

2016-2017

Master 1 : Histoire et document

Parcours Archives



Les archives : un outil mémoriel

Les usages des archives de l'incorporation de force
(1990-2016)

BRIGNON Alexandre

Sous la direction de
Mme GRAILLES Bénédicte

Membres du jury

GRAILLES Bénédicte | Maîtresse de conférences en archivistique, à l'université d'Angers

MARCILLOUX Patrice | Professeur d'université en archivistique, à l'université d'Angers

Soutenu publiquement le :

12 juin 2017



université
angers

BRIGNON Alexandre | Les archives : un outil mémoriel –
Les usages des archives de l'incorporation de force (1990-2016) 1



2016-2017

Master 1 : Histoire et document

Parcours Archives



Les archives : un outil mémoriel

Les usages des archives de l'incorporation de force
(1990-2016)

BRIGNON Alexandre

Sous la direction de
Mme GRAILLES Bénédicte

Membres du jury

GRAILLES Bénédicte | Maîtresse de conférences en archivistique, à l'université d'Angers

MARCILLOUX Patrice | Professeur d'université en archivistique, à l'université d'Angers

Soutenu publiquement le :

12 juin 2017



BRIGNON Alexandre | Les archives : un outil mémoriel –
Les usages des archives de l'incorporation de force (1990-2016) 3



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).

Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.

Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont directement à ma famille, et en particulier à mes parents. Ce mémoire est le fruit d'un long travail ayant fait émerger de fortes émotions que je n'aurais pu canaliser sans le soutien indéfectible de mes proches. Il est également l'aboutissement de recherches courtes mais denses m'ayant permis de (re)découvrir des éléments familiaux qui m'ont poussé à mener à bien ces recherches.

Je me dois de remercier Messieurs Jean-Pierre MASSERET et Jean-Marie BOCKEL, tous deux anciens secrétaires d'État aux Anciens Combattants, actuels sénateurs respectivement de la Moselle et du Haut-Rhin, qui ont accepté de prendre de leur temps pour répondre à mes questions.

Je remercie très sincèrement Messieurs Alphonse TROESTLER et Christophe HEITZ, qui m'ont accueilli dans leurs locaux pour me faire part de leurs expériences dans le domaine de la politique mémorielle. Notre entrevue fut extrêmement enrichissante, me permettant de mieux cerner les enjeux d'hier et d'aujourd'hui sur la question de l'incorporation de force. Je remercie aussi Mme Barbara HESSE, directrice du Mémorial d'Alsace-Moselle, d'avoir répondu à mes questions en cette période chargée pour l'établissement qui connaît des travaux.

Je tenais également à remercier les différentes associations qui m'ont ouvert leurs portes, l'ADEF du Bas-Rhin (Association des Déserteurs, Évadés et Incorporés de Force), et ASCOMEMO (ASsociation pour la COnservation de la MEmoire de la MOselle) présidée par Monsieur Philippe WILMOUTH qui m'a chaleureusement reçu et conseillé, tout comme les différents services d'archives qui ont bien voulu m'aider dans mes recherches au sein de leurs fonds. Je remercie Jean-Noël GRANDHOMME et Elisabeth HOFFMANN pour les conseils bibliographiques fournis.

Je remercie sincèrement Bénédicte GRAILLES, ma directrice de mémoire, pour ses conseils et son suivi tout au long de mes recherches.

Je salue amicalement Mlle Sophie NAU que j'ai eu le plaisir de rencontrer au cours de mes recherches, que je remercie une nouvelle fois pour son témoignage et la félicite pour son court-métrage. Je souhaite mentionner la promotion 2016/2017 du Master 1 Archives de l'université d'Angers dont leur soutien a été d'une grande aide. Ainsi que mon fidèle compagnon de route, le philosophe Amaury DUPONT BRUNO, (A.B.)².

Enfin, mes remerciements les plus forts vont à Mademoiselle Coline GIRARD, sans qui je n'aurais pas pu aller au bout de ces recherches. Je la félicite pour le mémoire qu'elle vient de parachever sur la collecte des archives des productions enfantines. Que de chemin parcouru depuis quatre ans, que d'émotions vécues, merci pour tout !

Sommaire

« Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir ».

Ferdinand FOCH

« My country, right or wrong ».

Expression anglaise

Sommaire

SOMMAIRE.....	6
ABRÉVIATIONS ET NOTIONS.....	8
INTRODUCTION.....	9
LES ARCHIVES, UN OUTIL MÉMORIEL.....	15
1.État des lieux de la recherche dans le domaine des archives.....	15
2.Archives et mémoire.....	28
BIBLIOGRAPHIE.....	47
ÉTAT DES SOURCES.....	53
LES USAGES DES ARCHIVES DE L'INCORPORATION DE FORCE (1990-2016).....	58
1.Les enjeux des archives à travers différents acteurs.....	58
2.Les archives, le témoignage d'une époque particulière à transmettre.....	73
3.Un renouvellement des logiques d'usages ?.....	91
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	102
ANNEXES.....	103
TABLE DES MATIÈRES.....	138



Avant-propos

Le sujet de l'incorporation de force a longtemps été confronté à une certaine incompréhension de la part de « la France de l'Intérieur ». Comme nous allons le voir, ceci est encore présent dans notre société actuelle malgré les avancées scientifiques notables de ces dernières décennies.

Le sujet de l'incorporation de force est une vaste question. Hormis quelques rappels historiques et de contextualisation, nous allons donc nous intéresser à la question des archives. Ce travail se veut le plus complet possible mais des contraintes géographiques et temporelles existent. Ainsi, il vise à être enrichi et développé par les recherches scientifiques à venir. Certaines pistes de recherches encore inexplorées y sont mentionnées en espérant qu'elles trouvent un écho favorable auprès de chercheurs.

D'un point de vue plus personnel, étant petit-fils de Malgré-nous incorporé dans le RAD *Reichsarbeitsdienst*¹, je fais partie de cette génération souhaitant redécouvrir et sauvegarder cette histoire régionale face à la disparition accentuée des derniers témoins. Alsacien de naissance, mais ayant principalement vécu en Lorraine, j'ai toujours été indirectement concerné par ce sujet avant de m'y intéresser plus profondément ces dernières années. C'est donc depuis Angers, où j'effectue mes études, que j'essaie d'avoir un regard le plus neutre possible sur l'incorporation de force et ses conséquences actuelles.

En espérant avoir apporté une maigre contribution à la communauté scientifique, je vous souhaite une bonne lecture !

¹ La photographie présente sur la page de garde est une archive personnelle de mon grand-père.



Abréviations et notions

ACMNR	Association des Anciens Combattants « Malgré-Nous » et Réfractaires de la Moselle
ADEIF	Association des Déserteurs, Évadés et Incorporés de Force
ASCOMEMO	ASsociation pour la COnservation de la MEmoire de la MOselle
FEFA	Fondation Entente Franco-Allemande
Gau	Division territoriale et administrative du Reich, dirigée par un Gauleiter
Gauleiter	Administrateur allemand d'un Gau
GOUPVI	Glavnoe Oupravlenie Voennoplennykh i internirovannykh Главное Управление Военнопленных и интернированных Direction générale des camps de prisonniers de guerre et d'internés
KHD	Kriegshilfsdienst Service auxiliaire de guerre
Oblast	Unité administrative russe, équivalent à une région
RAD	Reichsarbeitsdienst Service national du travail allemand
RGVA	Государственный Архив Российской Федерации Archives militaires d'État de la Fédération de Russie
VDK	Volksbund deutscher Kriegsgräberfürsorge Service des tombes allemandes
WASt	Deutsche Dienststelle Service de renseignements de la Wehrmacht pour les pertes de guerre et les prisonniers de guerre
Wehrmacht	Terme désignant l'armée allemande de 1935 à 1946 comprenant l'armée de terre (<i>Heer</i>), de mer (<i>Kriegsmarine</i>) et de l'air (<i>Luftwaffe</i>)
Zivilverwaltung	Administration civile allemande

Introduction

Contrairement à une idée répandue qui l'associe uniquement à la Seconde Guerre mondiale, le terme de « Malgré-nous »² est apparu dès 1920. En effet, suite à la Grande Guerre, ce dernier désignait les Alsaciens et les Mosellans ayant porté l'uniforme allemand durant le conflit suite à leur annexion au sein de l'Empire allemand en 1871. Bien que présente dès la fin de la Première Guerre mondiale³, l'expression devient publique en 1920 par le biais de la presse puis par l'apparition d'une association éponyme le 21 mai⁴ à l'initiative d'André Bellard et de Henri Pincemaille, avec le soutien de l'écrivain Maurice Barrès. Le retour de la guerre en 1939, amène une annexion *de facto* de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dès 1940 au IIIe Reich outrepassant les lois internationales. Leur incorporation dans la *Wehrmacht* dès août 1942 fait réapparaître ce terme pour les hommes issus de la zone Alsace-Moselle. L'armistice du 8 mai 1945 signe la fin du conflit, mais un nouveau combat, celui de la reconnaissance, s'engage pour ces hommes et femmes qui décident de s'unir au sein d'associations de défense, reprenant ainsi l'expression de « Malgré-nous »⁵. Pour le pendant féminin, « Malgré-elles », il a fallu attendre la publication de Nina Barbier⁶ et leur indemnisation en 2008 par l'action du secrétaire d'État aux Anciens Combattants, M. Jean-Marie Bockel, pour obtenir cette même reconnaissance. Enfin, le dernier terme à expliquer ici est celui de la « mémoire ». Plusieurs lectures de ce mot sont possibles, mais qu'elle soit héréditaire, collective ou encore affective, la mémoire qui nous intéresse ici est celle de la transmission visant à perpétuer ainsi le souvenir.

L'étude ici présente a fait le choix de limiter ses recherches aux frontières françaises actuelles pour différentes raisons. Suite à quelques recherches préalables nous avons pris conscience que le cas des incorporés de force est presque inconnu en dehors des trois départements concernés, et ce même en France. Qui plus est, la documentation et les sources traitant du sujet sont essentiellement concentrées dans cette

² Plusieurs écritures existent mais après plusieurs mois de recherches, c'est cette forme qui revient le plus fréquemment. Ainsi nous avons décidé de l'écrire de cette manière pour l'intégralité de l'analyse, sans pour autant mettre les guillemets à chaque fois. Ce raisonnement est également appliqué pour les « Malgré-elles »

³ Pierre RIGOULOT, « Le Retour des "Malgré-nous" libérés par les Soviétiques », dans FRANCK (Christiane), sous la dir. de, *La France de 1945. Résistances, retours, renaissances*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996, p. 166.

⁴ Aurélie BLUDSZUS, *Les associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la Seconde mondiale à nos jours : organisation, buts et influence*, thèse en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme et de François Cochet, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2014, p. 113-119. Dans ces quelques pages l'auteure y développe les origines ainsi que l'organisation de cette première association.

⁵ Pierre RIGOULOT, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, Paris, Presses universitaires de France, 1998 (2e édition), p. 53. L'historien estime que son origine expliquerait l'utilisation encore actuelle de cette forme en Moselle, tandis que l'Alsace préfère celle d'« incorporés de force », bien que le sens soit semblable. Ceci est facilement vérifiable puisqu'en effectuant des recherches aux archives, le choix de l'emploi de l'un ou de l'autre terme amène ou non des résultats suivant la région dans laquelle on prospecte.

⁶ Nina BARBIER, *Les Malgré-Elles. Les Alsaciennes et Mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazie*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2000, 110 p. Notons également l'ouvrage de Marlène ANSTETT, *Gommées de l'Histoire. Des Françaises incorporées de force dans le Service du Travail féminin du IIIe Reich*, Strasbourg, Éditions du signe, 2015, 253 p.



zone⁷. Quant aux bornes chronologiques, elles seront les suivantes ; à savoir de 1990 où apparaît la notion de devoir de mémoire reprise par les différents acteurs dans laquelle s'inscrit leur démarche de transmission, à l'année 2016. Nous avons décidé de nous arrêter à cette date afin de mentionner les dernières avancées, toutefois le processus mémoriel étant évolutif, et n'ayant pas encore assez de recul pour le cerner précisément, il ne faut pas prendre 2016 comme une date butoir à toute recherche⁸.

Les départements alsaciens-mosellan ont connu une histoire mouvementée entre la fin du XIXe et la moitié du XXe siècle, appartenant successivement à la France puis à l'Allemagne par le biais de traités. Depuis celui de Versailles en 1919, ces terres étaient françaises mais l'apparition de la Seconde Guerre mondiale amène de nouveau ces deux puissances à s'opposer. L'avancée des troupes allemandes oblige le gouvernement français à prendre la décision de signer un armistice le 22 juin 1940 à Rethondes. Bien que non mentionné dans les clauses, les territoires occupés sont annexés par l'Allemagne, qui compte germaniser « les frères retrouvés ». La mise en place de cette politique ne tarde pas, puisque le 7 août 1940 apparaît la *Zivilverwaltung*⁹. Le *Gauleiter* Joseph Bürckel prend ses fonctions à Metz le 21 septembre, quand son homologue, Robert Wagner, le fait en octobre. La Moselle se voit ainsi rattachée au *Gau Westmark* incluant la Sarre et le Palatinat, tandis que les deux départements alsaciens intègrent le *Gau Oberrhein*¹⁰ les associant au pays de Bade. Des mouvements de population sont à noter, ainsi dès septembre 1939, les habitants proches des lignes de défense ont été évacués. Par la suite la germanisation amène le renvoi des éléments les moins disciplinés ou les moins méritants aux yeux du régime nazi, de ce fait, des expulsions vers la « France de l'Intérieur » sont organisées pendant que des germanophones font le trajet inverse. Le 21 février 1941, un appel au volontariat est lancé en Alsace-Moselle invitant les familles à se comporter comme celles des autres *Länder* en s'impliquant physiquement pour le Reich. Le bilan est faible, puisque le 1^{er} décembre de la même année, soit dix mois après, seules 185 personnes se sont proposées, dont des Allemands habitants en Alsace¹¹. Cette politique se poursuit en avril avec l'introduction du *Reichsarbeitsdienst*, et avec l'enlèvement du front à l'Est suite à l'échec de l'opération Barbarossa (juin-décembre 1941), l'armée allemande a besoin de compter sur un contingent de plus en plus conséquent. Les dirigeants nazis doutent de la pertinence d'incorporer les Alsaciens-Mosellans, puisque juridiquement la Convention de La Haye interdit l'incorporation de force des résidents d'un territoire occupé, même le service militaire nazi le restreint aux seuls ressortissants nazis. D'autant plus que ces derniers se méfient de cette population à l'histoire « franco-

⁷ Pour les chercheurs ou étudiants s'intéressant à la question dans une autre université, le recours au PEB (Prêt Entre Bibliothèque) est pratiquement indispensable pour avoir des ouvrages de références et/ou spécialisés.

⁸ Il serait même intéressant de réétudier ce sujet dans cinq années, à savoir en 2022, date anniversaire des 80 ans du décret de 1942. On peut malheureusement supposer la disparition de la majeure partie des anciens incorporés de force, ce qui serait alors une borne chronologique marquante pour la mémoire de cette page de l'histoire.

⁹ Aurélie BLUDSZUS, *L'Association des Anciens Combattants "Malgré-Nous" et Réfractaires de Moselle*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean Noël Grandhomme, Strasbourg, 2009, p. 2.

¹⁰ Aussi nommé « Baden-Elsaß ».

¹¹ Jean-Laurent VONAU, « Le sort des Malgré-nous alsaciens-lorrains », dans JEANCLOS (Yves), sous la dir. de, *La France et les soldats d'infortune au XXe siècle*, Paris, Economica, 2003, p. 43.



allemande » dont le sentiment d'appartenance au Reich n'est pas partagé par tous. Le *Gauleiter* Wagner estimait quant à lui que « chaque sacrifice consenti par l'Alsace pour le combat de liberté de l'Allemagne contribuerait à resserrer les liens qui l'unissent à la mère patrie allemande »¹². Néanmoins les événements de la guerre ont raison de ces débats, la réunion tenue au début du mois à Vinnytsia (Ukraine) au sein du quartier général d'Hitler entraîne le décret du 25 août 1942, synonyme d'incorporation de force. Après avoir obtenu la nationalité allemande, sans pour autant perdre celle française, vingt-et-une classes en Alsace (1908-1927, et une partie de 1928) et quatorze en Moselle (1914-1927) sont appelées¹³. Les historiens semblent s'être mis d'accord sur le chiffre de 130 000 hommes, comprenant 100 000 Alsaciens, soit un douzième de la population de la région en 1939, et 30 000 Mosellans, un vingtième du département¹⁴. Le *Reichsarbeitsdienst* devient l'antichambre de la *Wehrmacht* à l'été 1942 où les hommes passent 6 puis 3 mois en son sein afin d'intégrer le discours national-socialiste avant l'incorporation effective suite au besoin croissant d'hommes¹⁵. On estime que 90 % des incorporés Alsaciens et Mosellans ont été envoyés sur le front est, les opposant ainsi aux soviétiques, par nécessité mais également par peur qu'ils refusent de combattre face à des français. Dès l'automne de la même année, l'URSS apprend leur présence au sein des troupes allemandes et lance des appels à la désertion par le biais de tracts. Pour autant, lorsque les soviétiques obtenaient des prisonniers à la suite de combats, ils ne faisaient pas de distinctions entre les incorporés de force et les autres. Incarcérés dans les différents camps à travers l'immensité du territoire russe, c'est celui de Tambov qui est généralement évoqué puisqu'il a accueilli le plus grand nombre d'entre-eux atteignant à son maximum 9563 français en juillet 1945¹⁶. Ainsi le camp 188, se trouvant à 450 km au sud-est de Moscou, a été le théâtre d'un combat pour la survie, marquant les mémoires pour plusieurs générations comme nous allons le constater dans notre étude. Quant au sort des femmes pendant le conflit, il est varié, allant du travail de nourrices à celui d'ouvrières d'usine. Soumises au *Reichsarbeitsdienst* ou au *Kriegshilfsdienst*, 15 000 sont envoyées en Allemagne afin de contribuer à l'effort de guerre¹⁷. La fin du conflit permet enfin aux Alsaciens-Mosellans d'espérer des jours meilleurs chez eux. Le retour s'organise, et notamment pour ceux ayant été fait prisonniers dans les camps soviétiques. Plusieurs convois partent en juillet 1944, date à laquelle les

¹² Lothar KETTENACKER, « La politique de nazification en Alsace », *Saisons d'Alsace*, n°65, 1978, p. 90.

¹³ Notons que d'autres nationalités ont été incorporés illégalement dans la Wehrmacht : les luxembourgeois, les slovènes, les polonais et les belges. Pour plus d'informations, voir la journée d'étude s'intéressant à l'incorporation de force en Europe : http://www.malgre-nous.eu/IMG/pdf/Journee_d_etudes_internationale.pdf et <http://www.malgre-nous.eu/spip.php?article2582> (consulté le 23/03/2013)

¹⁴ Pierre RIGOULOT, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, Paris, Presses universitaires de France, 1998 (2e édition), p. 117.

¹⁵ Aurélie BLUDSZUS, *L'Association des Anciens Combattants "Malgré-Nous" et Réfractaires de Moselle*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean Noël Grandhomme, Strasbourg, 2009, p. 20.

¹⁶ Notons que l'utilisation de la forme « Tambow » est également présente dans les ouvrages. Bernard Vogler, « Tambow. Lieu de mémoire et de souffrance », *Les saisons d'Alsace*, Hors-série, 2012, p. 66. Dans sa thèse, Régis BATY estime que ce camp a accueilli entre 16 et 19 000 français durant la Seconde Guerre mondiale, *Les prisonniers de guerre français en U.R.S.S. entre 1940 et 1945 : examen de la valeur documentaire des archives soviétiques*, thèse en histoire, sous la dir. de Bernard Vogler, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2009, p. 259.

¹⁷ Marlène ANSTETT, *Gommées de l'Histoire. Des Françaises incorporées de force dans le Service du Travail féminin du IIIe Reich*, Édition du signe, 2015, Strasbourg, p. 13.



Soviétiques reconnaissent le Comité Français de Libération Nationale, en automne 1945, puis par intermittence entre 1946 et 1955. Le voyage est contraignant, à l'image du premier datant du 7 juillet 1944 comportant 1500 personnes, qui est passé par Bakou, Théréan, Bagdad, Haifa, Tarente puis enfin Alger le 30 août pour rejoindre le Comité Français¹⁸. Après-guerre, les hommes transitent par le centre des rapatriés de Chalon-sur-Saône, puis ceux de Strasbourg en février et de Kehl (Allemagne) en novembre 1946. Un an plus tard, est créée la Commission consultative du rapatriement tardif dans le but de recueillir des informations et de mener des recherches sur les prisonniers non rentrés¹⁹. La joie des familles est à mettre en opposition à l'accueil froid et hostile du reste de la population qui ne connaît pas leur histoire. Leur reconnaissance est strictement administrative, ce qui amène les habitants à se constituer en groupe, en association afin de pouvoir expliquer et défendre leurs intérêts. Ces enjeux sont rapidement compris, puisque le 12 mai 1945, soit quatre jours après l'armistice clôturant le conflit, est créée l'Association des Déserteurs, Évadés et anciens de la Wehrmacht devenant rapidement l'ADEF²⁰ du Haut-Rhin à Mulhouse. Quant à celle du Bas-Rhin, elle voit le jour le 22 septembre de la même année²¹. Ceci engendre un mouvement associatif important, où une multitude d'entités défendent une pluralité de mémoire, toutes liées à l'évènement. Ceci va des Malgré-nous eux-mêmes, aux enfants d'incorporés, qu'ils soient d'une région géographique ou d'une autre, prisonniers ou non permettant ainsi à tous les intéressés de se sentir représentés. Les voix s'élèvent, les langues se délient et petit à petit cette mémoire dite taboue devient un sujet public de mieux en mieux assumé par la population. La vérité tend à se faire connaître de tous les français, le procès de Nuremberg avec notamment celui de Robert Wagner (1946) reconnaît l'incorporation de force comme un crime de guerre²². Un mouvement de libération de la parole est visible dans les années 1950, c'est à cette période que le cabarettiste Germain Muller et sa pièce *Enfin... redde m'r nimm devun* (Enfin... n'en parlons plus) se produisent plus de deux cents fois²³. Les Malgré-nous se mettent à écrire, ou du moins à publier leurs mémoires afin que l'on se souvienne

¹⁸ Pierre RIGOULOT, « Le Retour des “Malgré-nous” libérés par les Soviétiques », dans FRANCK (Christiane), sous la dir. de, *La France de 1945. Résistances, retours, renaissances*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996, p. 167.

¹⁹ Jean-Laurent VONAU, « Le sort des Malgré-nous alsaciens-lorrains », dans JEANCLOS (Yves), sous la dir. de, *La France et les soldats d'infortune au XXe siècle*, Paris, Economica, 2003, p. 48.

²⁰ Deux études ont été réalisées, la première sur le Haut-Rhin par Joël ARNOLD, *L'ADEIF du Haut-Rhin, de 1945 à 1955, mise en place institutionnelle et intervention dans le rapatriement des Alsaciens-Lorrains*, maîtrise en histoire, sous la dir. de Marie-Claire Vitoux, Mulhouse Université de Haute-Alsace, 2002 ; la seconde sur celle du Bas-Rhin par Sophie DOERR, *Association des Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin : pour la réhabilitation des incorporés de forces, 1945-2010*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2011, 236 p.

²¹ Eugène RIEDWEG, « Pour l'honneur des “Malgré-nous” », dans *ADEFIF : rétrospective 1945-2000*, Colmar, ADEFIF, 2000, p. 4.

²² Jean-Laurent VONAU, « Les aspects juridiques découlant de l'incorporation de force », dans Jean-Luc EICHENLAUB, Jean-Noël GRANDHOMME, sous la dir. de, *Août 1942, l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes : actes de la rencontre de l'AMAM du 15, 16 et 17 octobre 2002*, Colmar, Colmar, Archives Départementales du Haut-Rhin, 2003, p. 90.

²³ Alfred WAHL et Jean-Claude RICHEL, *L'Alsace entre France et Allemagne 1850-1950*, Paris, Hachette, 1994, p. 290.



de cette page de l'histoire. L'apport de travaux universitaires sur le sujet permet à toute une région²⁴ de mettre des mots sur cette période de l'annexion et les conséquences qui en ont découlé.

Les premiers ouvrages scientifiques apparaissent dès la fin du conflit, comme ceux de Marie-Joseph Bopp, jusqu'à la période 1970-1980 où on constate un développement de la recherche sur ce thème. Ainsi, ceci amène les études à se spécialiser sur les différents aspects de la question. Nous pouvons citer les travaux précurseurs de Nina Barbier et de Marlène Anstett pour les Malgré-elles ; ceux de Jean-Noël Grandhomme sur la *Kriegsmarine* ; Régis Baty traitant des archives russes ; ou encore les mémoires et thèses s'intéressant aux associations de défense, nommons ainsi Aurélie Bludszus, Joël Arnold et Sophie Doerr. Tous ont eu besoin des archives pour leurs recherches, qu'elles soient publiques ou privées, françaises ou étrangères, écrites ou orales. C'est en prenant compte de l'importance de ces documents que nous nous sommes demandés quels en étaient les enjeux ? L'histoire de l'incorporation de force à amener ces hommes à porter jusqu'à cinq uniformes²⁵ engendrant une mémoire qu'on pourrait qualifier d'« atypique », ainsi il nous est apparu pertinent d'aborder le thème mémoriel. Comment les archives sont-elles utilisées pour perpétuer le souvenir de cette histoire, soixante-quinze ans après les faits ?

Ce travail de recherche se divise en deux parties complémentaires, à savoir une première sur l'état des connaissances intitulée « Les archives, un outil mémoriel » visant à présenter ce qui a été fait dans le domaine de la recherche archivistique ainsi que ses enjeux ; et une seconde illustrée par une étude de cas portant sur « Les usages des archives de l'incorporation de force » s'intéressant aux questions de transmission de la mémoire puis des logiques d'usages.

²⁴ À comprendre au sens d'une entité géographique fictive comprenant les trois départements concernés

²⁵ Certains hommes ont porté successivement l'uniforme français (1939), allemand suite à l'incorporation (1942), russe lors de la libération du camp de Tambov (1944), anglais pendant le trajet jusqu'en Algérie pour rejoindre le CFLN, et enfin porter de nouveau celui français. Voir : RODY (Germain), *Cinq uniformes pour gagner une guerre : de l'Oural à la France libre*, Barembach, J.-P. Gyss, 1985, 155 p.





Les archives, un outil mémoriel

Les archives ont une valeur informationnelle, démocratique et mémorielle. Les documents reflètent la production d'une époque, permettant ainsi la constitution d'une histoire et de l'identité de notre société. « Véhiculeur » de données, les archives sont une source documentaire conséquente visant à être transmises aux générations futures. L'archiviste a donc la responsabilité de la conservation et de l'élimination des documents, choisissant ainsi l'héritage de ce que l'on souhaite laisser de notre temps, et du passé. Parfois victimes de falsification ou de destruction, cet outil de bonne gouvernance est donc bel et bien au cœur d'enjeux mémoriaux. Ainsi pour comprendre leur valeur documentaire il convient avant tout de se demander ce que sont les archives de l'incorporation de force. Documents administratifs et objets personnels ? Nous verrons que leur composition et leur localisation sont bien plus complexes que cela. Cet état des lieux vise donc à présenter ce qui a été préalablement traité sur le sujet, mais également les lacunes. Dans un second temps nous étudierons la relation qu'entretiennent les notions d'archives et de mémoire, en quoi les documents relatifs aux Malgré-nous sont-ils porteurs d'une mémoire. Cette relation a-t-elle évolué depuis 1945, si oui par quels facteurs et comment.

1. État des lieux de la recherche dans le domaine des archives

Longtemps vu comme une science auxiliaire de l'histoire, l'archivistique tend à en devenir une à part entière²⁶. Cette étude est la première sur ce sujet, d'autres ont été faites en lien avec les archives comme nous allons le voir, mais pas dans ce champ disciplinaire à proprement parler. Cette partie vise donc à présenter un aperçu de la recherche sur les archives de l'incorporation de force.

1.1. Que sont les archives des Malgré-nous ?

Nous entendons le terme d' « archives » au sens de documents nous renseignant sur la question de l'incorporation de force. Ceci peut donc être produit, reçu ou relatif aux hommes qui ont fait cette histoire. Nous souhaitons montrer par cette sous-partie la complexité et l'éparpillement de ces sources, mais également la singularité de certaines typologies, sans prétendre à une exhaustivité parfaite.

.1.1.1. Archives françaises

Débutons par les archives présentes dans l'hexagone. Partagés entre services d'archives, associations et fonds privés ; ces documents aux typologies diverses sont essentiellement gardés en Alsace-Moselle, mais suite à leur histoire et aux spécificités des services on peut également les trouver ailleurs.

²⁶ Déjà en 2001, la recherche en archivistique fût à nouveau l'objet d'une journée d'études seize ans plus tard à l'Université d'Angers : <http://alma.hypotheses.org/2021> (consulté le 11/04/2017).



Il y a deux types d'archives administratives, les documents généraux portant sur l'incorporation, et les dossiers personnels produits par des services durant ou après la guerre. Quant à celles privées ce sont « à la fois les mémoires publiés [...] et les témoignages enregistrés », collectés au cours de campagnes puis conservés aux Archives départementales du Haut-Rhin, dans des « bibliothèques, comme la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, [et dans] les centres de documentation, comme celui de la Fondation Entente franco-allemande »²⁷ qui a été transféré au Mémorial d'Alsace-Moselle. Différents lieux de conservation existent, avec en premier lieu l'échelon local et les communes qui possèdent l'état-civil ou du moins un monument aux morts permettant de connaître un minimum de renseignements sur les personnes inscrites. Les services d'archives, que nous présenterons plus tard dans l'analyse, possèdent des fonds d'associations d'Anciens Combattants, de comités d'histoire et des archives privées. Enfin, le Service Historique de la Défense de Vincennes, pour les archives orales, et de Caen, pour celles relatives aux conflits contemporains, possèdent une multitude de dossiers personnels, dont les cotes sont consultables en annexe.

Il existe d'autres sources d'informations, comme les recueils photographiques de disparus ou non rentrés, publiés par des associations de défense ou par le ministère des Prisonniers Déportés et Réfugiés (précédant le ministère des Anciens Combattants) entre 1946 et 1949. Certaines de ces entités associatives ont d'ailleurs encore leurs propres archives conservées dans leurs locaux, avec des typologies documentaires variées. Plus récemment, ces dernières années, des bases de données ont vu le jour en Moselle puis en Alsace preuve d'un renouvellement des sources, nous y reviendrons. Enfin, certaines sources d'archives moins connues sont à prendre en compte. Notons par exemple les comptes rendus des débats au Sénat²⁸ ou à l'Assemblée Nationale sous la IVe République²⁹, pour ceux qui s'intéressent à l'impact politique de la question des Malgré-nous ; les archives de l'ONAC ou encore des Affaires Étrangères. Les archives de l'incorporation sont donc diverses et touchent différents pans de cette histoire, toutes ne sont pas présentes sur le quart Nord-Est, puisqu'on retrouve également des archives conservées dans le Limousin suite au Procès de Bordeaux (1953) et notamment à l'étranger.

.1.1.2. Archives allemandes

Les archives allemandes ont été les premières sources étrangères consultées après-guerre sur l'incorporation de force. Certains organismes sont encore présents aujourd'hui dans le cadre d'un travail mémoriel.

Le principal organisme détenteur d'archives est la WAST avec « un fichier central alphabétique composé de plus de 18 millions de fiches individuelles de combattants de la Seconde Guerre mondiale

²⁷ Jean-Luc EICHENLAUB, « Les archives sur l'incorporation de force », dans Jean-Luc EICHENLAUB, Jean-Noël GRANDHOMME, sous la dir. de, *Août 1942, l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes : actes de la rencontre de l'AMAM du 15, 16 et 17 octobre 2002, Colmar*, Colmar, Archives Départementales du Haut-Rhin, 2003, p. 243-244.

²⁸ <http://www.senat.fr/recherche/index.html>

²⁹ <http://4e.republique.jo-an.fr/?q=incorporation+de+force+dans+l%27arm%C3%A9e+allemande>



(soldats de la Wehrmacht et personnels des formations militaires ou paramilitaires »³⁰. Créé en 1939 à Berlin, le service est transféré à Thüringen afin de protéger les documents des bombardements. En avril 1945, l'officier Henry Sternweiler de l'US-Army les découvre puis les rapatria dans la capitale, avant de contacter Armand Klein pour lui faire mention de sa découverte. Après un débat sur leur utilité, la décision de les sauvegarder est prise, l'activité de la WAST est même reprise sous la responsabilité de l'armée française. Ceci explique la présence d'une section spéciale (1946-1989) chargée « de répondre aux requêtes des familles d'Alsace, de Moselle, du Luxembourg et de Belgique et d'archiver une copie des fiches-réponses appelées « Fiches WAST ». Mais, comme seules les fiches-réponses faites aux familles sont archivées, elles ne couvrent pas la totalité des incorporés de force »³¹. Les fonds sont conséquents, « plus de 100 millions d'informations nominatives dans les registres de plaques d'identité militaire (*Erkennungsmarken*) et les listes de mutations de personnels des unités de la Wehrmacht durant la Seconde Guerre mondiale. Ces informations permettent de reconstituer le parcours militaire de toute personne qui était sous l'uniforme allemand » ainsi que « plus de 2 100 000 dossiers des personnels de la Marine allemande [...] pour la période 1871-1947 ». Preuve de la diversité des archives conservées et de l'intérêt de celles-ci autant pour les familles que pour les chercheurs.

En 1955, la Croix-Rouge allemande publie ses premières listes de disparus par unité et par camp de prisonniers, avant d'y inclure des photographies deux ans plus tard pour faciliter les recherches, d'où son *Vermisstenbildliste* (recueil photographique des disparus). Composé uniquement des disparus, il y est mentionné des informations personnelles et certaines même très précises : métier, lieu d'origine, date de disparition. Ce document est une source inestimable puisqu'elle se compose de 199 volumes et a l'originalité de donner une lettre à chaque homme selon sa région d'origine (E pour l'Alsace-Moselle), ainsi que de les classer par unité et non par ordre alphabétique. Les Malgré-nous sont donc facilement repérables et sont généralement réunis. « Le seul exemplaire diffusé en France, envoyé au Ministère des Anciens Combattants, a disparu (ou a été détruit). Pour consulter les divers recueils, il faut donc se rendre en Allemagne : soit au Suchdienst München - Deutsches Rotes Kreuz, soit au Bundesarchiv - Militärarchiv de Freiburg en Breisgau, soit dans certaines grandes bibliothèques allemandes »³². Encore de nos jours la Croix-Rouge Internationale est très sollicitée, au point de devoir mettre un quota de demandes³³ pour des renseignements sur une personne victime de la Seconde Guerre mondiale, prisonnier de guerre ou interné civil. Un autre organisme est à mentionner, il s'agit du *Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge* (VDK). Il est chargé depuis 1919 de recenser et entretenir les sépultures de guerre allemandes présentes à l'étranger, et ce malgré quelques

³⁰ Gérard LACAU, *Guide pour la recherche d'informations sur les incorporés de force d'Alsace et de Moselle*, p. 7, http://memoires.region-alsace.eu/Donnees/Photos/Guide%20de%20recherche_IDF.pdf.

³¹ Gérard LACAU, *Guide pour la recherche d'informations sur les incorporés de force d'Alsace et de Moselle*, p. 8, http://memoires.region-alsace.eu/Donnees/Photos/Guide%20de%20recherche_IDF.pdf.

³² Gérard LACAU, *Guide pour la recherche d'informations sur les incorporés de force d'Alsace et de Moselle*, p. 9, http://memoires.region-alsace.eu/Donnees/Photos/Guide%20de%20recherche_IDF.pdf.

³³ <https://www.icrc.org/fr/document/Quota-recherche-de-renseignements-sur-une-personne-detenu-pendant-la-guerre-despagne-ou-la-0>, (consulté le 13/05/2017)



réticences d'après-guerre. Certains pays n'appréciant pas de revoir d'« anciens ennemis » sur le champ de bataille en dépit de leur message mémoriel et pacifiste. Toujours est-il que les tensions se sont apaisées, leur site internet³⁴ accueille une base de données mise à jour régulièrement. Notons toutefois la possibilité que les noms soient germanisés, d'où l'importance de l'orthographe et notamment des accents³⁵.

.1.1.3. Archives russes

Longtemps confidentielles, les archives russes se sont ouvertes aux chercheurs étrangers dans les années 1990, permettant d'obtenir de nouveaux fonds et de faire avancer la recherche scientifique sur ce sujet malgré quelques difficultés linguistiques³⁶.

Les archives du camp de Tambov, et celles présentant le quotidien des hommes, sont des ressources précieuses qu'il convient de présenter. Au retour des camps, les autorités ont mené un « débriefing », avec notamment des centres à Chalons et Valenciennes. Témoignages authentiques et d'époque, ces entretiens permettaient d'en apprendre beaucoup sur le ressenti des hommes, puisque non altérés par le temps ni par des influences extérieures. Autre source d'après-guerre, la circulaire de 1945 adressée à tous les maires d'Alsace-Moselle qui devaient répondre sous 48 heures en précisant les personnes parties et celles non-rentrées. Les réponses sont rassemblées au Service Historique de la Défense de Caen. Enfin il y a eu l'enquête de la Commission pour l'histoire de l'occupation et de la libération de la France, créée en 1944 pour collecter les documents relatifs à la vie de la France durant la période 1940-1944 dans chaque département. Ainsi, dans le Haut-Rhin il y a une rubrique sur l'incorporation de force où on retrouve fréquemment la mention de Tambov. Plusieurs ouvrages peuvent être mentionnés comme les listes de non-rentrés des deux ADEIF entre 1946 et 1948, ou encore les 59 volumes recensant les soldats sous uniforme allemand dont le sort n'est pas connu en 1957. Du côté des associations de défense, peu de documents d'archives y sont présents. La Fédération des Anciens de Tambov, qui est avec l'Amicale régionale des anciens de Tambov l'une des principales sur cet aspect de l'incorporation, a été liquidée en 2009, versant ainsi ses documents aux Archives départementales du Haut-Rhin mais ils « sont lacunaires et concernent surtout les membres de l'association »³⁷. L'ouverture des archives russes dès 1990-1991 a donné accès à deux sources majeures, les dossiers personnels de tous les prisonniers internés, et les documents relatifs au camp lui-même gardés aux Archives d'État, que nous présenterons plus tard dans notre étude.

³⁴ <http://www.volksbund.de/graebersuche-online/>

³⁵ Pour plus d'informations sur la démarche, consultez le *Guide pour la recherche d'informations sur les incorporés de force d'Alsace et de Moselle*, p. 32-37, 56.

³⁶ Voir Régis BATY, *Les prisonniers de guerre français en U.R.S.S. entre 1940 et 1945 : examen de la valeur documentaire des archives soviétiques*, thèse en histoire, sous la dir. de Bernard Vogler, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2009, p. 64-66 pour une présentation plus détaillée des fonds d'archives présents en Russie.

³⁷ Cette partie tire ses références de Jean-Luc EICHENLAUB, « Travailler sur les archives », dans *Tambov. Le camp des Malgré Nous alsaciens et mosellans prisonniers des Russes*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010, p. 127-133.



Les archives hospitalières relèvent également un grand intérêt, puisque parmi les 16 kilomètres linéaires, soit 60 millions de documents, environ 5000 dossiers médicaux de français auraient été repérés dont des Alsaciens-Mosellans. « Conservés au Musée de l'hôpital militaire de St Petersburg, dépendant du Ministère Russe de la défense », ces documents ont fait l'objet d'un accord en 2001 entre l'Association Edouard Kalifat et le musée médico-militaire du Ministère de la Défense de la Fédération de Russie, sous la garantie du Consul Général de France à St Pétersbourg, prévoyant l'envoi d'extraits de documents d'archives. Ainsi en avril de la même année, 1 000 fiches ont fait le voyage jusqu'aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères sous la dénomination "fonds Edouard Kalifat"³⁸. Malheureusement plusieurs problèmes archivistiques existent dont « l'absence d'instruments de recherche systématiques et opérationnels » et la transcription en cyrillique des noms donnant un classement alphabétique différent. D'autant plus que la loi russe, appliquée en 2002, rend les documents d'ordre médicaux non consultables pendant 120 ans à partir de la date de naissance de la personne concernée³⁹. Malheureusement le constat est sans appel, malgré tous les efforts entrepris depuis la fin de la guerre. Les recherches se complexifient avec notamment la disparition de documents comme les registres de recrutement de l'armée allemande qui auraient permis de compter le nombre d'incorporés de force mais ils ont été détruit à la fin de la guerre.

1.2. Le cas des archives russes

Cette sous-partie présente les différents travaux réalisés par Régis Baty, qui est le principal spécialiste de la question des Malgré-nous dans les archives russes. Toutefois, les quelques pages qui vont suivre n'ont pas la prétention de condenser l'intégralité de ses recherches sur le sujet, ainsi nous convions le lecteur à se référer aux notes de bas de page pour retrouver les références.

.1.2.1. Histoire

Les archives russes ont longtemps été fermées entre 1917 et 1953. Ainsi jusqu'en 1985 les chercheurs s'intéressant aux prisonniers de guerre n'avaient à disposition que des sources étrangères d'Europe occidentale composées principalement de récits et de quelques documents administratifs. Il a donc fallu attendre une politique d'ouverture et d'apaisement diplomatique

L'arrivée au pouvoir de Mikhail Gorbatchev en 1985 fait évoluer l'URSS. La même année une liste de 347 noms français, pour la plupart des Malgré-nous décédés à l'hôpital de Kirsanov, est fournie par la Croix-Rouge soviétique au gouvernement français qui la rend publique⁴⁰. Ce premier geste lance une politique de

³⁸ Christine MARTINEZ, « Les 16 kilomètres d'Archives de l'Hôpital de St Pétersbourg », *Le Courrier du Mémorial*, n° 4, 2002, p. 8.

³⁹ Christine MARTINEZ, « Les archives du musée de l'hôpital militaire de Saint-Pétersbourg », dans Jean-Luc EICHENLAUB, Jean-Noël GRANDHOMME, sous la dir. de, *Août 1942, l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes : actes de la rencontre de l'AMAM du 15, 16 et 17 octobre 2002*, Colmar, Colmar, Archives Départementales du Haut-Rhin, 2003, p. 249-251.

⁴⁰ Alphonse TROESTLER, « À la source des archives russes », dans *Tambov. Le camp des Malgré Nous alsaciens et mosellans prisonniers des Russes*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010, p. 106.



coopération apparue dans les années 1990 entre les deux États, l'URSS devenant la Russie et la France, dont le point d'orgue est la signature des accords cinq ans plus tard. Ainsi au tout début de la décennie, en octobre, un premier voyage est organisé afin « de trouver la nomenclature des victimes »⁴¹. La délégation haut-rhinoise, à l'initiative de Jean Thuet, y recopie une liste de 1141 noms de prisonniers français morts au camp de Tambov, « travail de groupe, l'un lisant le russe, un traducteur et l'autre qui note la liste »⁴². Trois années plus tard, en 1993, le Conseil Général du Haut-Rhin obtient le répertoire des français captifs en URSS du Professeur Stefan Karner. Ses recherches aux Archives de Moscou lui avaient permis d'obtenir des informations sur environ 22 000 prisonniers dont une majorité était des Alsaciens-Mosellans. En juillet 1994, une nouvelle expédition est organisée, permettant de « consulter les archives de Moscou, celles de la région de Tambov, et photocopier certains documents, en nombre limité, pour les rapporter aux Archives départementales du Haut-Rhin »⁴³.

Finalement, l'accord franco-russe du 2 octobre 1995 « prévoit la possibilité de transmettre des photocopies certifiées conformes aux demandeurs ou à leurs familles »⁴⁴ des dossiers personnels se trouvant dans les archives russes, et ce, qu'ils soient Malgré-nous, volontaires ou parmi les français évadés d'Allemagne en 1940 et 1941⁴⁵. Ainsi « au fil des ans, des milliers de copies de dossiers personnels ont été obtenues par la voie officielle par les archives départementales du Haut-Rhin, à destination de "l'Association de la mise en mémoire de l'incorporation de force" », permettant l'obtention de plus de « 5 000 copies de pièces d'archives soviétiques (quelque 15 000 pages) », par des associations et des personnes privées entre 1995 et 2011⁴⁶. Néanmoins, vers 2005, une fermeture progressive des archives russes se fait ressentir, et ce notamment pour les chercheurs étrangers⁴⁷. Les documents rapatriés s'insèrent dans un partenariat avec le département russophone de l'Université de Strasbourg afin d'être traduits, entre 2007 et l'été 2010, et d'être communicables au plus grand nombre⁴⁸. Ainsi plus de 4000 pages ont été numérisées, concernant l'hôpital spécial de Kirsanov, l'administration du camp de Tambov, et celle du Goupvi. Il y a donc deux principaux fonds,

⁴¹ Jean-Louis ENGLISH « Entretien avec Jean-Luc Eichenlaub, Directeur des Archives Départementales du Haut-Rhin », *Le Courrier du Mémorial*, n°2, 2002, p. 10.

⁴² Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

⁴³ Alphonse TROESTLER, « À la source des archives russes », dans *Tambov. Le camp des Malgré Nous alsaciens et mosellans prisonniers des Russes*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010, p. 107. Voir Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

⁴⁴ Jean-Luc EICHENLAUB, « Sur les archives russes de l'incorporation de force », dans Archives départementales du Haut-Rhin, Association pour la mise en mémoire de l'histoire de l'incorporation de force, [réd. par Jean-Luc Eichenlaub et Louis Uhlich], *Prisonniers de guerre en Russie pendant la Seconde guerre mondiale : les archives russes sur l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, Colmar, Conseil général du Haut-Rhin, 1997, p. 27.

⁴⁵ Régis BATY, *Les prisonniers de guerre français en U.R.S.S. entre 1940 et 1945 : examen de la valeur documentaire des archives soviétiques*, thèse en histoire, sous la dir. de Bernard Vogler, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2009, p. 65. Notez que cette référence revenant fréquemment dans les pages à venir, nous avons mis la forme « op. cit. » afin d'alléger les notes de bas de pages, mais les autres ouvrages de cet auteur sont notés intégralement.

⁴⁶ Régis BATY, « Les Malgré nous dans les archives des camps soviétiques », *Revue Russe*, n°35, 2011, p. 143.

⁴⁷ Régis BATY, *op. cit.*, p. 67.

⁴⁸ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.



celui du camp de Tambov totalement numérisé depuis 2007, et les dossiers individuels des prisonniers accessibles aux familles et ayant-droits suite à l'accord de 1995. Toutefois, comme nous allons le voir prochainement, malgré cette mise à disposition, ces archives sont délaissées par la recherche.

.1.2.2. Les spécificités des archives russes

Les lieux de conservation sont nombreux pour les archives, même parfois partagés entre différents pays, et ce notamment depuis l'éclatement de l'URSS. La raison principale étant la masse considérable de documents produits durant cette période, l'auteur estime qu'il y a des dizaines de milliers de documents relatifs aux français internés entre 1941 et 1947 en URSS, possédant le statut de militaires ; ce qui est à relativiser face aux millions d'autres concernant le thème général des prisonniers de guerre.

En Russie, un fonds d'archives ne correspond pas à un thème mais à une administration, ainsi aux Archives d'État de la ville de Tambov, le fonds P-3444 est constitué des archives de l'administration du camp 188. Les *opus* quant à eux sont des sous-divisions de dossier correspondant généralement à une période, alors qu'un dossier s'intéresse à un sujet défini contenant ainsi plusieurs centaines de feuilles cousues et numérotées entre elles⁴⁹. Comme nous pouvons le voir, la conservation est différente qu'en France, et doit faire face à d'autres préoccupations. En effet, le cyrillique a connu des évolutions depuis 1940, mais outre la rédaction, se sont principalement les supports qui posent problème. Ainsi, parmi « l'existence de millions de cartes et de dossiers personnels et de plusieurs centaines de mètres linéaires d'archives à Moscou et de fonds importants encore conservés à Tambov »⁵⁰, une partie est illisible du fait de la qualité des papiers, de l'écriture ainsi que des encres d'époque. Heureusement la majeure partie reste traitable. Le Goupvi aurait donc plus de trois millions de dossiers personnels dans ses fonds, chacun possédant un numéro individuel national. A Moscou, le classement national et centralisé, se basait sur une cote composée de trois chiffres débutant par un « 4 » correspondant à un thème précis, puis d'un numéro complémentaire que l'auteur suppose avoir été attribué dans l'ordre alphabétique (russe) à des lots entiers. Cette suite de chiffre ne correspond pas à un numéro ayant suivi le prisonnier dès son internement, comme c'était le cas dans d'autres pays tel que la France, il s'agit uniquement d'un « numéro d'ordre de traitement administratif ». Notons enfin, qu'il n'y a pas de « fonds français »⁵¹.

Tout ce travail en amont permet donc aux chercheurs actuels de pouvoir accéder à ces documents. Face aux nombreux préjugés dont est victime la Russie de nos jours, Baty précise rapidement dans ses recherches que les relations humaines sont très importantes amenant ou non un contact facilité avec les personnes locales ; l'accès aux archives se fait cependant dans le respect des lois établies. En 2003, il parle du « syndrome de l'Empire perdu » selon lequel les archivistes et politiciens ne veulent pas être associés à la

⁴⁹ Régis BATY, *op. cit.*, p. 68.

⁵⁰ Régis BATY, *op. cit.*, p. 109.

⁵¹ Régis BATY, *op. cit.*, p. 200. Les fonds 460, 461, 465 et 474 sont les principaux contenant des dossiers relatifs aux français internés en URSS.



découverte de renseignements mettant à mal la vision qu'une partie de la population a encore des générations précédentes⁵². La corruption et la vente d'archives existent, mais ne prennent pas une ampleur différente que ce que connaît les autres pays occidentaux⁵³. L'auteur prévient également que la valeur documentaire de ces fonds se justifie par sa véracité historique. Il ne s'agit pas ici de parler de l'exactitude du contenu, puisque la présence d'erreurs est avérée, mais de fiabilité de la source comme témoin de cette période. De nombreuses voix se sont levées, accusant l'URSS d'avoir faussé ou modifié ses archives, mais cette présente thèse prouve qu'au vu de la quantité produite, les documents étant associés entre eux, il est difficilement imaginable que des données aient pu être modifiées sans que cela ne se remarque par rapport à l'ensemble. D'autant plus que la chute de l'URSS fut si soudaine, économiquement et politiquement, qu'il est difficilement imaginable que des moyens aient été mis en œuvre pour traiter autant d'archives en si peu de temps⁵⁴. L'auteur juge donc sa documentation comme pertinente puisqu'elle se base sur des archives inédites, avec une « grande partie de documents bruts, à l'usage local, et parfois immédiat, visiblement non destiné à être divulgués ni même conservés, à en juger par la qualité du papier et par le peu d'effort de présentation »⁵⁵, permettant donc de supposer l'authenticité de leurs contenus. Par contre, il est fortement probable que les services secrets ont enlevé des dossiers ou des noms de leurs fonds liés à des questions ou des sujets sensibles⁵⁶.

.1.2.3. Les apports scientifiques

Dans sa thèse, en voyant ces différentes sources qui n'ont encore jamais été exploitées scientifiquement, Régis Baty se demande si ces dernières peuvent ou non améliorer notre connaissance de l'internement des français sur le territoire soviétique durant la Seconde Guerre mondiale ?⁵⁷ Divisé en cinq parties, l'étude traite de l'exploitabilité et de l'intérêt des archives soviétiques. Ce travail d'historien, entièrement basé sur les sources, pourrait également être qualifié d'archivistique puisque tout au long de ces 880 pages, l'auteur amène des compléments d'informations autant sur les caractéristiques que sur l'histoire même des archives.

L'hypothèse de départ de l'auteur, à savoir que la valeur documentaire de son fonds a autant un intérêt direct qu'indirect, se confirme au fil de son étude. Entre 1941 et 1945, on estime que quatre à cinq millions de personnes issus de 80 pays différents ont été internés en URSS. Après une présentation du camp 188, et de son fonctionnement, le lecteur prend conscience des questions alimentaires⁵⁸ et du travail⁵⁹ des prisonniers

⁵² Régis BATY, « Les Malgré-nous et autres Français vus au travers des archives soviétiques », dans JEANCLOS (Yves), sous la dir. de, *La France et les soldats d'infortune au XXe siècle*, Paris, Economica, 2003, p. 21.

⁵³ Régis BATY, *op. cit.*, p. 69.

⁵⁴ Régis BATY, *op. cit.*, p. 816.

⁵⁵ Régis BATY, *op. cit.*, p. 115.

⁵⁶ Régis BATY, *op. cit.*, p. 815.

⁵⁷ Régis BATY, *op. cit.*, p. 110. Notons que l'auteur s'intéresse à l'ensemble des français, mais se concentre par moment spécialement sur les Malgré-nous.

⁵⁸ Régis BATY, *op. cit.*, p. 309-366.

⁵⁹ Régis BATY, *op. cit.*, p. 367-411.



de guerre. Les archives prouvent la présence d'une sous-alimentation engendrant une mortalité. Les chiffres officiels ne semblent pas être justes, puisque « si les prisonniers avaient effectivement perçu 2000 calories par jour, ils n'auraient pas dû mourir en masse au cours de l'hiver 1944/1945 »⁶⁰. Les documents faisant mention des stocks de nourriture disponibles et les bulletins de livraison nous le prouvent. Les archives médicales font également état de malnutrition, permettant d'affirmer que les français n'ont pas eu de traitement de faveur⁶¹ comme on a pu l'entendre. Néanmoins il ne faut pas pour autant parler de camp d'extermination. Dans la partie portant sur le travail, l'auteur nous apprend que les documents relatifs à l'emploi des français dans l'oblast de Tambov s'accroissent vers la fin de la guerre. Au 1er juillet 1944, 93% des prisonniers employés travaillaient pour le camp, et ce dans un nombre important d'activités différentes⁶². Toutefois le constat est le suivant, l'URSS n'a pas réussi à mettre en place un système exploitant au mieux l'apport de millions de prisonniers de guerre sur son territoire, d'autant plus qu'une partie était très qualifiée⁶³. Après l'évocation des évadés⁶⁴, vient le cas des archives médicales⁶⁵. L'auteur dit avoir trouvé dans les archives de Tambov et de Moscou « un échantillonnage assez hétéroclite d'archives médicales constitué par une soixantaine de documents » pouvant être classé en quatre catégories : les dossiers médicaux individuels, les synthèses médicales officielles trimestrielles ou semestrielles, les tableaux sur les pathologies, et des données diverses comportant des informations à caractère médical. Toutefois ces derniers comportent des difficultés de compréhension, ce sont d'anciens documents pouvant se contredire, parfois sans données géographiques ni chronologiques, et sur des durées variables allant de dix jours à un ou plusieurs mois⁶⁶. La raison d'une telle collecte de données médicales s'explique par l'intérêt des communistes à faire progresser la médecine pour obtenir un « homo sovieticus productif (non malade, facile à entretenir, donc rentable), utilisable à volonté comme le sont les machines »⁶⁷. Notons qu'il « faille faire une différence entre ce qui était publié et ce qui était archivé ». Selon Alain Blum, spécialiste des archives soviétiques, « ce ne sont pas les archives elles-mêmes qui sont faussées, mais leur diffusion », parlant ainsi de « mensonge par omission »⁶⁸. Les conclusions sont multiples dont une insuffisance de soins, une faiblesse administrative et une variation selon les périodes. Toujours est-il qu'à la question première posée, la réponse est oui, les archives médicales ont une réelle valeur historique et archivistique permettant de mieux connaître les pathologies présentes et la prise en charge des malades à l'époque.

Intéressons nous maintenant aux documents eux-mêmes. Dès 1939, un fichage particulier des prisonniers de guerre été mis en place afin d'obtenir des renseignements sur l'armée adverse. Ainsi les

⁶⁰ Régis BATY, *op. cit.*, p. 312-313.

⁶¹ Régis BATY, *op. cit.*, p. 316.

⁶² Régis BATY, *op. cit.*, p. 385.

⁶³ Régis BATY, *op. cit.*, p. 400.

⁶⁴ Régis BATY, *op. cit.*, p. 412-427.

⁶⁵ Régis BATY, *op. cit.*, p. 429-631. Les conclusions sur ce sujet sont p. 628-630.

⁶⁶ Régis BATY, *op. cit.*, p. 429-432.

⁶⁷ Régis BATY, *op. cit.*, p. 448.

⁶⁸ Régis BATY, *op. cit.*, p. 449.



français évadés de l'armée allemande en 1941 représentaient une source importante d'informations, mais les soviétiques n'en ont pas profité. Le fichage a plus une valeur quantitative que qualitative malgré l'effort et les moyens employés par les soviétiques, mettant à mal le mythe d'une URSS bien documentée issu de la guerre froide. Ainsi les noms retranscrits ont subi des modifications, du fait des prisonniers, hors Bulgares, possédant un alphabet non cyrillique. Notons toutefois que cette tâche n'était pas évidente à mettre en place, encore moins en période de guerre⁶⁹. Le classement d'époque était assuré par douze personnes alphabètes⁷⁰, six classaient jusqu'à 300 documents, soit un toutes les deux minutes, et six autres regroupaient puis reclassaient les anciens dossiers personnels dans de nouveaux, le tout en six minutes. Ces conditions de travail étaient donc sujettes à erreurs ou modifications involontaires⁷¹. Ainsi le temps de rechercher une fiche varie selon les périodes, passant de quelques minutes en 1941 pour une dizaine de milliers de noms, à beaucoup plus à force d'emmagasiner des centaines de milliers au fil du temps. Notons également le problème des homonymies tels que « Muller » ou « Klein » très présents dans la sphère germanophone tout comme en Alsace-Moselle⁷². Cette étude a été enrichissante, mettant en lumière de nombreux points encore inconnus, ou du moins méconnus qui attendaient d'être développés et notamment justifiés, sur les documents produits par l'URSS puis conservés en Russie. Ces apports amènent ainsi de nouvelles pistes de recherche à développer.

1.3. De nouvelles pistes de recherche

L'incorporation de force est avant tout une histoire humaine, apportant la possibilité d'étudier certains aspects plus atypiques que les faits militaires qui ont déjà obtenu l'apport de nombreuses contributions. Ainsi, dans les pages qui suivent, nous souhaitons recenser de façon non-exhaustive les différentes pistes de recherche encore existantes, pouvant jouir d'une pluridisciplinarité, afin de relayer les appels d'historiens et potentiellement d'interpeller des lecteurs souhaitant contribuer à cette histoire.

.1.3.1. Les enjeux des archives privées

Les archives familiales souvent cataloguées comme « prenant poussière au grenier » sont généralement assez proches de cette image populaire. Contrairement à d'autres fonds, ceux abordant le sujet de l'incorporation de force ont subi une certaine mise sous silence. La « grande honte »⁷³ et la volonté de tourner rapidement la page ont engendré une mise de côté d'un passé trop douloureux. Au fil des décennies il y a une redécouverte progressive de ces documents, mais le temps a fait son œuvre rendant certains

⁶⁹ Régis BATY, *op. cit.*, p. 255-257.

⁷⁰ Ceci n'était pas chose aisée à l'époque puisque les soviétiques ont connu une période trouble entre 1917 et 1925, ne permettant pas à tous de recevoir une instruction très poussée.

⁷¹ Régis BATY, *op. cit.*, p. 222-223.

⁷² Régis BATY, *op. cit.*, p. 230-231.

⁷³ Reprenant ainsi le titre de Georges-Gilbert NONNENMACHER, Colmar, Association des évadés et incorporés de force, groupement du Haut-Rhin, 1965, 240 p.



inexploitables. Dans les années 1990, on observe les « petits-fils de » s'approprier les archives de leurs aînés amenant ainsi un second souffle à la recherche.

Ces documents souffrent des mêmes maux qu'une partie des archives privées, à savoir tout d'abord leur méconnaissance de la part des propriétaires. Présentes depuis plusieurs années, voir décennies, elles sont souvent redécouvertes par hasard ou lors d'héritage, « des archives dorment dans les familles et on le remarque tous les jours »⁷⁴. C'est justement à ce moment là que se joue la mémoire de l'incorporation de force : que faire de cela ? Trois principales possibilités s'offrent au détenteur, soit l'oubli synonyme généralement de destruction, au mieux une non action remettant cette décision à une date ultérieure ; soit la conservation, que ce soit dans une institution ou toujours chez la personne mais dans de meilleures conditions ; soit la vente, généralement sur les marchés. Ainsi Alphonse Troestler tire pour conclusion qu'il y « a une rupture de génération et de transmission de la mémoire, c'est-à-dire que vous trouvez de plus en plus de gens qui vident leur maison, les enfants ne s'intéressent pas à cela, et donc il y a énormément d'archives en déshérence ». Il serait donc pertinent de mener une étude de terrain auprès d'anciens et d'actuels possesseurs d'archives privées afin de comprendre leurs motivations et la finalité de la conservation ou non de ces documents. Christophe Heitz amène un élément de réponse en relatant le fait qu'il y ait « souvent des familles qui nous appellent et qui ne savent pas quoi faire de leurs archives privées ». Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse que ceux qui choisissent le biais de la vente ne cherchent pas premièrement le profit, bien que cela entre en compte, mais pensent plutôt à une démarche de transmission espérant que quelqu'un y trouvera l'intérêt que la personne même n'a pas, ou n'a plus. Ainsi, seule une étude à grande échelle permettra de tirer des enseignements sur cette relation.

Pourtant les archives privées ont un rôle non négligeable et ont été pendant longtemps une des principales sources que nous confrontons aujourd'hui avec d'autres. Pour cause, les archives familiales représentent une masse documentaire importante, aux typologies variées. La plus fréquente étant la correspondance, auquel un ouvrage lui a été consacré, « Les lettres des incorporés de force sont une part de l'histoire des Alsaciens »⁷⁵. Ces documents « constituent un témoignage irremplaçable sur une époque passée » ; pour certaines familles, c'est parfois tout ce qui leur reste d'un proche. Ainsi la conservation de ces dernières sont donc un enjeu connu et reconnu par la société, d'autant plus que ces archives sont une source historique à ne pas négliger. Elles ont permis d'étudier le ressenti des hommes, ainsi que leur quotidien, ou encore de situer les troupes au cours du conflit. Ces récits n'ayant pas vocation à sortir du cadre familial, le contenu est généralement sincère, l'auteur parlant librement, ce qui laisse supposer une véracité des faits relatés. Christophe Heitz rappelle que « la mémoire de l'incorporation de force reposait essentiellement sur les témoignages dans les années qui ont suivi l'après-guerre. C'est en ayant accès à ces archives [soviétiques]

⁷⁴ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

⁷⁵ Jacques PERRIER, « Un témoignage irremplaçable », dans *Lettres de Malgré-Nous. Témoignages d'incorporés de force alsaciens*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2012, p. 9.



qu'on a pu documenter, confronter le témoignage à l'archives. Cela a permis de faire avancer l'histoire de l'incorporation de force »⁷⁶. Il y a donc un enjeu de conservation avec pour finalité une confrontation des sources disponibles afin d'être le plus exhaustif possible. Inédites et personnelles, ces archives sont également mobilisées dans le cadre de quête identitaire, permettant à une génération orpheline de (re)découvrir son histoire et celle de sa famille. Forte en émotion, les archives privées sont donc autant utilisables dans le cadre familial que dans la constitution de l'histoire commune des Malgré-nous.

.1.3.2. La pluralité de sujets découlant des archives russes

Suite à ses travaux au sein des archives russes, Régis Baty expose différents sujets de recherche qui peuvent être traités avec ces fonds. Bien que souffrant d'un manque d'intérêt de la part de la communauté scientifique, la mise en place de collaborations entre spécialistes pourrait être bénéfique.

Commençons par un constat, celui de Régis Baty qui dit en 2011 « Si à peu près tout ce qui pouvait être trouvé dans les archives occidentales a été commenté, tel n'a pas été le cas de ce qui se trouve dans les archives soviétiques. Seuls quelques universitaires français se sont intéressés à ces documents »⁷⁷ ce qui est fortement dommageable lorsqu'on sait la richesse quantitative et qualitative de ces dernières. Il dit même dans l'avant-propos de sa thèse, que celle-ci est une réponse au maigre intérêt des universitaires pour ces documents, huit ans après les accords de 1995 à l'époque⁷⁸. Ainsi, que ce soit en 2011 ou en 2017, les choses n'évoluent guère. Baty admet que la tâche n'est pas aisée, il faut avoir « au moins trois ou quatre des données suivantes : connaître l'Alsace-Moselle, tout en étant capable de faire preuve de sens critique vis-à-vis des spécificités culturelles et psychologiques de cette région placée entre deux grandes cultures ; parler allemand, français et russe ; être capable de déchiffrer le russe et l'allemand manuscrits ; connaître les mentalités allemande, russe et soviétique ; avoir été sensibilisé aux problèmes posés par les internements nazi et communiste ; posséder des connaissances sur l'histoire militaire et l'histoire de la Seconde Guerre mondiale »⁷⁹. Évidemment, peu de personne pouvant posséder toute cette richesse culturelle, l'auteur conclut que la solution la plus pertinente est celle de la constitution d'une équipe de recherche pluridisciplinaire.

Ainsi, dans sa thèse, Régis Baty a fait apparaître de nouveaux thèmes dont les principaux sont la nutrition et la médecine qui, bien que connus auparavant, manquaient de documents chiffrés afin d'être exploités scientifiquement. Dans son introduction il dit que ses recherches portent sur « des thèmes très différents, dont certains pourraient à eux seuls faire l'objet d'une thèse »⁸⁰, basées sur « une mine de documents dont il reste désormais à confier l'analyse et l'exploitation à des spécialistes »⁸¹. Débutons donc,

⁷⁶ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

⁷⁷ Régis BATY, « Les Malgré nous dans les archives des camps soviétiques », *Revue Russe*, n°35, 2011, p. 144.

⁷⁸ Régis BATY, *op. cit.*, p. 3. Il le répète aux pages 16 et 113.

⁷⁹ Régis BATY, « Les Malgré nous dans les archives des camps soviétiques », *Revue Russe*, n°35, 2011, p. 151.

⁸⁰ Régis BATY, *op. cit.*, p. 16.

⁸¹ Régis BATY, *op. cit.*, p. 826.



tout d'abord, par la question de la nutrition. Au sein de cette partie, l'auteur évoque différentes pistes telles que l'analyse de dossiers des prisonniers ayant eu la même captivité afin d'estimer le déficit calorique journalier moyen qu'ont eu à subir ces hommes. Vient ensuite le cas des archives médicales soviétiques, abordé longuement, dont une des perspectives est de pouvoir comparer les données, et donc les conclusions obtenues sur le camp de Tambov avec d'autres établissements d'internement présents sur le territoire soviétique. Ainsi, ces études attendent d'être reprises par des spécialistes pour affirmer ou non les premières hypothèses issues de cette thèse, et d'en voir apparaître de nouvelles dans l'optique de traiter le plus exhaustivement ces questions. Baty tire donc comme principale conclusion que les archives soviétiques ont « beaucoup à gagner d'une ouverture entre les disciplines ».

.1.3.3. L'apport de chercheurs extérieurs au territoire Alsacien-Mosellan : un regard différent

L'histoire de l'incorporation de force est méconnue hors du Nord-Est français, les chercheurs sont principalement alsaciens. Pourtant l'ouverture de ce sujet à des historiens venant d'autres régions permettrait d'aborder différemment certains aspects, voir peut-être d'en remettre en cause. Malheureusement, les études étrangères sont minces.

Il est toujours pertinent de s'intéresser aux études étrangères lorsqu'on traite d'un sujet régional. En effet, ceci se justifie pour trois raisons. Tout d'abord, suivant les pays, les méthodologies de travail varient ce qui permet de traiter différemment certaines problématiques. Qui plus est, les facilités de consultation des fonds que ce soit pas le biais de la langue ou l'espace géographique sont non négligeables. L'arborescence des services d'archives diffère tout comme leurs spécificités, ainsi comme nous l'avons explicité précédemment, il est préférable d'être russophone pour traiter de certains aspects des archives des Malgré-nous. Enfin, la question de la neutralité est à prendre en compte. Les historiens sont formés à cet aspect, mais le phénomène de l'incorporation de force ayant touché l'intégralité de la région alsacienne, il serait alors intéressant de connaître l'avis d'historiens extérieurs ne possédant pas de liens affectifs avec un aïeul concerné par les faits⁸². Toujours est-il que, depuis la fin du conflit, de nombreuses études ont été publiées amenant une meilleure compréhension de l'annexion et de ses conséquences, mais il reste encore beaucoup à faire, ce qui laisse entrevoir de nombreuses découvertes à venir.

Malheureusement, les études étrangères présentes sur les Malgré-nous sont faibles⁸³, et d'autant plus sur leurs archives. Notons tout de même que dans la sphère anglo-saxonne, l'ouvrage de Richard Vinen⁸⁴ y fait brièvement référence, mais Sophie Nau, alsacienne expatriée en Grande-Bretagne, ayant réalisé un

⁸² Ceci n'est évidemment pas une critique à l'encontre de la communauté scientifique Alsacienne-Mosellane, je suis moi-même concerné car issu de ce territoire. J'émetts l'hypothèse que l'histoire familiale et l'environnement dans lequel on vit influence nos choix et nos visions, d'où l'intérêt de faire appel à une personne « neutre ».

⁸³ Parmi les 200 références associées au sujet « Malgré nous (Guerre mondiale, 1939-1945) » dans le catalogue du SUDOC, répertoriant 12 millions de notices bibliographiques issus d'établissements universitaires et de recherches en France ; seuls sept sont en allemand, deux en anglais et un en italien.

⁸⁴ Richard VINEN, *The Unfree French : life under the occupation*, Londres, Allen Lane, 2006, 476 p.



court-métrage sur l'incorporation de force, confirme une tendance prévisible : le sujet est inconnu de l'autre côté de la Manche⁸⁵. Dans la sphère germanophone, Stefan Seidendorf fait le constat en 2012 que « si, parmi le nombre incroyable de dissertations, études et autres recherches consacrées à l'époque nationale-socialiste, on y trouve à peu près tous les sujets, celui des malgré-nous semble inexistant »⁸⁶. Les catalogues universitaires montrent que le peu de livres présents dans leurs collections sur les Malgré-nous sont des parutions françaises, originales ou traduites⁸⁷. Une des rares études en allemand mentionnant les enrôlés de force, a pour sujet la politique d'administration des personnes d'après-guerre déplacées⁸⁸. Toutefois l'auteur explique que la confrontation du passé n'a pas non plus été aisée du côté allemand, mettant à mal le mythe de la *saubere Wehrmacht*, ayant mené une « guerre propre ». Cette mémoire familiale, collective et souvent refoulée, fut confrontée aux interrogations. L'État allemand assumait ses responsabilités avec le financement de la FEFA mais le discours intergénérationnel au sein des foyers pouvait différer, engendrant un « décalage entre le récit officiel et les souvenirs transmis dans beaucoup de familles allemandes », étudié dans l'ouvrage *Opa war kein Nazi*⁸⁹, « Papy n'était pas un nazi ». Enfin, des études sur l'incorporation de force ne concernent pas exclusivement l'Alsace-Moselle mais également d'autres provinces existent. Nous pouvons citer des ouvrages comme ceux de Frédéric Stroh et de Peter Quadflieg⁹⁰, ce dernier a d'ailleurs publié un livre sur l'enrôlement de force au Luxembourg et en Belgique⁹¹, ou encore l'article de Christophe Brüll⁹². Plus original, une parution sur les déportés militaires alsaciens en Italie, écrite en italien, est sortie en 2015⁹³. Suite à ce constat, plusieurs pistes de recherches apparaissent. Stefan Seidendorf propose « un travail transfrontalier sur ces souvenirs [familiaux] légués par les malgré-nous », mobilisant ainsi les archives privées et l'obtention de témoignages oraux à conserver face à la disparition des derniers témoins.

2. Archives et mémoire

Les archives sont un outil de la mémoire et de la culture. Production d'une époque, elles deviennent alors témoins du passé, véhiculant ainsi l'histoire. Tant l'institution que le document, les archives sont un

⁸⁵ Annexe 6 Correspondance avec Mlle NAU.

⁸⁶ Stefan SEIDENDORF, « Le destin des malgré-nous vu d'Allemagne », *Les saisons d'Alsace*, Hors-série, 2012, p. 110.

⁸⁷ Recherches menées sur <https://kvk.bibliothek.kit.edu/> donnant des résultats en Allemagne, Autriche et Suisse.

⁸⁸ Andreas RINKE, *Le grand retour : Die französische Displaced-Person-Politik (1944-1951)*, Frankfurt am Main, 2002, 507 p.

⁸⁹ Harald WELZER, Sabine MOLLER, Karoline TSCHUGGNALL, *Opa war kein Nazi. Nationalsozialismus und Holocaust im Familiengedächtnis*, Frankfurt am Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 2005, 249 p.

⁹⁰ Frédéric STROH, Peter M. QUADFLIEG, *Incorporation de force dans les territoires annexés par le IIIe Reich*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2016, 228 p.

⁹¹ Peter M. QUADFLIEG, « Zwangssoldaten » und « Ons Jongen ». *Eupen-Malmedy und Luxemburg als Rekrutierungsgebiet der deutschen Wehrmacht im Zweiten Weltkrieg*, Aachen, Shaker Verlag, 2008, 174 p.

⁹² Christoph BRÜLL, « Les « enrôlés de force » dans la Wehrmacht – un symbole du passé mouvementé des belges germanophones au xxe siècle », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 241, no. 1, 2011, p. 63-74. Disponible sur <http://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2011-1-page-63.htm>

⁹³ Enio IEZZI, *Othon e Bruno : storia d'umanità e di guerra in Romagna : i Malgré-nous, deportati militari alsaziani in Italia*, Lugo, An. Walberti 1795, 2015, 151 p.



appareil démocratique de bonne gouvernance garant d'un patrimoine culturel commun à un groupe de personnes. La conservation de cette documentation ayant pour finalité la transmission de ces connaissances d'une génération à une autre.

2.1. La naissance du processus mémoriel

Le procès de Bordeaux a été un des grands moments de l'histoire de l'incorporation de force, faisant ainsi connaître le sort de toute une région⁹⁴ à la « France de l'Intérieur », et donnant l'occasion à ses habitants d'affronter enfin leur passé. Cette page d'histoire permet donc de mieux appréhender les enjeux relatifs à l'usage et à la conservation des archives des incorporés de force. Certains fonds d'archives, notamment associatifs, pouvant contenir des masses documentaires importantes.

.2.1.1. Du procès à la mise en lumière de leur histoire

Huit ans et demi après les faits, le procès de Bordeaux s'ouvre. Cette affaire a mis à mal l'unité de la Nation, remettant sur le devant de la scène une période que beaucoup aurait voulu oublier. Comment donner une juste satisfaction à ces deux parties, tous deux victimes, aux histoires opposées ?

La situation prend place dans un contexte de lutte contre la résistance locale et les groupes de maquisards communistes influents dans la région limousine. Le général Lammerding appelle même cet espace la « petite Russie » de peur qu'elle ne devienne un pôle communiste incontrôlable par le Reich. Ainsi, c'est environ 150 hommes du régiment *Der Führer* de la division *Das Reich* qui arrivent le 10 juin 1944 à 14h à Oradour-sur-Glane. Le bourg est encerclé, on rassemble la population sur la place principale au motif d'un contrôle d'identité. Vers 15h30, les femmes et les enfants sont dirigés vers l'église ; les hommes sont divisés en plusieurs groupes et conduits dans différentes granges et garages. Vers 16h un coup de canon signale le début des opérations, les nazis tirent sur les hommes et mettent le feu aux corps, seuls cinq en réchappent. Vers 17h deux SS déposent une caisse libérant du gaz asphyxiant les 400 femmes et enfants enfermés dans l'église, avant de tirer et de mettre le feu au lieu saint. Au total, 642 personnes décèdent, le préjudice en plus d'être humain est psychologique pour toute la population avoisinante. Par la suite ce drame est perçu comme symbolique de la barbarie allemande à travers tout l'hexagone. L'armistice réintègre l'Alsace-Moselle au territoire français, amenant festivités et soulagement dans les rues du Nord-Est, mais alors que l'espoir de jours meilleurs s'annoncent, le passé les rattrape aussitôt.

Le procès se tient entre janvier et février 1953, vingt-et-un soldats comparaissent pour répondre du massacre d'Oradour-sur-Glane. Parmi eux, quatorze sont Alsaciens, soit deux tiers des accusés, composé de treize incorporés contre un engagé volontaire. Dès le début de l'audience, des voix s'élèvent pour que Alsaciens et Allemands ne soient pas assis sur le même banc. Bien qu'anecdotique, cette demande est

⁹⁴ Moselle comprise.



symboliquement forte mais la tension était déjà marquée, les Limousins revendiquant de lourdes peines. Au cours du procès, le président du tribunal tente de définir les responsabilités de chacun. Les interrogatoires puis l'audition des témoins amènent à distinguer les français des allemands, et les incorporés du volontaire. Après trente-trois heures de délibérations, l'engagé est condamné à mort alors que les incorporés obtiennent des peines de cinq à huit ans de prison⁹⁵. Guillaume Javerliat constate donc que l'incorporation de force « a joué comme une circonstance atténuante »⁹⁶, les allemands recevant des peines de dix à douze ans, excepté le sergent, condamné à mort. Des contestations apparaissent en Alsace, demandant l'octroi d'une clémence pour leurs concitoyens. Les pouvoirs politiques délibèrent dans une ambiance pesante à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République, la droite soutenait l'Alsace quand la gauche était pro-limousine, ces choix s'expliquant par l'attachement électoral de ces régions⁹⁷. La décision est rapidement prise afin d'éviter des débordements dans l'Est de la France, soutenue par des combattants de la Première Guerre mondiale et des résistants, lui conférant des appuis et une légitimité de taille. Vincent Auriol pose comme principale condition d'accueillir les incorporés simplement sans excès, pour ne pas heurter certaines sensibilités⁹⁸. Cette « loi de circonstance » restaure ainsi une certaine paix publique, mais ne clôt pas définitivement l'affaire dans les esprits. En Alsace, le verdict a été vécu comme un choc, marquant les consciences ; une semaine plus tard c'est au tour du Limousin de connaître ce sentiment en apprenant l'amnistie des condamnés alsaciens. La construction mémorielle de ces deux régions a donc été marquée par des sentiments opposés, évoluant au gré des décisions juridique et politique.

.2.1.2. La confrontation des mémoires avant une paix commune

En dehors des événements historiques que nous venons de présenter, intéressons nous maintenant à la mémoire, ou plutôt aux mémoires. Toutes deux victimes du nazisme, elles ont finalement vu leurs provinces respectives se faire face, avant d'entrer dans une phase de réconciliation un demi-siècle plus tard.

Durant toute l'affaire, « chaque français se trouvait confronté à toute une série de questions délicates »⁹⁹, appelant chacun à ressasser un passé qu'il aurait bien préféré oublier. L'affrontement des deux provinces apparaissaient comme inévitable, mais alors que l'Alsace semblait être favorisée par la classe politique¹⁰⁰, elle s'est vue fragilisée par la position atypique de la Moselle. Les associations patriotiques mosellanes n'ont lancé aucun appel à manifester contrairement à leurs voisins où les anciens incorporés, les

⁹⁵ Marie KIFFER, *Les « Malgré-Nous » et l'opinion publique en Moselle de 1945 à nos jours, Mémoire en sciences politiques*, sous la dir. de Sylvain Schirmann et de Benoît Verrier, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2001, p. 42-46. Pour une étude complète du procès, voir Jean-Laurent VONAU, *Le procès de Bordeaux : les Malgré-Nous et le drame d'Oradour*, Strasbourg, Éditions du Rhin, 2003, 255 p.

⁹⁶ Guillaume JAVERLIAT, *Bordeaux 1953, le deuxième drame d'Oradour. Entre histoire, mémoire et politique*, Limoges, PULIM, 2009, p. 57.

⁹⁷ Guillaume JAVERLIAT, *op. cit.*, p. 60.

⁹⁸ Guillaume JAVERLIAT, *op. cit.*, p. 65-66.

⁹⁹ Guillaume JAVERLIAT, *op. cit.*, p. 102.

¹⁰⁰ Le Limousin représentant une menace moindre face à une Alsace prospère et peuplée risquant de provoquer une certaine agitation, selon Sarah FARMER : Guillaume JAVERLIAT, *op. cit.*, p. 17.



associations et la presse incitèrent la population à s'opposer. Philippe Wilmouth parle alors de « réelle désolidarisation mémorielle entre la Moselle et l'Alsace »¹⁰¹. Pourtant « son rôle de soutien ou de critique a eu une importance plus symbolique qu'effective comme tend à nous le montrer la construction mémorielle opérée par les protagonistes de l'affaire »¹⁰². Certains historiens et sociologues comme Alain Lercher ou Pierre Rigoulot sont critiques face à l'attitude et la construction mémorielle alsacienne, cette dernière aurait dû émettre des regrets à l'égard du village martyr afin d'alléger sa peine, avant de défendre ses propres intérêts. Jean-Jacques Fouché parle même de négationnisme, les Alsaciens se voyant comme une province unie et victime, oubliant certains actes avérés, pendant que d'autres tel qu'Eugène Riedweg défendent l'image d'une Alsace ouverte et incomprise. Oradour-sur-Glane, quant à elle, semble souffrir d'instrumentalisations politiques et économiques notamment par les personnalités locales¹⁰³. Ces différentes oppositions ont longtemps marqué les populations, ainsi de 1953 à 1974, suite à l'amnistie prononcée envers les condamnés du procès de Bordeaux, l'Association Nationale des Familles des Martyrs, a décidé de commémorer seule le 10 juin refusant ainsi d'y convier les autorités. Le monument offert par l'État est rejeté, les victimes préférant se recueillir à l'ossuaire édifié à l'initiative de l'association¹⁰⁴.

Le temps apaise les esprits, amenant l'Alsace et le Limousin à se réconcilier, non pas en oubliant le passé mais en l'affrontant ensemble. Des gestes symboliques sont entrepris avec la venue d'une délégation alsacienne menée par Roland Ries dans la commune limousine en 1998, et accueillie par le maire Raymond Frugier dans le cadre d'une cérémonie commémorative¹⁰⁵. L'année suivante, la ville de Strasbourg offre trois statues du sculpteur Bernard Abtey à Oradour-sur-Glane, symbolisant la réconciliation. Toutefois ces dernières ont été mises à terre déjà trois fois, deux par le ciel et une troisième est l'œuvre de vandales¹⁰⁶. Ces mémoires qui autrefois étaient opposées tendent maintenant à se réunir en une nationale, malgré encore quelques oppositions. La monumentalisation permet ainsi de marquer un territoire de son empreinte, en espérant que la mémoire véhiculée par ces édifices traverse les périodes futures. Il est ainsi intéressant de constater que six années séparent les Mémoriaux d'Oradour-sur-Glane et d'Alsace-Moselle¹⁰⁷. Le premier consacre une pièce de son exposition permanente à « la reconnaissance nationale et la reconstruction » où figure le procès de Bordeaux ; quand le deuxième explique la présence d'Alsaciens lors du massacre dans la

¹⁰¹ Philippe WILMOUTH, « Du silence à la volonté de laisser trace. Mémoire des Malgré-Nous mosellans de 1945 à nos jours », dans *Malgré eux dans l'armée allemande*, Metz, Libel, 2012, p. 133-135.

¹⁰² Guillaume JAVERLIAT, *op. cit.*, p. 146-147.

¹⁰³ Guillaume JAVERLIAT, *op. cit.*, p. 17-19.

¹⁰⁴ <http://www.oradour.org/fr/content/lieu-de-memoire> (consulté le 29/04/2017)

¹⁰⁵ Monique SEEMANN, journaliste, *Oradour-sur-Glane et l'Alsace : le difficile rapprochement* [en ligne], France 2 Alsace Alsace soir, 9 juin 2004, 3min 37s : <http://www.ina.fr/video/ST00001299720/oradour-sur-glane-et-l-alsace-le-difficile-rapprochement-video.html>, (consulté le 16/03/2017).

¹⁰⁶ Marie GOERG-LIEBY, *Mémoire et réconciliations* [en ligne], 19 novembre 2012, <http://www.malgre-nous.eu/memoire-et-reconciliations-2/>, (consulté le 29/04/2017).

¹⁰⁷ En 1999 pour celui d'Oradour et en 2005 à Schirmeck, tous deux inaugurés par le président Jacques CHIRAC. Philippe WILMOUTH, « Du silence à la volonté de laisser trace. Mémoire des Malgré-Nous mosellans de 1945 à nos jours », dans *Malgré eux dans l'armée allemande*, Metz, Libel, 2012, p. 133-135.



pièce nommée « lendemains de combats ». Il ne faut pas voir ici une concurrence mémorielle ou victimaire mais bien des lieux pédagogiques visant à expliquer ces deux histoires qui se sont malheureusement rencontrées le 10 juin 1944¹⁰⁸.

Les documents relatifs à ce procès entrent parfaitement dans la définition d'archives de Malgré-nous. Part intégrante de cette histoire, c'est tout un pan mémoriel qui en découle amenant encore aujourd'hui les historiens à publier des ouvrages sur ce sujet. Les deux raisons principales qui expliquent cet intérêt sont l'évolution des mentalités, les derniers témoins livrant leurs souvenirs dans un contexte d'apaisement du dialogue entre les habitants de ces deux régions, et la communicabilité des archives. « Les archives départementales de Limoges possèdent un riche fonds pour traiter le procès de Bordeaux, néanmoins un nombre important de liasses est soumises à dérogation »¹⁰⁹. La particularité de ce sujet est l'éclatement des sources. L'ouvrage de Jean-Laurent Vonau « est le résultat de longues investigations menées à travers les dépôts de nombreuses archives publiques et privées » dont les Archives militaires allemandes, les Archives nationales françaises, les Archives de la justice militaire, les archives de l'ADEF et la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg¹¹⁰. De son côté, Guillaume Javerliat s'est basé sur les Archives départementales de la Haute-Vienne, le centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane, le centre d'étude Edmond Michelet et le musée de la Résistance Nationale de Champigny-sur-Marne¹¹¹. Enfin, Philippe Wilmouth a utilisé différentes sources limousines et mosellanes, ainsi que de nombreux témoignages oraux et écrits¹¹². Il est donc intéressant de constater que sur un même sujet, avec certes des approches différentes, il n'y ait pas les mêmes fonds d'archives utilisés.

.2.1.3. Consolidation de cette mémoire alsacienne-mosellane

Le procès de Bordeaux a été un élément marquant dans cette construction mémorielle. Mais auparavant, d'autres revendications ont incité la population alsacienne-mosellane à s'unir, et à prendre conscience qu'elle formait une entité sociale.

Le premier de tous les combats a été celui de la reconnaissance de leur incorporation de force, obtenue dès novembre 1945 à travers la mention « Mort pour la France », très symbolique¹¹³. Le procès de Robert Wagner, *Gauleiter* de l'Alsace, en avril-mai 1946 et son exécution en août met un point, non final, à cette période d'annexion. Pour cause, cet événement ne fait qu'enclencher un processus de réhabilitation des

¹⁰⁸ Marie HEIDMANN, journaliste, *Schirmeck : mémorial d'Alsace Moselle et Oradour sur Glane* [en ligne], France 3 Alsace Alsace soir, 9 juin 2004, 2min 37s : <http://www.ina.fr/video/ST00001299729/schirmeck-memorial-d-alsace-moselle-et-oradour-sur-glane-video.html>, (consulté le 16/03/2017).

¹⁰⁹ Guillaume JAVERLIAT, *op. cit.*, p. 21.

¹¹⁰ Jean-Laurent VONAU, *Le procès de Bordeaux : les Malgré-Nous et le drame d'Oradour*, Strasbourg, Éditions du Rhin, 2003, p. 9-10. Détails aux pages 252-253.

¹¹¹ Guillaume JAVERLIAT, *op. cit.*, détails aux pages 243-246.

¹¹² Philippe WILMOUTH, *Des Mosellans dans l'enfer d'Oradour-sur-Glane*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2010, p. 121-124.

¹¹³ Ordonnance n° 45-2717 du 2 nov. 1945 relative aux décès des militaires et civils « morts pour la France »



Malgré-nous, reconnaissant la même année ces hommes comme ayant été victimes d'un crime de guerre¹¹⁴. En 1960, un accord franco-allemand reconnaît l'incorporation de force mais refuse l'indemnisation de peur que les enrôlés luxembourgeois, belges et ceux issus de pays de l'Est aient les mêmes attentes¹¹⁵. Quant aux Malgré-elles, ces femmes ne commencent à se faire connaître qu'à cette période, amenant Marlène Anstett à se poser la question d'une « certaine concurrence des mémoires ? »¹¹⁶. Toujours est-il qu'un groupe se détache au sein des Malgré-nous, à savoir celui des anciens de Tambov. Plusieurs associations voulant les représenter ont existé depuis 1945, obtenant certaines spécificités comme en 1973 la reconnaissance des problèmes de santé liés à leur détention, puis en 1981 à tous les détenus des camps soviétiques¹¹⁷. Ce qui peut nous amener à penser qu'ils forment un groupe social « secondaire ». C'est-à-dire, un ensemble de personnes possédant des caractéristiques communes, s'identifiant comme appartenant à un même groupe suite à ses propriétés communes sans forcément se connaître. Pour preuve, depuis les années 1990, des mentions « Ancien Malgré Nous » et « Ancien de Tambov » fleurissent sur les tombes, ainsi que dans les avis de décès¹¹⁸, devenant un symbole d'identité¹¹⁹. Toutefois, cette tendance est perceptible depuis plusieurs décennies, ainsi le premier récit d'un ancien détenu date de 1951, par Gustave Degen, ce qui est tôt si on compare avec les autres témoignages d'incorporés de force. Des associations se forment, regroupant uniquement des survivants des camps soviétiques, qui rejettent la responsabilité principalement aux soviétiques au lieu de l'Allemagne nazie¹²⁰, on peut alors reprendre le titre d'Alfred Wahl : *Après Tambov, une mémoire particulière*. On remarque donc qu'il y a eu un long combat de reconnaissance, soutenu par des entités associatives, qui a débouché sur une allocution du ministre des Affaires Étrangères de la RFA le 11 janvier 1972 avouant que « l'incorporation de force était contraire au droit élémentaire des peuples ». Un des principaux freins a été le changement incessant de ministre des Anciens Combattants obligeant les associations à présenter inlassablement leurs actions et leurs souhaits au nouveau responsable¹²¹.

Une fois leur incorporation non-volontaire connue et reconnue, de plus en plus d'incorporés ont demandé à percevoir un dédommagement, mais les négociations ne débutèrent qu'en 1978 par le biais de

¹¹⁴ Jean-Laurent VONAU, « Les aspects juridiques découlant de l'incorporation de force », dans Jean-Luc EICHENLAUB, Jean-Noël GRANDHOMME, sous la dir. de, *Août 1942, l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes : actes de la rencontre de l'AMAM du 15, 16 et 17 octobre 2002*, Colmar, Colmar, Archives Départementales du Haut-Rhin, 2003, p. 90.

¹¹⁵ Sophie DOERR, *Association des Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin : pour la réhabilitation des incorporés de forces, 1945-2010*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2011, p. 146.

¹¹⁶ Marlène ANSTETT, *Gommées de l'Histoire. Des Françaises incorporées de force dans le Service du Travail féminin du IIIe Reich*, Strasbourg, Éditions du signe, 2015, p. 228.

¹¹⁷ Décret N° 73-74 du 18 janvier 1973 et Décret N° 81-315 du 16 avril 1981

¹¹⁸ Jean-Noël GRANDHOMME, *Les Malgré-nous de la Kriegsmarine*, Strasbourg, Éditions La Nuée Bleue, 2011, p. 399.

¹¹⁹ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

¹²⁰ Alfred WAHL, « Après Tambov, une mémoire particulière », dans *Tambov. Le camp des Malgré Nous alsaciens et mosellans prisonniers des Russes*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010, p. 91.

¹²¹ Aurélie BLUDSZUS, *L'Association des Anciens Combattants "Malgré-Nous" et Réfractaires de Moselle*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean Noël Grandhomme, Strasbourg, 2009, p. 38, 40.



Daniel Hoeffel et Alex Moeller, aboutissant sur un accord de principe l'année suivante à Paris dans le cadre d'un sommet franco-allemand¹²². La FEFA voit le jour en septembre 1981, et la rencontre trois ans plus tard du président Mitterrand avec son homologue allemand, le chancelier Helmut Kohl, à Dabo (Moselle) permet la mise en route du processus. Ainsi, le premier versement apparaissait en juin 1984. D'autres suivent jusqu'en 1987 pour un total de 9100 francs, soit environ 1387€. La somme ne fait l'œuvre d'aucun mécontentement, preuve que cette démarche a une visée purement symbolique¹²³. Toutefois il y a un bémol, les Malgré-elles sont exclues puisque privées du certificat d'incorporé de force (CIF). Seules les femmes pouvant prouver leur incorporation au sein d'une unité des forces armées, ont été reconnues¹²⁴, amenant des recherches au sein des archives du Service des Recherches Historiques de l'armée, ce qui ne semblait pas déranger leurs homologues masculins. Jean-Pierre Masseret dit avoir « découvert que les Malgré-nous n'étaient pas très favorables à l'indemnisation des Malgré-elles, ça a été une surprise à l'époque. J'ai vécu ça avec une certaine surprise, ça m'a un peu heurté d'ailleurs, de voir que l'indemnisation qui était prévue par la Fondation Franco-Allemande ne puisse pas profiter également aux jeunes femmes qui avaient été incorporées »¹²⁵. Dès 1987, les survivantes se regroupent en associations afin de mener à leur tour un combat de reconnaissance. En 1998, le Secrétaire d'État aux Anciens Combattants met en place un dispositif qui recueille plus de 8000 demandes de Malgré-elles, mais faute de budget suffisant en 1999, l'indemnisation échoue¹²⁶. « Je n'avais pas envie de faire une distinction, même si il y en avait une forcément, importante, qui était celle de porter une arme et de combattre et d'être tué ; mais d'un autre côté il y avait eu de la part des autorités nazies allemandes la volonté de nazifier des jeunes femmes qui étaient françaises, qui ne demandaient pas ça »¹²⁷. Ce que confirmait Alphonse Troestler en disant que « la FEFA avait juridiquement raison mais politiquement et moralement tort »¹²⁸. Finalement il faut attendre 2008, où 800€ sont versés à 5800 Alsaciennes-Mosellanes encore vivantes. Jean-Marie Bockel explique que le rôle des associations de défense a été déterminant, d'autant plus que « le renouvellement de la sensibilité mémorielle nous a certainement aidé mais surtout je crois le sentiment, à un moment où encore quelques milliers de ces femmes étaient vivantes, qu'il serait indigne d'attendre qu'elles soient toutes mortes pour se rappeler leur souffrance »¹²⁹.

¹²² Eugène RIEDWEG, « Pour l'honneur des "Malgré-nous" », dans *ADEIF : rétrospective 1945-2000*, Colmar, ADEIF, 2000, p. 5.

¹²³ Aurélie BLUDSZUS, *L'Association des Anciens Combattants "Malgré-Nous" et Réfractaires de Moselle, mémoire en histoire*, sous la dir. de Jean Noël Grandhomme, Strasbourg, 2009, p. 39.

¹²⁴ Arrêt du Conseil d'État du 16 novembre 1973, Avis du Conseil d'État du 10 juillet 1979 confirmant la jurisprudence Kocher

¹²⁵ Annexe 3 Entretien avec M. MASSERET

¹²⁶ Sophie DOERR, *Association des Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin : pour la réhabilitation des incorporés de forces, 1945-2010*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2011, p. 183.

¹²⁷ Annexe 3 Entretien avec M. MASSERET

¹²⁸ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

¹²⁹ Annexe 5 Correspondance avec M. BOCKEL.



2.2. La relation avec les archives

« La mémoire n'est pas, pour moi, une façon de réveiller les anciennes souffrances mais, sans les oublier, une manière de faire la paix avec le passé »¹³⁰. La mémoire doit permettre le deuil d'un passé douloureux afin de pouvoir aller de l'avant.

.2.2.1. Qu'est-ce que la mémoire ?

Afin de pouvoir traiter ce sujet il faut préalablement présenter la notion de « mémoire ». En empruntant certaines théories à d'autres champs de recherche, nous remarquons qu'il n'y en a pas une mais bien plusieurs mémoires. Nous allons donc voir comment cela s'insère dans le domaine archivistique.

Éric Méchoulan parle d'une omniprésence de la mémoire dans les sociétés actuelles : « Commémoration de la libération d'Auschwitz ou de la création de la soupe Campbell, inscription dans le patrimoine mondial des minarets de Djam en Afghanistan ou du parc Dinosaur en Alberta, traditions réinventées des anciennes forges à La Malbaie ou tour de main traditionnel invoqué par des marques de yoghourt, la mémoire est aujourd'hui mise à toutes les sauces, pour le meilleur ou pour le pire ». L'auteur explique qu'en mettant sur le même plan des éléments totalement différents, on « nous voue à une amnésie par surabondance de souvenirs »¹³¹. Alors pourquoi y attache-t-on autant d'importance ? Les problématiques relatives à la mémoire et à l'oubli ont intéressé les philosophes, en particulier les réflexions portant sur l'écoulement du temps et le ressenti subjectif. Mais alors que notre société actuelle est tournée vers la préservation de la mémoire, d'autres tel que Friedrich Nietzsche ont prôné l'oubli. Dans la *Seconde considération intempestive : de l'utilité et de l'inconvénient des études historiques pour la vie* (1874), il défend l'idée que l'oubli amène le bonheur, c'est un réelle faculté, un pouvoir actif qui crée une rupture de la chaîne de transmission. « Pour Nietzsche, c'est la vie même qui est oubli, tandis que la mémoire, lorsqu'elle se dégrade en dépôt d'archives historiques, n'est que décadence et déperdition de vitalité »¹³². Toutefois, « il est possible de vivre presque sans souvenir et de vivre heureux [...] mais il est impossible de vivre sans oublier ». A contrario, « La vraie santé d'esprit, écrit Schopenhauer, consiste dans la perfection de la réminiscence. Sans doute, il ne faut pas entendre par là que notre mémoire doive tout conserver »¹³³. Évidemment ce débat est plus complexe, mais il présente l'intérêt d'érudits sur la question.

La mémoire étant une « faculté comparable à un champ mental dans lequel les souvenirs, proches ou lointains, sont enregistrés, conservés et restitués »¹³⁴, il ne paraît pas étonnant de lier les archives à cette

¹³⁰ Lionel JOSPIN, Premier ministre, Colloque franco-allemand "Mémoire et identité" à Genshagen (Allemagne) les 24 et 25 septembre 1999 : <http://discours.vie-publique.fr/notices/993002486.html> (consulté le 10/04/2017).

¹³¹ Éric MÉCHOULAN, *La culture de la mémoire ou comment se débarrasser du passé ?*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 7, 9.

¹³² Jacques LE RIDER, « Oubli, mémoire, histoire dans la "Deuxième Considération inactuelle" », *Revue germanique internationale*, <http://rgi.revues.org/725>, (consulté le 01/06/2017).

¹³³ Ibidem

¹³⁴ <http://www.cnrtl.fr/definition/memoire>, (consulté le 07/05/2017)



notion. Le premier à avoir exploré la question de la mémoire en archivistique est le canadien Terry Cook à la fin des années 1990, relayé par d'autres tels que Brien Brothman, Eric Ketelaar ou encore Laura Millar. En dehors de l'image du gardien protecteur, l'archiviste crée l'archive, Yvon Lemay reprend les termes de Cook « le principal acte d'interprétation historique ne se produit pas quand les historiens ouvrent les boîtes d'archives mais quand les archivistes les remplissent »¹³⁵. Barbara Craig précise que les archives n'entreposent pas la mémoire mais elles offrent la possibilité de la créer. Ainsi, Carolyn Heald conclut que ces professionnels et leurs institutions doivent se voir « comme des membres à part entière de la société contemporaine et non comme des entités extérieures ayant comme but de la documenter de manière objective ». Les archives véhiculent donc la mémoire, mais cette dernière est plus complexe qu'il n'y paraît. Randall Jimerson distingue quatre types de mémoire ; celle personnelle, collective ou sociale, historique et archivistique. La première est propre à chacun, et peut évoluer avec le temps, tandis que la mémoire collective fait référence à une connaissance ou expérience partagée par un groupe. Celle archivistique suppose un besoin humain d'avoir des preuves impartiales et stables, face à une mémoire fragile et malléable. Enfin la mémoire historique se repose sur les trois précédentes afin de les questionner, et d'en déterminer la fiabilité. C'est donc l'interaction des quatre qui permet de comprendre le passé¹³⁶. La mémoire serait donc un processus, « à partir du présent, un élément déclencheur amorce une opération de sélection qui fait appel tant à l'expérience individuelle qu'à la connaissance acquise et qui est susceptible, plus souvent qu'autrement, de produire une certaine émotion »¹³⁷.

.2.2.2. Psychogénéalogie et psychohistoire

Bien que discutables et discutées, ces deux notions sont intéressantes à être mentionnées ici. Développées par des universitaires, elles associent la psychologie avec l'histoire mais de façon différentes. La première « repose sur l'idée d'un héritage psychique et d'une transmission transgénérationnelle d'un inconscient familial »¹³⁸, quand la seconde est « l'application de la psychologie (...) à l'étude du passé, de l'histoire »¹³⁹. S'inscrivant pleinement dans la relation archives et mémoire, nous nous demandons si cela peut être appliqué à notre étude de cas.

Commençons par la psychogénéalogie. Nous devons ce néologisme à Anne Ancelin-Schützenberger dans les années 1980, qui conjugue psychologie et mémoire familiale. Selon Chantal Riolland, spécialiste de la question et présidente d'Honneur de l'Association Internationale de Psychogénéalogie, « nous avons tous un héritage génétique, bien sûr, mais aussi psychologique (...) Ces liens transgénérationnels exercent sur nous

¹³⁵ Yvon LEMAY, Anne KLEIN, « Mémoire, archives et art contemporain », *Archivaria*, n°73, 2012, p. 107-113.

¹³⁶ Yvon LEMAY, Anne KLEIN, « Mémoire, archives et art contemporain », *Archivaria*, n°73, 2012, p. 119.

¹³⁷ Yvon LEMAY, Anne KLEIN, « Mémoire, archives et art contemporain », *Archivaria*, n°73, 2012, p. 133.

¹³⁸ Patrice MARCILLOUX, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 78.

¹³⁹ Jacques SZALUTA, *La psychohistoire*, Paris, PUF, 1987, p. 3. Voir également Rudolph BINION, *Introduction à la psychohistoire*, Paris, PUF, 1982, 79 p.



une influence qui nous pousse à répéter, que nous le voulions ou non, que nous le sachions ou non, des situations agréables ou des événements douloureux »¹⁴⁰. Dans *Aïe, mes aïeux*, livre de référence sur cette branche scientifique, l'auteur fait référence de la théorie du fantôme de Nicolas Abraham et Marie Török¹⁴¹ selon laquelle « dans une transmission transgénérationnelle, c'est comme s'il s'agissait d'un fantôme enfermé à l'intérieur d'une sépulture ou d'une crypte située dans le for intérieur d'un descendant »¹⁴². Ainsi un secret de famille ou un sujet peut être communiqué indirectement par un comportement (froncement de sourcil, silence particulier, évocation de certaines dates, ...) amenant l'enfant à comprendre que certains faits, personnes, ou autres ne doivent pas être abordés. L'enfant s'en souvient donc inconsciemment, bien que ceci puisse être brouillé par une incompréhension ou un quiproquo entre les deux interlocuteurs. Pour les Malgré-nous, on peut supposer que la honte d'avoir combattu sous l'uniforme allemand, et les conditions de détention en Russie aient pu modifier voir éluder ces hommes du discours familial au sein de certains foyers. Ceci serait ainsi à mettre en lien avec le « grand silence » d'après-guerre. Intéressons nous aux descendants, Anne Ancelin-Schützenberger estime que la vision du passé est biaisée par notre perception actuelle. Les loyautés familiales inciteraient les personnes à oublier les aspects négatifs concernant un membre de sa famille ; et à l'inverse, mettre en avant les bienfaits, les réussites¹⁴³. Là encore, cette théorie semble s'adapter à notre sujet, ainsi il faut accepter la famille qu'on a, et essayer de la connaître afin de mieux la comprendre, ainsi que soi-même. Pour se faire, quoi de mieux que les archives, notamment privées, afin de remettre en question certaines vérités. Véronique Tison, historienne de formation, explique que la psychogénéalogie est une nouvelle demande qui apparaît dans les services d'archives, connaissant un relatif succès lors de conférences, mais qui contrairement à la généalogie n'est pas un loisir. Bien qu'encore marginales, ces personnes sont peu habituées à fréquenter ces établissements et risquent donc d'être confrontées aux délais de communicabilité, à des documents autres que l'état-civil et à des lectures particulières¹⁴⁴. Suite à la présence de dossiers médicaux d'incorporés de force dans les archives russes, on peut imaginer qu'un descendant ressente le besoin de les consulter pour un usage personnel. Toutefois « l'utilisation directe d'archives dans une stratégie thérapeutique conduite par un professionnel demeure rare »¹⁴⁵.

Poursuivons avec la psychohistoire. Lloyd deMause a inventé ce courant de recherche visant à étudier psychologiquement les comportements sociaux d'un individu ou d'un groupe passé et présent. Depuis la fin des années 1950 cette discipline est « institutionnalisée dans les cercles académiques professionnels aux

¹⁴⁰ Chantal RIALLAND, *Que peut nous apporter la Psychogénéalogie ?* [en ligne], <http://www.psychogenealogie.net/psychogen2.php>, (consulté le 19/04/2017)

¹⁴¹ Anne ANCELIN-SCHÜTZENBERGER, *Aïe, mes aïeux !*, Paris, Épi la Méridienne, 1993, p. 175-178.

¹⁴² Anne ANCELIN-SCHÜTZENBERGER, *Psychogénéalogie : guérir les blessures familiales et se retrouver soi*, Paris, Payot, 2007 (rééd. 2012), p. 64-65.

¹⁴³ Anne ANCELIN-SCHÜTZENBERGER, *Psychogénéalogie : guérir les blessures familiales et se retrouver soi*, Paris, Payot, 2007 (rééd. 2012), p. 153-155.

¹⁴⁴ Véronique TISON, « La psychogénéalogie, quel public pour les Archives ? », *La Gazette des archives*, n°227, 2012, p. 23-26.

¹⁴⁵ Patrice MARCILLOUX, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 76.



États-Unis »¹⁴⁶. Pour certains, « le contexte historique dans lequel ont vécu les ascendants d'un sujet est lui aussi susceptible d'expliquer des transmissions transgénérationnelles »¹⁴⁷. Ainsi, le traumatisme peut être issu de circonstances collectives, telles que l'annexion ou l'incorporation. Dans *Les ego-archives*, plusieurs cas font mention de la nécessité de mener des recherches dans les services d'archives afin de trouver des éléments de réponses aux problèmes rencontrés par des personnes. On peut citer l'histoire d'une patiente souffrant chaque année d'une violente crise d'asthme la nuit du 25 au 26 avril, l'enfant de quatre ans fait alors un dessin du monstre qui la hante lors de ses crises, le masque de plongée dessiné avec une trompe d'éléphant rappelle alors celui d'un masque à gaz de la Première Guerre mondiale. Le dossier militaire du frère de son grand-père, présent au Service historique de l'armée de terre, amène l'élément de réponse, à savoir que ce dernier est mort gazé à Ypres en 1915, à la date exacte des troubles nocturnes de sa petite-nièce¹⁴⁸. On peut alors penser qu'un équivalent puisse exister suite aux événements de la Seconde Guerre mondiale pour les descendants Alsaciens-Mosellans, bien qu'aucun cas ne se soit manifesté pour le moment. Évidemment ces faits sont issus d'histoires personnelles et sont donc difficilement comparables, mais il se peut que des traumatismes liés à l'incorporation de force se soient déjà manifestés chez des descendants, peut être sous d'autres formes, sans pour autant que nous ayons des récits, ni même qu'un spécialiste ait pris en charge cette personne. Les archives peuvent également produire l'histoire. L'Association Mémoire du convoi n°6 regroupant une partie des orphelins du convoi n°6 du 17 juillet 1942, s'adonne à la recherche et l'étude des archives afin de découvrir leur passé, ou celui de leur famille¹⁴⁹. Cette démarche semble avoir des similitudes, toutes propositions gardées, avec celle de l'OPMNAM (Orphelins de Père Malgré-Nous d'Alsace-Moselle) qui mène à travers ses membres diverses missions dont celle de recherche¹⁵⁰. Ainsi nous pouvons conclure que ces deux notions, psychogénéalogie et psychohistoire, semblent être des outils de recherches pertinents pour ce sujet, et qui pourront donc être utilisés à l'avenir au sein d'études scientifiques.

.2.2.3. Des archives « véhiculeur » d'émotions

Qualifié de « subjectif » pour certains, le critère de l'émotivité partage encore les chercheurs. Pourtant un courant de recherche sur la question se développe depuis quelques années outre-Atlantique, plus précisément au Québec, par Louise Gagnon-Arguin, Anne Klein, Sabine Mas et Yvon Lemay. Témoins du passé, les archives sont fondamentales pour l'étude historique, amenant les lecteurs à se confronter à une multitude d'émotions au cours de leurs consultations.

¹⁴⁶ Jacques SZALUTA, *La psychohistoire*, Paris, PUF, 1987, p. 3.

¹⁴⁷ Patrice MARCILLOUX, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 80.

¹⁴⁸ Patrice VAN EERSEL, Catherine MAILLARD, *J'ai mal à mes ancêtres : la psychogénéalogie aujourd'hui*, Paris, Albin Michel, 2002 (réimp. 2004), p. 22-23.

¹⁴⁹ Patrice MARCILLOUX, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 81-84.

¹⁵⁰ <http://www.malgre-nous.eu/appele-a-la-mobilisation/> (consulté le 25/04/2017)



« Pour les neurobiologistes, les émotions ne trouvent pas leur origine dans les documents, mais dans le cerveau, ce qui induirait que les documents en eux-mêmes n'ont aucune dimension émotive. Seul le lecteur, à travers le filtre de sa perception et de sa mémoire, nouerait un lien entre les informations contenues dans les documents et ses émotions »¹⁵¹. Ainsi, Yvon Lemay et Anne Klein reprennent l'image de l'arbre qui tombe dans la forêt, le son de sa chute ne peut être entendu que si quelqu'un est là pour l'entendre. L'archive abandonnée sur une étagère ne transmet donc pas d'émotions. Toutefois, les chercheurs émettent l'hypothèse qu'en dehors du récepteur et du contexte, d'autres facteurs influencent le potentiel émotionnel, telles que les conditions d'utilisations ou les caractéristiques propres au document¹⁵². L'authenticité, rappelant le lecteur à d'autres temps, offre une vision neuve et différente, réactualisant le passé. La dimension matérielle est à prendre en compte, l'archive étant liée aux idées de fragilité, de rareté, il y a l'existence d'un désir qui peut être présent avant même la connaissance du contenu. Enfin le passage du temps est également source d'émotions, rappelant la matérialité des supports et marqueur d'authenticité. Ainsi, « les documents d'archives sont dotés de caractéristiques qui leur sont propres et qui, selon des conditions d'utilisation particulières, accentuent leur pouvoir d'évocation et permettent à leur dimension émotive d'être mise en valeur »¹⁵³.

Les archives de l'incorporation de force illustrent ces propos. L'exposition *Que s'est-il passé à Tambov ?*, présentant les avancées de la recherche issues des archives rapatriées de Russie, visait deux objectifs, « donner à comprendre ce qui s'est vraiment passé à Tambov mais aussi faire partager une émotion à travers les générations, donner à ressentir »¹⁵⁴. Deux théories s'opposent, l'une estime que les documents ont besoin d'une interprétation, quand la seconde juge que la transmission émotionnelle est assez forte pour qu'elle ne soit pas expliquée. Cette dernière défend l'idée d'une confrontation du public à la source, la transmission de l'émotion passant à travers le document. Le musée de l'association ASCOMEMO, dont une salle concerne les Malgré-nous, utilise ce procédé. Peu d'informations y sont présentées, le public se trouve seul face à une salle chargée d'objets d'époque. Seuls les guides bénévoles peuvent faire le médiateur en relatant des anecdotes personnelles afin de recontextualiser l'archive, et parfois de faire découvrir des histoires insoupçonnées en lien avec ces objets du quotidien. L'émotion est un sentiment personnel, abordé différemment selon les sensibilités de chacun, pourtant certains procédés muséographiques semblent « ne laisser personne indifférent ». Au sein du Mémorial d'Alsace-Moselle existe une pièce où sont présentés 148 portraits de Malgré-nous désorientant le public par leur nombre et les effets de lumière ajoutés ; ce procédé est semblable à celui du Mémorial de la Shoah dont une salle, dite « Mémorial des enfants » est composée de

¹⁵¹ Sandy GUIBERT, *Les archives, support d'émotions ? Le point de vue des archivistes à l'ère du numérique*, mémoire en archivistique, sous la dir. de Bénédicte GRAILLES, Angers, Université d'Angers, 2013, p. 21.

¹⁵² Yvon LEMAY, Anne KLEIN, « Mémoire, archives et art contemporain », *Archivaria*, n°73, 2012, p. 125.

¹⁵³ Yvon LEMAY, Anne KLEIN, « Archives et émotions », *Documentation et bibliothèque*, vol. 58, n°1, 2012, p. 14.

¹⁵⁴ Christophe HEITZ, « Comment montrer Tambov ? », dans *Tambov. Le camp des Malgré Nous alsaciens et mosellans prisonniers des Russes*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010, p. 140.



3000 photographies d'enfants juifs déportés de France, accrochées sur trois murs¹⁵⁵. Les émotions transitent donc par les documents sans qu'aucune explication n'apparaisse nécessaire. Définie comme étant la « face cachée des archives », l'émotivité semble être un critère pertinent qui a un impact non négligeable sur la relation entre l'archive et le lecteur. Ainsi, Yvon Lemay et Anne Klein reprennent l'idée de Laura Millar selon laquelle les archivistes doivent mieux prendre en compte la dimension émotionnelle des archives¹⁵⁶. « Les archives privées conservées par les familles suscitent bien souvent un attachement profond et complexe, qui ne s'explique pas toujours par un simple sentiment de propriété envers des biens mobiliers »¹⁵⁷. Les archives ont donc un « potentiel émotionnel », qui se démontre facilement dans le cas de l'incorporation de force.

2.3. Les évolutions sociétales amenant un nouveau regard

On remarque depuis plusieurs décennies un regain d'intérêt de la part de la population envers son passé, et plus précisément celui de ses ancêtres directs. Phénomène visible dès les années 1970, puis 1980, avec l'essor de la généalogie dans les services d'archives, l'histoire devient accessible au plus grand nombre, démocratisant ainsi certains lieux jugés érudits. L'ouverture de certains fonds d'archives, les dates anniversaires de grands événements et l'apparition de formule comme « lieux de mémoire » ou « devoir de mémoire » incitent les nouvelles générations à s'impliquer dans la perpétuation du souvenir, tout en amenant un regard nouveau.

2.3.1. Des dynamiques différentes : une Moselle cachée par l'Alsace

La Moselle a longtemps été passée sous silence au profit de l'Alsace. Les trois départements allant même jusqu'à être désignés par l'expression populaire « Alsace-Lorraine »¹⁵⁸. Comment cela se fait-il, et quelles conséquences a eu cette erreur dans la construction mémorielle de l'incorporation de force ?

Le 1^{er} janvier 2016 est officiellement créée la « grande-région » Grand-Est réunifiant trois régions, dont deux nous intéressent particulièrement, à savoir la Lorraine et l'Alsace. Après de longs mois de tractation sur le choix de ce nom, trois en ressortent mais c'est finalement un quatrième, proposé *in extremis* qui est adopté. La simplicité est préférée aux autres propositions¹⁵⁹ pour lesquelles chacun aura eu son avis, mais outre ce débat, c'est le projet même de réunification qui fit couler beaucoup d'encre autant dans la sphère politique que dans la population même. Des manifestations eurent lieu en Alsace craignant la disparition de leur région. En dehors des aspects économiques et politiques que nous laissons volontairement de côté, le

¹⁵⁵ <http://www.memorialdelashoah.org/evenements-et-expositions/expositions/exposition-permanente.html> (consulté le 07/05/2017)

¹⁵⁶ Yvon LEMAY, Anne KLEIN, « Mémoire, archives et art contemporain », *Archivaria*, n°73, 2012, p. 125.

¹⁵⁷ Sandy GUIBERT, *Les archives, support d'émotions ? Le point de vue des archivistes à l'ère du numérique*, mémoire en archivistique, sous la dir. de Bénédicte GRAILLES, Angers, Université d'Angers, 2013, p. 10.

¹⁵⁸ Expression remontant au traité de Francfort du 10 mai 1871 comprenant l'Alsace et le quart septentrional de la Lorraine. L'erreur est fréquemment présente dans la culture populaire, mais dans le cas de l'incorporation de force il est plus problématique puisqu'il sous entend inclure trois autres départements (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges) qui ne sont pas concernés directement par cette histoire.

¹⁵⁹ Rhin-Champagne, Acalie, Nouvelle-Austrasie et Grand Est.



volet culturel est intéressant à examiner¹⁶⁰. Une volonté autonomiste se dégage, allant même parfois jusqu'à nier le lien historique qui a uni ces deux régions par le passé, alors que l'incorporation de force est sûrement l'un des cas les plus mémorables. Pourtant en se documentant sur le sujet, on remarque une prédominance de l'Alsace que ce soit dans les chiffres, les histoires personnelles, ou même dans la dénomination, au détriment de la Moselle. Il ne s'agit évidemment pas de faire une macabre compétition de la zone géographique la plus touchée, mais de comprendre pourquoi l'historiographie, et plus précisément la mémoire collective, retient plus l'Alsace que son département limitrophe.

Ainsi, comme dit précédemment dans l'introduction, les trois départements ont subi les mêmes traitements et malgré certaines particularités¹⁶¹, ils sont indissociables l'une de l'autre sur le plan de l'histoire¹⁶². Par contre, sur celui de la mémoire on remarque une « hégémonie » alsacienne qui s'explique par plusieurs raisons. Philippe Wilmouth fait tout d'abord le constat que « la Moselle ne construit pas sa mémoire de la Seconde Guerre mondiale autour de l'incorporation de force »¹⁶³ puisque contrairement à l'Alsace, la Lorraine n'a pas été entièrement annexée, seule la Moselle a été concernée l'amenant alors dans une situation mémorielle particulière. Là où la première était unie avec une culture et une histoire qui lui était déjà propre, la seconde était fragmentée et isolée. Cette mémoire est justement qualifiée de plurielle¹⁶⁴, à la suite des différentes histoires personnelles qu'à engendrer l'annexion. Ainsi, « il n'existe pas en Moselle une mémoire, mais des mémoires souvent cloisonnées, comme étanches les unes des autres, voire antagonistes. Difficile dans ces conditions d'élaborer une unité mémorielle entre Mosellans »¹⁶⁵. Notons dans un deuxième temps la présence d'une « lecture alsacienne », décrivant ainsi les œuvres faisant référence à cette région, qui prend le nom d'alsatique¹⁶⁶. Dès 1860, les habitants auraient voulu revendiquer une certaine identité en retrouvant leurs racines. Cette historiographie a été victime de tentative d'accaparement, autant du côté allemand affirmant que c'était une branche de la culture germanophone, que du côté français s'appuyant sur l'histoire. Cette identité alsacienne tranche avec celle mosellane très attachée à la France, ce qui aurait amené les uns à prendre le terme d' « incorporés de force » plutôt descriptif, et les autres de « Malgré-nous »

¹⁶⁰ Sujet pouvant être l'objet d'études dans quelques années, avec le recul nécessaire.

¹⁶¹ Il y eu plus de classes incorporés en Alsace (21) que Moselle (14), amenant ainsi 100 000 hommes d'un côté, contre 30 000 de l'autre.

¹⁶² Jean-Noël GRANDHOMME, « L'Incorporation de force des Mosellans. Malgré eux dans l'armée allemande », *Revue d'Alsace*, n°139, 2013, p. 463. « Dirigée par le Gauleiter Bürckel, parfois décrit comme plus hésitant que Wagner, la Moselle est passée par les mêmes étapes de germanisation et de nazification que l'Alsace, cependant caractérisées par des expulsions beaucoup plus massives (on parle de 100 000 personnes). », p. 464 « le phénomène de l'incorporation de force fut quasiment identique des deux côtés des Vosges ».

¹⁶³ Philippe WILMOUTH, « Du silence à la volonté de laisser trace. Mémoire des Malgré-Nous mosellans de 1945 à nos jours », dans *Malgré eux dans l'armée allemande*, Metz, Libel, 2012, p. 128.

¹⁶⁴ Philippe WILMOUTH, *Mémoires parallèles. Moselle-Alsace de 1940 à nos jours*, Ars-sur-Moselle, Serge Domini Éditeur, 2012, 191 p.

¹⁶⁵ Philippe WILMOUTH, *L'Espace-Mémoire à Hagondange* [en ligne], <http://ascomemo.chez.com/objective.html>, (consulté le 16/04/2017).

¹⁶⁶ Alfred WAHL, Jean-Claude RICHEZ, *L'Alsace entre France et Allemagne 1850-1950*, Paris, Hachette, 1994, p. 279-281.



plutôt sentimental¹⁶⁷. Toujours est-il que ceci est un des éléments d'explication, confirmé par les chiffres. Ainsi, entre 1953 et 2012, il y a eu 201 ouvrages d'Alsaciens, 38 de Mosellans, et 32 « mixtes »¹⁶⁸, d'autant plus que « jusqu'en 1977, il n'y a eu qu'un seul récit de Malgré-Nous mosellan publié, celui de Paul Fischer paru en 1952 ». Enfin, comme en Alsace, les associations sont elles-aussi victimes du non renouvellement de ses membres. Les Malgré-nous mosellans connaissant déjà des difficultés à se faire connaître face à leurs homologues alsaciens, ont peur de voir leur mémoire disparaître à leur tour. Là où dès la fin de la guerre, en 1945 et les années qui suivirent, les 200 sections de l'ACMNR défilaient à toutes les commémorations¹⁶⁹, se pose la question du temps présent et plus précisément de l'avenir. Afin de lutter contre l'oubli des solutions ont été mises en place dans ce département, nous y reviendrons plus tard, mais auparavant nous allons nous intéresser à un mot d'ordre qui revient de plus en plus fréquemment ces dernières années, à savoir celui du « devoir de mémoire » !

.2.3.2. Le devoir de mémoire : principe et application

Le devoir de mémoire, une théorie si familière pour les jeunes générations et qui paraît si simple, pourtant en étudiant plus précisément cette formule on se rend compte de sa complexité. La thèse de Sébastien Ledoux¹⁷⁰ est ce qu'on pourrait qualifier d'ouvrage de référence, cette dernière lui a valu le Prix de la recherche de l'INA en 2015, et l'a amené à publier un livre sur ce thème¹⁷¹. Il y développe la genèse et l'histoire de cette expression que nous allons brièvement présenter, tout en l'illustrant avec notre sujet.

Le devoir de mémoire serait apparu dans les années 1970 avant de devenir une formule à part entière vingt ans plus tard, et d'entrer officiellement dans le dictionnaire *Larousse* en 2003¹⁷². Issu des évolutions socioculturelles des années 1960, les contemporains modifient leur rapport au passé et voient apparaître un vocabulaire dédié à la notion de mémoire. L'auteur note alors une évolution sémantique de l'expression, qui connaît un tournant en 1992-1993 accédant au rang de formule. Elle se démocratise en étant utilisée par des acteurs politiques dans le cadre d'actions publiques relatives à la période de l'Occupation, telles que des cérémonies, attirant alors l'attention des médias et des pouvoirs publics¹⁷³. Elle entre dans une nouvelle dimension en 1993, alors qu'est proposé en sujet de philosophie du baccalauréat : *Pourquoi y a-t-il un devoir de mémoire ?*, preuve de la légitimité de la notion. Jusqu'en 1997, elle se référait majoritairement à

¹⁶⁷ Marie KIFFER, *Les « Malgré-Nous » et l'opinion publique en Moselle de 1945 à nos jours*, Mémoire en sciences politiques, sous la dir. de Sylvain Schirmann et de Benoît Verrier, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2001, p. 80. Pierre RIGOULOT quant à lui suppose que l'utilisation de ces termes provient principalement du fait qu'une association dite « Malgré-nous » s'était fondé en 1920 en Moselle, reprenant ainsi ce terme vingt-cinq ans plus tard dans la même zone, cf. introduction.

¹⁶⁸ Philippe WILMOUTH, « Du silence à la volonté de laisser trace. Mémoire des Malgré-Nous mosellans de 1945 à nos jours », dans *Malgré eux dans l'armée allemande*, Metz, Libel, 2012, p. 129, 134.

¹⁶⁹ Aurélie BLUDSZUS, *L'Association des Anciens Combattants "Malgré-Nous" et Réfractaires de Moselle, mémoire en histoire*, sous la dir. de Jean Noël Grandhomme, Strasbourg, 2009, p. 115.

¹⁷⁰ Intitulée « Le temps du « devoir de mémoire » des années 1970 à nos jours », soutenue le 10 novembre 2014.

¹⁷¹ Sébastien LEDOUX, *Le devoir de mémoire. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2016, 367 p.

¹⁷² Sébastien LEDOUX, *op. cit.*, p. 12.

¹⁷³ Sébastien LEDOUX, *op. cit.*, p. 118.



la Shoah, avant de s'atténuer pour être associée à d'autres événements historiques telles que la guerre d'Algérie ou les mémoires post-coloniales¹⁷⁴. Ceci amène les parlementaires à voter des lois relatives au passé, s'inscrivant dans un « contexte plus large de modification du mode de régulation du passé par le politique », ainsi que « d'euphémisation et de mondialisation de la mémoire »¹⁷⁵. Ces lois, dites de reconnaissance par l'auteur, s'attachent à reconnaître un préjudice subi par un groupe historique victime, ou groupe descendant de ce dernier, dont le passé est catégorisé comme traumatisant ; ainsi que le droit à des réparations matérielles ou symboliques. Plusieurs groupes sont donc concernés tels que les victimes du génocide arménien (1998-2001) ou les Français rapatriés d'Algérie (2004-2005). Toutefois, l'abondance de l'usage de cette formule connaît des critiques notamment issues de la sphère scientifique. Tzvetan Todorov écrit un ouvrage au titre évocateur, *Les Abus de la mémoire*, où il y dénonce une « compétition effrénée pour obtenir, non comme entre pays la clause de la nation la plus favorisée mais celle du groupe le plus défavorisé »¹⁷⁶. En 1996, Antoine Prost propose alors l'idée d'un « devoir d'histoire », le devoir de mémoire « entraînant des processus de victimisation préjudiciables à la compréhension du passé et source d'instrumentalisations multiples »¹⁷⁷, mais ces débats n'entrent pas dans le débat public et se cantonnent aux universitaires. À partir de 2008 il y a une baisse des usages du devoir de mémoire « dans certains champs discursifs », pendant son quinquennat, Nicolas Sarkozy n'évoque que rarement cette formule, l'associant à « la repentance et à la communautarisation », affaiblissant l'identité nationale¹⁷⁸. Des contestations sont également visibles face aux politiques du passé menées par le pouvoir exécutif, comme l'idée de faire lire la dernière lettre de Guy Môquet dans les lycées. Ainsi, durant les années 2000, on observe une diminution de l'emploi du terme au niveau national, contrairement à l'échelle locale, ainsi qu'une dissémination de l'usage de la formule, devenant même le nom d'un cheval de course¹⁷⁹. Le devoir de mémoire s'est par la suite adapté à Internet, devenant une recherche fréquente tant par les médias que par les internautes notamment sur des forums. Ainsi l'auteur conclut que « l'enracinement du devoir de mémoire dans le langage courant apparaît comme un signe de la volonté de rester *en lien avec* »¹⁸⁰.

Le devoir de mémoire apparaît fréquemment dans les publications relatives à l'incorporation de force, mais cet usage semble être propre à la période des années 2000, puisque nous n'avons pas trouvé d'article mentionnant cette expression auparavant. Ce qui peut s'expliquer par un développement local récent du devoir de mémoire. D'autant plus qu'avec la médiatisation de la notion et « les lois de reconnaissance » (1998-2005), on peut supposer la volonté de rappeler leur histoire aux Français, voire de mener un combat de reconnaissance pour les Malgré-elles qui ne sont indemnisées qu'en 2008. Ainsi, Louis Harig reprend la

¹⁷⁴ Sébastien LEDOUX, *op. cit.*, p. 179-194.

¹⁷⁵ Sébastien LEDOUX, *op. cit.*, p. 195.

¹⁷⁶ Tzvetan TODOROV, *Les Abus de la mémoire*, Paris, Aléa, 1995, p. 57

¹⁷⁷ Sébastien LEDOUX, *op. cit.*, p. 219.

¹⁷⁸ Sébastien LEDOUX, *op. cit.*, p. 232-233.

¹⁷⁹ Sébastien LEDOUX, *op. cit.*, p. 243.

¹⁸⁰ Sébastien LEDOUX, *op. cit.*, p. 256.



formule dans le titre de son article, paru dans la revue associative des « Malgré nous », pour introduire une exposition à Metz sur le rapatriement où sont évoqués les Malgré-nous. Cette dernière étant placée « sous le signe du devoir de mémoire et de transmission »¹⁸¹. *Le Courrier du Mémorial* explique quant à lui que « le Mémorial d'Alsace Moselle se doit d'être d'avantage qu'un "devoir de mémoire". Grâce à une muséographie renouvelée, il mettra en perspective le passé afin de nous permettre de mieux comprendre le présent et par là même penser l'avenir autrement »¹⁸². Enfin, la référence la plus ancienne date de 2000, au sein de la préface de Charles Stocker intitulée *Devoir de mémoire... Culte du souvenir*¹⁸³, dans l'ouvrage rétrospectif de l'ADEF, visant à retracer un historique des événements marquants depuis la création de l'association. Généralement mobilisée à l'occasion des différentes commémorations, l'expression connaît des pics d'occurrence lors des « anniversaires ». Un ouvrage rassemblant des lettres de Malgré-nous a d'ailleurs été publié pour les soixante-dix ans du décret d'août 1942, on y trouve ainsi une préface portant le titre suivant, « Un devoir de mémoire sans précédent »¹⁸⁴. Toutefois il ne faut pas se limiter à des dates symboliques, l'historien Eugène Riedweg estime que « le devoir de Mémoire doit être fait en permanence »¹⁸⁵. Les associations sont donc essentielles afin d'entretenir le souvenir. Sébastien Ledoux note qu'à partir de 1997, « beaucoup d'anciennes associations intègrent *devoir de mémoire* dans leur objet à l'occasion de modifications administratives »¹⁸⁶, mais la carte fournie indique que ni l'Alsace ni la Lorraine ne sont réellement concernées par ce phénomène. Toujours est-il que le devoir de mémoire s'insère légitimement dans notre sujet. Apparue dans les années 2000, l'expression est encore couramment employée¹⁸⁷ afin que cette histoire reste vivante dans les esprits des générations futures.

2.3.3. La nouvelle génération : un attrait pour le passé ?

Élitiste dans le passé, la culture s'est popularisée grâce à un meilleur accès pour tous. Ainsi une tendance tend à se dessiner depuis quelques décennies, celle d'un attrait de plus en plus prononcé pour l'histoire, comme la volonté de redécouvrir une page personnelle ou commune passée.

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, une politique de communication ainsi que de valorisation à la destination du grand public apparaît dans les institutions culturelles. Les premières expérimentations du service éducatif voient le jour en France, dans les services d'archives dès 1949 au musée de l'Histoire de France (Archives nationales), puis en province avec les Archives départementales du Puy-de-Dôme en 1952.

¹⁸¹ ASCOMEMO : 56 IF - Association des Malgré nous – Revues : N°211, 2^e et 3^e trimestre 2005.

¹⁸² Jean-Pierre VERDIER, « Pour une nouvelle conscience européenne », *Le Courrier du Mémorial*, n°3, 2002, p. 1.

¹⁸³ Charles STOCKER, « Devoir de mémoire... Culte du souvenir ! », dans *ADEF : rétrospective 1945-2000*, Colmar, ADEF, 2000, p. 3.

¹⁸⁴ Antoine BIACHE, « Un devoir de mémoire sans précédent », dans *Lettres de Malgré-Nous. Témoignages d'incorporés de force alsaciens*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2012, p. 11-14.

¹⁸⁵ « Dialogue avec les historiens », *Le Courrier du Mémorial*, n°3, 2002, p. 4.

¹⁸⁶ Sébastien LEDOUX, *op. cit.*, p. 246.

¹⁸⁷ Lorsqu'on tape « devoir de mémoire » dans la barre de recherche de <http://www.malgre-nous.eu/>, cinq pages de résultats apparaissent, soit 42 articles allant de 2007 à 2017 (consulté le 04/05/2017).



L'idée prend forme sous la circulaire de 1951 de Charles Braibant, directeur des Archives de France, souhaitant « mettre les élèves des différents ordres d'enseignement en contact avec les documents d'histoire au moyen de visites commentées »¹⁸⁸. Ainsi cette démarche se développe au cours des trois décennies suivantes, puis c'est au tour des services municipaux de faire de même. L'offre rencontre un certain succès auprès de la nouvelle génération, et se démocratise, ainsi en 2014, 10 707 élèves ont été accueillis aux Archives nationales (Pierrefitte-Paris et Roubaix), 192 814 au sein de services départementaux, et 101 155 dans ceux municipaux¹⁸⁹. Les établissements archivistiques connaissent un accroissement des usagers, et notamment dans les années 1970-1980 avec une évolution de son public. Les érudits et les chercheurs voient leur proportion diminuée à l'instar de généalogistes de plus en plus présents dans les salles de lectures, avant la révolution numérique des années 2000.

En dehors du service d'archives, il y a un phénomène sociétal qui amène la population à redécouvrir son passé. Ainsi en 1984, Jack Lang, ministre de la Culture en France, lance la « Journée portes ouvertes dans les monuments historiques ». Face au succès, l'évènement est repris dans d'autres pays européens, et en 1991 le Conseil de l'Europe donne officiellement le titre de « Journées européennes du patrimoine ». En 2016, 17 000 sites ont été ouverts au public en France, dont des services d'archives telles que les Archives nationales (site de Paris) avec 12 000 visiteurs, pour un total estimé à 12 millions de visiteurs¹⁹⁰. Ces chiffres prouvent un intérêt notable de la part de la population à l'encontre de la culture, et donc directement de son passé, permis notamment grâce à la présence de nombreuses institutions culturelles sur l'ensemble du territoire français. Cette tendance se ressent également dans le quotidien des Français avec un intérêt généralisé pour le « rétro » et le « vintage », mais également dans leurs modes de consommation. Ainsi il y a un accroissement des émissions télévisées vulgarisant l'histoire, octroyant une certaine notoriété aux présentateurs¹⁹¹. Le développement du numérique a également été important dans ce processus, l'accès et la visibilité des établissements culturels s'améliorent. Les services d'archives utilisent les réseaux sociaux, et tentent d'entretenir une certaine interactivité avec leurs lecteurs par le biais d'évènements ou de jeux. La culture vit avec son temps.

¹⁸⁸ Charles BRAIBANT, Circulaire du 5 novembre 1951

¹⁸⁹ SIAF, *Les activités éducatives dans les services d'archives*, Paris, 2016, p. 75. :

https://francearchives.fr/file/e951142fc29a4171a028fb9fc938d35dddecec2f/static_9373.pdf, p. 9.

¹⁹⁰ Communiqué de presse d'Audrey AZOULAY, *Les Français, citoyens du patrimoine !*, Paris, 18 sept. 2016 : <http://journesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/content/download/115399/1310681/version/2/file/JP%202016%20-%20Communiqué%20bilan.pdf>

¹⁹¹ Plusieurs émissions existent dont *Secrets d'Histoire* (2007-...), *L'ombre d'un doute* (2011-2015), *Sous les jupons de l'Histoire* (2013-...), pour en citer quelques unes. Ainsi que l'existence de chaîne télévisée dédiée à cette thématique, telles que *Toute l'Histoire* (1996-...), *Histoire* (1997-...)



Conclusion intermédiaire

Notre état des connaissances a permis de cerner le sujet des archives de l'incorporation de force, et de présenter les enjeux qui lui sont liés, conséquences directes de son histoire et de son processus mémoriel.

Ces documents existent sous différentes formes, dans des lieux de conservation pouvant se trouver en France comme à l'étranger, ce qui peut amener certaines spécificités comme nous avons pu le faire remarquer dans le cas des archives russes. Cet ensemble constitue une richesse informationnelle sur le sujet, ce qui implique par conséquent des enjeux mémoriaux. Les historiens ont permis d'améliorer nos connaissances sur les Malgré-nous pourtant encore de nombreuses questions restent sans réponses, et ce dans différents domaines de recherche. Il y a également un intérêt archivistique puisqu'une quantité importante d'archives, principalement privées sont en danger. Le sujet des archives des Malgré-nous est donc bien une question d'actualité.

La mémoire de l'incorporation de force, apparue avec la constitution des premières associations dès la fin de la guerre, a eu des difficultés à être entendue. Confrontée à celle d'Oradour-sur-Glane au cours du procès de Bordeaux, elle a obtenu une reconnaissance tardive de la part du gouvernement. Une étude pluridisciplinaire nous a permis de prouver les liens forts qui unissent archives et mémoire, avec des théories encore jamais assimilées à ce sujet telles que la psychogénéalogie ou la psychohistoire. Enfin nous avons démontré que les influences de la société semblent inciter l'individu à (re)découvrir son passé avec la popularisation du « devoir de mémoire » et d'évènements culturels dont les Journées européennes du patrimoine.



Bibliographie

Histoire

Régionale

RIGOULOT (Pierre), *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, Paris, Presses universitaires de France, 1998 (2e édition), 127 p.

VINEN (Richard), *The Unfree French : life under the occupation*, Londres, Allen Lane, 2006, 476 p.

WAHL (Alfred), RICHEZ (Jean-Claude), *L'Alsace entre France et Allemagne 1850-1950*, Paris, Hachette, 1994, 347 p.

Malgré-nous

Août 1942. Le drame des incorporés de force, Les saisons d'Alsace, Strasbourg, Hors-série, 2012, 112 p.

BATY (Régis), *Informations de Russie sur les Malgré-Nous*, Strasbourg, Rhin-Volga-Duna, 1998, 204 p.

EICHENLAUB (Jean-Luc), GRANDHOMME (Jean-Noël), sous la dir. de, *Août 1942, l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes : actes de la rencontre de l'AMAM du 15, 16 et 17 octobre 2002, Colmar*, Colmar, Archives Départementales du Haut-Rhin, 2003, 257 p., dont les articles lus sont :

EICHENLAUB (Jean-Luc), « Les archives sur l'incorporation de force », p. 243-247.

MARTINANT DE PRÉNEUF (Jean), « Des témoignages de Malgré-nous au service historique de la Marine », p. 173-174.

MARTINEZ (Christine), « Les archives du musée de l'hôpital militaire de Saint-Pétersbourg », p. 249-251.

VONAU (Jean-Laurent), « Les aspects juridiques découlant de l'incorporation de force », p. 85-96.

GRANDHOMME (Jean-Noël), *Les Malgré-nous de la Kriegsmarine*, Strasbourg, Éditions La Nuée Bleue, 2011, 431 p.

HERBERICH-MARX (Geneviève), RAPHAËL (Freddy), « Les incorporés de force alsaciens. Dénis, convocation et provocation de la mémoire », *Vingtième Siècle*, n°6, 1985, p. 83-102.

Lettres de Malgré-Nous. Témoignages d'incorporés de force alsaciens, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2012, 269 p., dont les articles lus sont :

BIACHE (Antoine), « Un devoir de mémoire sans précédent », p. 11-14.

WAHL (Alfred), « Un apport inestimable à la grande Histoire », p. 15-19.



KIFFER (Marie), *Les « Malgré-Nous » et l'opinion publique en Moselle de 1945 à nos jours*, Mémoire en sciences politiques, sous la dir. de Sylvain Schirmann et de Benoît Verrier, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2001, 140 p.

RIEDWEG (Eugène), *Les Malgré-nous. Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, Mulhouse, Éditions du Rhin, 1995, 203 p.

RIGOULOT (Pierre), « Le Retour des "Malgré-nous" libérés par les Soviétiques », dans FRANCK (Christiane), sous la dir. de, *La France de 1945. Résistances, retours, renaissances*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996, p. 165-173.

VONAU (Jean-Laurent), *Le procès de Bordeaux : les Malgré-Nous et le drame d'Oradour*, Strasbourg, Éditions du Rhin, 2003, 255 p.

VONAU (Jean-Laurent), « Le sort des Malgré-nous alsaciens-lorrains », dans JEANCLOS (Yves), sous la dir. de, *La France et les soldats d'infortune au XXe siècle*, Paris, Economica, 2003, p. 39-53.

Malgré-elles

ANSTETT (Marlène), *Gommées de l'Histoire. Des Françaises incorporées de force dans le Service du Travail féminin du IIIe Reich*, Strasbourg, Éditions du signe, 2015, 253 p.

BARBIER (Nina), *Les Malgré-Elles. Les Alsaciennes et Mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazie*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2000, 110 p.

Mémoire

Les associations

ADEIF : *rétrospective 1945-2000*, Colmar, ADEIF, 2000, 112 p.

ARNOLD (Joël), *L'ADEIF du Haut-Rhin, de 1945 à 1955, mise en place institutionnelle et intervention dans le rapatriement des Alsaciens-Lorrains*, maîtrise en histoire, sous la dir. de Marie-Claire Vitoux, Mulhouse Université de Haute-Alsace, 2002.

Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle, *Le Courrier du Mémorial* [en ligne], http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/amam_courrier_memorial.html, bulletin semestriel, n°1 à 24, 2001-2014. (Note : à partir du numéro 7, *Le Courrier du Mémorial* devient *Bulletin de liaison des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle*)

BLUDSZUS (Aurélié), *Les associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la Seconde mondiale à nos jours : organisation, buts et influence*, thèse en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme et de François Cochet, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2014, 489 p.

BLUDSZUS (Aurélié), *L'Association des Anciens Combattants "Malgré-Nous" et Réfractaires de Moselle*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2009.



DOERR (Sophie), *Association des Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin : pour la réhabilitation des incorporés de forces, 1945-2010*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2011, 236 p.

LE GOFF (Armelle), sous la dir. de, *Les archives des associations : approche descriptive et conseils pratiques*, Paris, La Documentation française : Archives de France, 2001, 244 p., dont les articles lus sont :

LACOUSSE (Magali), « Les associations philosophiques et idéologiques », p. 165-174.

LE GOFF (Armelle), « Les archives : ce qu'elles sont », p. 33-42.

SPISSER (Marcel), *Objectifs de l'AMAM* [en ligne], http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/amam_objectifs.html (consulté le 03/04/2017)

WILMOUTH (Philippe), *L'Espoir-Mémoire à Hagondange* [en ligne], <http://ascomemo.chez.com/objective.html> (consulté le 21/02/2016)

Les usages

BERGERE (Marc), « Les usages politiques de la Seconde Guerre mondiale en Bretagne : histoire, mémoire et identité régionale », dans CRIVELLO (Maryline), GARCIA (Patrick), OFFENSTADT (Nicolas), sous la dir. de, *Usages politiques du passé dans la France contemporaine : Concurrence des passés*, t. 2, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2006, p. 103-110.

BLANCHARD (Pascal), VEYRAT-MASSON (Isabelle), sous la dir. de, *Les guerres de mémoires. La France et son histoire*, Paris, Édition La Découverte, 2008, dont les articles lus sont :

BRICE (Catherine), « Monuments : pacificateurs ou agitateurs de mémoire », p. 199-208.

FALAIZE (Benoît), LANTHEAUME (Françoise), « Entre pacification et reconnaissance : les manuels scolaires », p. 177-186.

MERZEAU (Louise), « Guerre de mémoires *on line* », p. 287-298.

GUIBERT (Sandy), *Les archives, support d'émotions ? Le point de vue des archivistes à l'ère du numérique*, mémoire en archivistique, sous la dir. de Bénédicte GRAILLES, Angers, Université d'Angers, 2013, 97 p.

LEDOUX (Sébastien), *Le devoir de mémoire. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2016, 367 p.

MARCILLOUX (Patrice), « Pour une histoire des usages des archives de la Grande Guerre », dans VERRY (Élisabeth), sous la dir. de, *1914-1918, l'Anjou dans la Grande Guerre*, Angers, Archives départementales de Maine-et-Loire, 2015, p. 274-281.

MICHEL (Johann), *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, PUF, 2010, 207 p.

ROSOUX (Valérie), « Les usages du passé dans la politique étrangère de la France », dans ANDRIEU (Claire), LAVABRE (Marie-Claire), TARTAKOWSKY (Danielle), sous la dir. de, *Usages politiques du passé dans la France*



contemporaine : Politiques du passé, t. 1, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2006, p. 171-181.

WIEVIORKA (Olivier), *La mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Seuil, 2010, 320 p.

Le cas particulier de la Moselle

WEYLAND (Albert), *Moselle plurielle. Identité complexe et complexes identitaires*, Metz, Éditions Serpenoise, 2010, 180 p.

WILMOUTH (Philippe), *Mémoires parallèles. Moselle-Alsace de 1940 à nos jours*, Ars-sur-Moselle, Serge Domini Éditeur, 2012, 191 p.

WILMOUTH (Philippe), « Du silence à la volonté de laisser trace. Mémoire des Malgré-Nous mosellans de 1945 à nos jours », dans *Malgré eux dans l'armée allemande*, Metz, Libel, 2012, p. 125-140.

Approches au sein d'autres domaines scientifiques : psychologie, sociologie

ANCELIN-SCHÜTZENBERGER (Anne), *Aïe, mes aïeux !*, Paris, Épi la Méridienne, 1993, 200 p.

ANCELIN-SCHÜTZENBERGER (Anne), *Psychogénéalogie : guérir les blessures familiales et se retrouver soi*, Paris, Payot, 2007 (réed. 2012), 301 p.

ANCELIN-SCHÜTZENBERGER (Anne), BISSONE JEUFRÖY (Évelyne), *Sortir du deuil. Surmonter son chagrin et réapprendre à vivre*, Paris, Payot, 2007, 158 p.

BURGUIERE (André), « La généalogie », dans Nora (Pierre), sous la dir. de, *Les lieux de mémoire*, t. 3, Paris, Gallimard, 1997, p. 3879-3907.

MUXEL (Anne), *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette littérature, 1996, 226 p.

Archives

Histoire de la spoliation et des restitutions

SUMPF (Alexandre), LANIOL (Vincent), sous la dir. de, *Saisies, spoliations et restitutions. Archives et bibliothèques au XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 383 p, dont les articles lus sont :

LE CLECH (Sylvie), RICHARD (Damien), « Fortune critique du « fonds de Moscou » aux Archives nationales, 1994-2010 », p 339-355.

LISKENNE (Anne), « Autour des restitutions des biens culturels de 1944 à nos jours », p. 313-325.

MAURE (Anne-Sophie), « Les restitutions d'archives revenues de Russie (1992-2009) : priorités de traitement, analyse des demandes, politique archivistique », p. 327-338.

SUMPF (Alexandre), LANIOL (Vincent), « Introduction », p. 11-23.

Le cas russe



Archives départementales du Haut-Rhin, Association pour la mise en mémoire de l'histoire de l'incorporation de force, [éd. par Jean-Luc Eichenlaub et Louis Uhlrich], *Prisonniers de guerre en Russie pendant la Seconde guerre mondiale : les archives russes sur l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, Colmar, Conseil général du Haut-Rhin, 1997, 39 p.

BATY (Régis), *Tambov, camp soviétique, 1942-1946 : les archives soviétiques parlent*, Strasbourg, R. Baty, 2011, 254 p.

BATY (Régis), « Les Malgré nous dans les archives des camps soviétiques », *Revue Russe*, n°35, 2011, p. 143-152.

BATY (Régis), *Les prisonniers de guerre français en U.R.S.S. entre 1940 et 1945 : examen de la valeur documentaire des archives soviétiques*, thèse en histoire, sous la dir. de Bernard Vogler, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2009, 880 p.

BATY (Régis), « Les Malgré-nous et autres Français vus au travers des archives soviétiques », dans JEANCLOS (Yves), sous la dir. de, *La France et les soldats d'infortune au XXe siècle*, Paris, Economica, 2003, p. 13-23.

Tambov. Le camp des Malgré Nous alsaciens et mosellans prisonniers des Russes, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010, 143 p., dont les articles lus sont :

EICHENLAUB (Jean-Luc), « Travailler sur les archives », p. 127-133.

HEITZ (Christophe), « Comment montrer Tambov ? », p. 135-140.

TROESTLER (Alphonse), « À la source des archives russes », p. 105-125.

WAHL (Alfred), « Après Tambov, une mémoire particulière », p. 89-95.

L'usage de la transmission

IGERSHEIM (François), « Le choc d' "Avant l'Oubli" de Philippe Avril et Gisèle Rapp-Meichler (1986, 1988) », *Revue d'Alsace*, n°138, 2012, 225-240.

KLEIN (Anne), LEMAY (Yvon), « Matérialité des archives et transmission de l'histoire », *La Gazette des Archives*, n°229, 2013, p. 233-241.

LEMAY (Yvon), KLEIN (Anne), « Mémoire, archives et art contemporain », *Archivaria*, n°73, 2012, p. 105-134.

KRAKOVITCH (Odile), « Les archives d'après *Les lieux de mémoire*, passage obligé de l'Histoire à la Mémoire », *La Gazette des Archives*, n°164, 1994, p. 5-23.

MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 250 p.

NAU (Sophie), *Les Malgré-Nous* [en ligne], 6 juin 2008, 10min 02s : <https://www.youtube.com/watch?v=Pzio4cpNiaY> (consulté le 23/03/2017).



POISSENOT (Claude), RANJARD (Sophie), *Usages des bibliothèques : approche sociologique et méthodologie d'enquête*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2005, 350 p.

RPL 89.2 La Radio du Pays Lorrain, *Metz Archives départementales "Malgré-eux dans l'armée allemande* [en ligne], 1^{er} décembre 2012, 21min 36sec : <https://youtu.be/gT8aa0U16G0> (consulté le 23/03/2017)

Outre-Rhin : différentes pratiques

BAKOUBAYI BILLY (Jonas), « Les archives, outil de reconstitution de la mémoire et de réconciliation. Le cas de l'Allemagne un exemple pour le peuple togolais », *Comma*, n°2, 2013, p. 73-82.

Commémorer, La Gazette des archives, n°236, 2014, 270 p, dont les articles lus sont :

KENTZINGER (Véronique), « "Ah bon ? C'est férié en France le 8 mai ? Warum ?" », p. 263-270.

RENÉ-BAZIN (Paule), « La politique de commémoration des conflits du XXe siècle en France », p. 155-169.

SEIDENDORF (Stefan), « Le destin des malgré-nous vu d'Allemagne », *Les saisons d'Alsace*, Hors-série, 2012, p. 110-111.



État des sources

Archives

Sont présentes, dans l'état des sources, uniquement les archives mobilisées pour la rédaction de ce mémoire, veuillez trouver en annexe les fonds relatifs à la question des Malgré-nous qui ont été consultés.

INA

- BABEY (Pierre), journaliste, *Mémorial Alsace-Moselle* [en ligne], France 3 19 20 Édition nationale, 18 juin 2005, 2min 06s : <https://www.ina.fr/video/2854966001013/memorial-alsace-moselle-video.html> (consulté le 13/03/2017)
- *Des prisonniers qui reviennent de loin* [en ligne], France Libre Actualités, 14 décembre 1944, 2min 38s : <http://www.ina.fr/video/AFE86002908/des-prisonniers-qui-reviennent-de-loin-video.html>, (consulté le 16/03/2017).
- HARTZER (Renaud), journaliste, *Oradour sur Glane et l'Alsace* [en ligne], France 3 Alsace Locale Strasbourg, 9 juin 2004, 2min 15s : <http://www.ina.fr/video/ST00001299724/oradour-sur-glane-et-l-alsace-video.html>, (consulté le 16/03/2017).
- HEIDMANN (Marie), journaliste, *Schirmeck : mémorial d'Alsace Moselle et Oradour sur Glane* [en ligne], France 3 Alsace Alsace soir, 9 juin 2004, 2min 37s : <http://www.ina.fr/video/ST00001299729/schirmeck-memorial-d-alsace-moselle-et-oradour-sur-glane-video.html>, (consulté le 16/03/2017).
- SEEMANN (Monique), journaliste, *Oradour-sur-Glane et l'Alsace : le difficile rapprochement* [en ligne], France 2 Alsace Alsace soir, 9 juin 2004, 3min 37s : <http://www.ina.fr/video/ST00001299720/oradour-sur-glane-et-l-alsace-le-difficile-rapprochement-video.html>, (consulté le 16/03/2017).
- SENDEL (Julien), journaliste reporter d'images, *Colmar: Sarkozy célèbre l'anniversaire de la Victoire de 1945* [en ligne], 8 mai 2010, 5min 34s : <http://www.ina.fr/video/VDD10015181/colmar-sarkozy-celebre-l-anniversaire-de-la-victoire-de-1945-video.html>, (consulté le 13/03/2017).
- TRILLAT (Marcel), journaliste, *Les Malgré nous* [en ligne], Antenne 2 20H, 09 août 1998, 2min 42s : <http://www.ina.fr/video/CAB98032926>, (consulté le 08/02/2017).

Archives municipales

Metz :

- Fonds de l'administration communale Gross-Stadt Metz (1940-1944)

27 Z 19 : Liste de Malgré-Nous mosellans, s.d. : Liste dite "Keller", recense tous les incorporés de force mosellans, mais ne connaissant pas la date on ne peut pas dire si elle est exhaustive.

NB : Les archives municipales de Metz ont quatre périodes historiques, contrairement aux trois habituelles. Les archives anciennes (1000-1790), celles modernes (jusqu'à la Seconde Guerre mondiale), celles de la Seconde Annexion (1940-1944), et enfin les archives contemporaines (depuis 1945).

- Fonds audiovisuel (DVD)

5AV1 : HENNEQUIN (Dominique), *La Moselle éclatée*, 2013, 52 mn : Don de Nomades TV Documentaire sur l'histoire de la Moselle pendant la Seconde Guerre mondiale.



- Bibliothèque

CB2543 : WEYLAND (Albert), *Moselle plurielle. Identité complexe et complexes identitaires*, Metz, Éditions Serpenoise, 2010, 180 p.

CB2698 : WILMOUTH (Philippe), *Mémoires parallèles. Moselle-Alsace de 1940 à nos jours*, Ars-sur-Moselle, Serge Domini Éditeur, 2012, 191 p.

Strasbourg : (non consultées)

- Manifestations officielles, congrès, fêtes et foires

235 MW 134 : Fêtes du tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France et commémoration de la Révolution de 1848 : correspondances, comptes rendus du préfet, de la municipalité et de la commission régionale des centennaires pour l'organisation de l'événement, invitation à la conférence inaugurale 1948, invitation au déjeuner d'ouverture, menu, plan de table, invitation à la remise du drapeau à l'association des déserteurs, évadés et incorporés de force par le Général de Lattre de Tassigny, une revue reliée (revue historique de l'armée 1948), coupures de presse, numéro spécial de l'agence quotidienne d'information économique et financière sur le tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France 1648-1948. - 1947/1948

NB : Les archives modernes des archives municipales de Strasbourg ont pour bornes chronologiques les années 1789-1968. Elles sont classées selon le principe de provenance avec un découpage par grandes divisions de l'administration (architecture, action sociale, éducation, culture...) et en suivant les changements de nationalité de l'Alsace : administration avant 1870, Reichsland, Entre-deux-guerres, Seconde Guerre mondiale et période contemporaine (source : <https://archives.strasbourg.eu/n/comment-les-archives-de-strasbourg-sont-elles-classees/n:72>)

Colmar :

- Le fonds sur l'occupation est en cours de traitement.

- Inventaires

KOHL (Doris), « Inventaire de la boîte n°299 » : Inventaire des informations de la boîte n°299 du fonds numérique contemporain sur les internés et déportés colmariens, et sur les victimes militaires colmariennes pour la période 1939-1945, 2016.

KOHL (Doris), « Recensement des hommes et des femmes de Colmar incorporés dans la Wehrmacht et le RAD suite aux déclarations des familles en mars-avril 1945 », 2012.

KOHL (Doris), « État des rapatriés de guerre arrivés à Colmar en 1945-1946 : Prisonniers et déportés toutes catégories », boîte n°300-01, 2013.

- Bibliothèque

8°489 : Exposition Strasbourg, « Les Alsaciens-Mosellans dans la deuxième guerre mondiale (1939-1945) » : catalogue de l'exposition itinérante, Paris, Secrétariat d'État auprès du Ministère de la défense chargé des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre, 1984, 192 p.



Archives départementales

Moselle :

- Seconde Guerre mondiale

151 J 1-17 : Association nationale des Malgré-nous (Metz) (1945-1995).

66 J 1-67 : Archives d'André Dicop, recueil de témoignages mosellans (1982-1992).

- H : Affaires militaires

100 ED 5H13 : Incorporation de « Malgré-Nous », recensement des jeunes gens nés entre 1914 et 1925 réfractaires (1940-1944).

263 ED/2H2 : Recensement général des internés, déportés, blessés, réfugiés, Malgré-Nous pour la guerre 1939-1945, sans date. Liste et certificats d'enrôlés de force et listes de victimes civiles (1942-2001).

- Q : Assistance et prévoyance

263 ED/2Q9 : Assistance après guerre : secours aux réfugiés, réfugiés non rentrés, sinistrés et Malgré-Nous, rapatriement des Français d'Algérie, prêt de bâches aux sinistrés (1945-1954).

Bas-Rhin :

- Ouvrages

F°78 : *Recueil photographique des disparus du Bas-Rhin victimes de la circonscription allemande de 1942 à 1945*. Strasbourg, ADEIF, 1948, 186 p.

4°8922 : *Répertoire des Français incorporés dans les formations militaires allemandes : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle*, ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, 1946.

- Fonds audiovisuel (VHS)

2 AV 2-6 : (...) l'Alsace mise au pas, sur la mise en place du système nazi (1940-194L) ; retour à Tambov, l'incorporation des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande (1942) (...) ; les libérations de l'Alsace : Strasbourg, Mulhouse, Colmar (1944-1945) (1939-1945).

Haut-Rhin :

- Fonds privé : Marie-Joseph BOPP

42 J 30/1-18 : L'Alsace redevenue française

42 J 33/1-8 : Les Malgrés-nous

Fonds d'associations et d'institutions consultés :

- Archives de l'Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle : ASCOMEMO. Lieu de conservation d'archives de plusieurs associations telles que l'ACMNR ou encore le fonds Thuet sur le FAT. Les documents portant sur l'incorporation de force sont, soit classés dans la série IF (Incorporation de force), soit



se trouvent parmi d'autres reprenant les initiales des villes (ex : série Hay pour Hayange). Le métrage linéaire n'est pas connu, mais afin de donner une image représentative il faut savoir que les documents sont classés dans des classeurs ou dans des boîtes de bureaux. Ainsi dans la série IF on retrouve 113 cotes composées de documents papiers et de photographies issus principalement d'associations et de fonds privés de membres ; tandis que pour les autres séries, elles accueillent pour beaucoup des photographies ainsi que des documents de certaines sections d'association.

- Archives de l'Association des Déserteurs, Évadés et Incorporés de Force 67 : ADEIF du Bas-Rhin. Les documents présents concernent tous l'incorporation de force, et plus précisément la vie de l'association au cours des six dernières décennies. Il y a un classement thématique sommaire conditionné dans des boîtes de bureau, elles-mêmes réparties au sein de différentes armoires dans la pièce principale. Afin d'aider le lecteur, nos notes de bas de page tenteront de donner un nom assez descriptif au classeur duquel est issue l'information, ainsi que sa localisation dans la pièce. La typologie documentaire varie allant de cassettes audiovisuelles à des objets d'époque tel que le premier drapeau de l'association, mais il y a essentiellement des documents papiers et des photographies.

- Fonds du Mémorial de Schirmeck : Le Mémorial fermant ses portes de décembre 2016 à l'automne 2017, je n'ai pas pu avoir accès au centre de documentation, je n'ai donc pas de renseignements sur le classement ni sur la conservation des archives. Toutefois je remercie Mme Barbara HESSE, la directrice, pour m'avoir fait parvenir plusieurs états des fonds, et d'avoir répondu à mes interrogations.

Entretiens

Ont été interrogés, des responsables politiques et associatifs, afin de connaître leurs rôles au sein du processus mémoriel de l'incorporation de force. Les grilles d'entretien sont présentes en annexe.

NOM Prénom	Fonction	Date	Lieu	Durée
MASSERET Jean-Pierre	Secrétaire d'État aux Anciens Combattants (1997-2001) Sénateur de la Moselle (2014-...)	12 déc. 2016	Maizières-lès-Metz	40mn
TROESTLER Alphonse	Délégué à la Mémoire Régionale (2007-2014) Retraité	23 fév. 2017	Strasbourg	1h18mn
HEITZ Christophe	Chargé de la mission "Mémoire" à la Région Alsace	23 fév. 2017	Strasbourg	1h18mn



Pour des raisons de proximité et de disponibilité, les personnes suivantes ont été consultés par le biais de mails.

NOM Prénom	Fonction	Date
BOCKEL Jean-Marie	Secrétaire d'État aux Anciens Combattants (2008-2009) Sénateur du Haut-Rhin (2010-...)	Décembre 2016
NAU Sophie	Étudiante en Master d'Art à l'université GLYDWR de Wrexham (2005-2008) Réalisatrice du court-métrage <i>Les Malgré-Nous</i> (2008)	Mars-Avril 2017
HESSE Barbara	Directrice du Mémorial d'Alsace-Moselle	Avril 2017



Les usages des archives de l'incorporation de force (1990-2016)

Une archive est un document produit qui a un ou plusieurs sens, mais dont l'usage est multiple selon la personne qui la consulte, ainsi nous nous intéressons aux principales utilisations existantes pour notre sujet. En France, les usages des archives de l'incorporation de force se partagent entre les associations, les services d'archives et les collectivités. Collaborant généralement entre eux, ils permettent la conservation ainsi que la valorisation des fonds dans un intérêt commun, celui de la préservation de la mémoire des Malgré-nous. Évènements et services éducatifs permettent une plus grande visibilité, ainsi qu'un discours pédagogique envers le grand public afin de lui faire comprendre les intérêts de telles démarches. La nouvelle génération est la principale cible à qui est adressé un message adapté. Les archives se voient digitalisées et apparaissent sur de nouveaux supports plus interactifs, malgré certaines limites. Le Mémorial reste donc le principal lieu d'apprentissage de l'histoire alsacienne-mosellane, où les archives des Malgré-nous trouvent légitimement leur place. Comme dit précédemment, ce n'est pas l'archive même qui crée l'émotion mais bien l'interprétation qu'on lui donne, ainsi avec la disparition des derniers témoins comment entretenir cette mémoire ? Quelle est la place des archives dans ce processus de préservation ? Enfin nous tenterons de nous projeter en se questionnant sur le futur de ces documents. Quel avenir pour ces archives, et dans le cadre de quels usages ?

1. Les enjeux des archives à travers différents acteurs

Possesseurs, producteurs ou encore utilisateurs d'archives, nous allons présenter trois acteurs déterminants dans leur sauvegarde. Existantes dès 1945, les associations de défense ont obtenu le soutien des services d'archives ainsi que l'apport des collectivités pour perpétuer leur combat mémoriel au fil des décennies, jusqu'à voir apparaître en 2008 un « Délégué à la Mémoire Régionale ».

1.1. Les associations de défense

Le 8 mai 1945, les combats cessent en Occident, permettant enfin à la population de tourner la page de ce tragique événement. Alors que certains souhaitent oublier au plus vite, d'autres au contraire choisissent de se rassembler afin de faire connaître leur histoire à leurs compatriotes, les français. Il a suffi de quatre jours pour voir apparaître la première association d'après-guerre, lançant le début d'un mouvement de défense et de revendication de droits pour les incorporés de force.



.1.1.1. Un passé riche, mais pour quel avenir ?

Les associations de défense sont connues pour leur dévouement à la cause des Malgré-nous, et ce depuis plusieurs décennies, mais alors que les derniers témoins de cette époque disparaissent, le renouvellement de ses membres pose problème faute de nouveaux adhérents.

Débutons par un bref historique. Comme dit précédemment, la toute première association date de 1920, créée par des soldats de la Grande Guerre avec pour principal objet le souvenir des disparus. Mais avec l'entrée des forces allemandes sur le territoire mosellan en 1940, le groupement a été dissous à cause de son attachement à la France assumé publiquement. Ses biens ont été séquestrés et ses archives détruites¹⁹². Cinq ans plus tard, une nouvelle entité associative voit le jour au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, plus précisément le 12 mai à Mulhouse. À l'initiative du général Touzet du Vigier, ce mouvement prend de l'ampleur au point d'avoir 32 sections et 22 sous-sections en mai 1946 dans le département du Haut-Rhin¹⁹³. Ainsi le 22 septembre 1945, le Bas-Rhin fait de même, permettant de voir, dans les deux départements alsaciens, l'« Association des Déserteurs, Évadés et anciens de la Wehrmacht » devenant l'« Association des Déserteurs, Évadés et Incorporés de Force », c'est-à-dire les ADEIF 67 et 68. En Moselle, l'ACMNR est réactivée en août 1945, puis enregistrée en novembre¹⁹⁴. Ces trois associations ont été le fer de lance des combats de reconnaissance des Malgré-nous pendant plus d'un demi-siècle, passant du rapatriement des internés en Russie à l'indemnisation puis au devoir de mémoire, avant de décroître. Plusieurs facteurs existent, mais le principal est d'ordre humain. Mais alors qu'on pourrait s'attendre à une disparition progressive des associations de défense des Malgré-nous, le phénomène inverse apparaît.

En effet, des sections féminines voient le jour comme celle de l'Union Nationale des Combattants du Haut-Rhin en 1974, puis dans les deux autres départements¹⁹⁵. En 1987 de nouveaux groupements féminins sont fondés afin de pouvoir prétendre à l'obtention d'une indemnisation au même titre que les Malgré-nous¹⁹⁶. Outre les aspects économiques qui ont existé, ceux mémoriaux prennent le pas, ainsi les entités qui se sont formées dans les années 1990 ont toutes eu pour mission première la préservation du souvenir. On peut citer l'apparition de l'association Pèlerinage Tambov en 1995, et celui des Orphelins de Père Malgré nous d'Alsace Moselle (OPMNAM). Malgré ce phénomène, les associations « historiques » connaissent un essoufflement prononcé. À Thionville, en Moselle, la section locale de l'ACMNR avait en 2009 parmi ses

¹⁹² Aurélie BLUDSZUS, *Les associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la Seconde mondiale à nos jours : organisation, buts et influence*, thèse en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme et de François Cochet, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2014, p. 104.

¹⁹³ Joël ARNOLD, *L'ADEIF du Haut-Rhin, de 1945 à 1955, mise en place institutionnelle et intervention dans le rapatriement des Alsaciens-Lorrains*, maîtrise en histoire, sous la dir. de Marie-Claire Vitoux, Mulhouse Université de Haute-Alsace, 2002, p. 20.

¹⁹⁴ Philippe WILMOUTH, « Du silence à la volonté de laisser trace. Mémoire des Malgré-Nous mosellans de 1945 à nos jours », dans *Malgré eux dans l'armée allemande*, Metz, Libel, 2012, p. 130. / ASCOMEMO : 58 IF - Vie de l'association MNR : Les statuts

¹⁹⁵ Nina BARBIER, *Les Malgré-Elles. Les Alsaciennes et Mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazie*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2000, p. 110.

¹⁹⁶ Mireille BIRET, « Une reconnaissance difficile », 1 octobre 2010, http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/alsace-39-45c/memoire_malgre_elles.php?parent=12, (consulté le 03/02/2017).



membres « un doyen de 89 ans et un benjamin de.. 82 ans ! »¹⁹⁷. Sophie Doerr fait un constat édifiant, l'ADEF du Bas-Rhin qui a connu le décès de 6 de ses membres en 1987, a subi la perte de 77 autres en 1997, jusqu'à atteindre 99 en 2007¹⁹⁸. Son homologue du Haut-Rhin n'est pas non plus dans une situation enviable comme le révèle *L'Alsace* du 21 février dernier, l'association « n'a plus du tout de cotisants. Ne subsiste que le bureau »¹⁹⁹. La politique d'ouverture aux descendants de Malgré-nous semble apparaître trop tard, là où l'ADEF 67 accueille depuis déjà longtemps les veuves et fils de, tout comme des anciens de la guerre d'Algérie. Toujours est-il qu'après la disparition de l'association historique Mosellane en 2014, suite à un non-renouvellement de ses membres dont la moyenne d'âge était de 90 ans, et malgré l'existence d'autres entités associatives, la perte d'une des deux ADEF serait préjudiciable pour la mémoire de l'incorporation de force...

.1.1.2. Un enjeu archivistique

Dans l'histoire de l'incorporation de force, les associations ont été présentes tant dans la défense que dans la promotion des intérêts des Malgré-nous. Suite à ces « combats », les documents produits ont été conservés tantôt comme preuve, tantôt comme souvenir de leurs actions passées. Nous allons donc présenter la valeur documentaire de ces archives, et les enjeux qui en découlent.

Aurélie Bludszus relate dans sa thèse qu'en voulant traiter des associations d'Anciens Combattants en Moselle, elle avait obtenu une liste dénombrant 125 actives. Toutefois, pour diverses raisons (inactivité, non réponse, refus, non représentatif de la question traitée), seules 6 ont été retenues. Elle fait part d'un problème d'accessibilité des archives faute de versement à des services d'archives, ou de conditions de conservation peu pérennes, généralement chez le président. L'aspect y est lacunaire, peu structuré ; ces dernières pouvant même être parfois totalement détruites suite au décès du propriétaire²⁰⁰. L'Alsace-Moselle est un cas à part puisque le droit des associations se réfère encore à la loi d'Empire du 19 avril 1908, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas limitées à un but désintéressé, amenant donc la question du partage de patrimoine en cas de dissolution, et donc du sort des archives²⁰¹. Ces dernières peuvent justement être une des motivations d'adhésion associatif, « Je me suis proposé pour rassembler un fond d'archives à livrer aux générations futures et aux historiens »²⁰², mais d'autres en possèdent déjà un. C'est le cas de l'ADEF du Bas-Rhin que nous allons étudier. Association historique, elle est la dernière des trois majeures à posséder encore

¹⁹⁷ Aurélie BLUDSZUS, *L'Association des Anciens Combattants "Malgré-Nous" et Réfractaires de Moselle*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2009, p. 124.

¹⁹⁸ Sophie DOERR, *Association des Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin : pour la réhabilitation des incorporés de forces, 1945-2010*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2011, p.180.

¹⁹⁹ Nicolas ROQUEJEUFFRE, « Il faut sauver le soldat ADEF 68 », *L'Alsace*, 21 février 2017.

²⁰⁰ Aurélie BLUDSZUS, *Les associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la Seconde mondiale à nos jours : organisation, buts et influence*, thèse en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme et de François Cochet, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2014, p. 53.

²⁰¹ Armelle LE GOFF, « Les archives : ce qu'elles sont », dans Armelle LE GOFF, sous la dir. de, *Les archives des associations : approche descriptive et conseils pratiques*, Paris, La Documentation française : Archives de France, 2001, p. 39.

²⁰² « Paroles d'adhérents », *Le Courrier du Mémorial*, n°3, 2002, p. 14.



ses archives au sein de ses locaux. Quatre armoires fermées conservent une quantité non négligeable de documents difficilement quantifiables tant certains sont entremêlés. Il n'existe pas de cotation, un classement thématique est assuré par la présidente déléguée. Les unités de conditionnement sont des classeurs ouverts pour la majorité, composés de pochettes plastiques posant la question de l'altération de l'encre de certains documents. Néanmoins, il faut noter l'effort de conservation fait par les bénévoles depuis la création, puisque les archives remontent à 1945. Il semblerait qu'il y ait eu peu d'achats, mais principalement des dons d'anciens incorporés ainsi que de bénévoles²⁰³. Différentes typologies sont présentes, allant d'éléments classiques tels que des photographies, des écrits et des affiches ; à d'autres plus originaux dont des cassettes audios et des objets. Il y a énormément de documents de presse remontant jusqu'à 1942, tout comme des dossiers de rapatriements et d'indemnisation ainsi que de nombreux journaux et revues d'associations d'Anciens Combattants. D'autres sujets apparaissent également mais à des proportions moindres sur le Procès de Bordeaux et les Malgré-Elles, tous deux souvent demandés ; sur la FEFA, le Mémorial et la vie interne de l'association. Il ne s'agit pas d'un détail exhaustif, mais plutôt un aperçu de la richesse documentaire présente. Des collaborations ont existé avec le Mémorial, notamment par l'intermédiaire de M. Baillard, et sont d'actualité avec M. Heitz²⁰⁴. Ces archives ne semblent pas être prêtes à déménager dans un service d'archives, malgré le manque de place et les problèmes de conservation, l'association étant très attachée à ces dernières, part intégrante de leur histoire et de leurs combats de reconnaissance.

La question de la conservation est d'autant plus légitime que ces archives sont encore largement utilisées par des chercheurs français comme étrangers allant même jusqu'au Canada, mais également par la nouvelle génération avec la présence de lycéens à l'ADEF 67²⁰⁵. Le cas que nous allons vous relater est un des arguments qui nous laisse penser que la mémoire des Malgré-nous est « vivante ». Durant l'été 2016, l'ADEF du Bas-Rhin a reçu la visite d'enquêteurs allemands, annoncée par plusieurs appels téléphoniques provenant de Paris au cours des mois précédents. Cette démarche émane d'Andreas Brendel, procureur de Dortmund (Allemagne), connu pour retrouver d'anciens nazis, accompagné d'une historienne et d'un commissaire de police, ils souhaitent consulter les documents relatifs au procès de Bordeaux. Les archives de ce dernier ont une incommunicabilité de 100 ans au « dépôt central des archives de la justice au Blanc, dans l'Indre ». Paul Mingès, l'ancien président était avocat stagiaire pendant l'affaire, ceci lui a permis de conserver les minutes des interrogatoires des accusés alsaciens, source historique conservée dans les locaux de l'association, intéressant ces visiteurs allemands²⁰⁶. Néanmoins la conservation évoquée préalablement semble connaître quelques défaillances, puisqu'« une dizaine de documents ont été photocopiés... mais on a découvert à cette occasion qu'il en manquait à peu près autant. Ces pièces manquantes avaient pourtant été consultées par

²⁰³ Entretien informel avec une bénévole.

²⁰⁴ Entretien informel avec une bénévole.

²⁰⁵ Entretien informel avec une bénévole.

²⁰⁶ Anne-Camille BECKELYNCK, « Des enquêteurs allemands dans les archives des Malgré-nous », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 29 juin 2016.



Nicolas Mengus durant sa propre enquête, il y a quelques années »²⁰⁷. L'enjeu relatif aux archives des Malgré-nous n'est pas un phénomène nouveau, il remonte aux années 1990 avec l'apparition de nouveaux fonds en Russie. Les premiers voyages ont permis de rapporter des centaines de photocopies dont une partie n'a jamais été communiquée. Certaines associations travaillent sur des ensembles d'archives incomplets, permettant à Alphonse Troestler d'affirmer que « les rivalités associatives sont donc bien existantes. Il n'y a pas de travail de mémoire commun basé sur les archives, ils échangent entre eux, assistent à des cérémonies, mais le seul travail sérieux entrepris est celui de M. HEITZ »²⁰⁸, chargé de mission « Mémoire » à la Région Alsace.

.1.1.3. ASCOMEMO : le gardien des archives d'associations ?

Entre la disparition d'associations et les enjeux relatifs à leur documentation, plusieurs questions concernant l'avenir de ces archives apparaissent. Celle de la conservation revient à nouveau, alors qu'on pourrait s'attendre à ce que les services d'archives en obtiennent la garde, c'est finalement une autre association qui en est bénéficiaire, à savoir l'ASCOMEMO.

Cette dernière n'est pas une association de défense, mais une structure souhaitant préserver le patrimoine culturel mosellan. Décrite comme un « temple de la conservation de la mémoire sur la période de l'annexion »²⁰⁹, cette association est à mettre au crédit d'un jeune instituteur, Philippe Wilmouth, qui en 1988 après avoir essayé de rassembler de la documentation locale sur la Seconde Guerre mondiale « réalise alors que l'Histoire de la Moselle en 1939-1945 est taboue »²¹⁰. Cette entité associative voit ainsi le jour, devenant au fil des années une référence dans le domaine de l'histoire de l'annexion mosellane. Suite à cette notoriété et cette visibilité grandissantes, le fonds documentaire s'est accru obtenant des dons de particuliers mais également d'autres associations. Ainsi, lorsqu'on parcourt l'inventaire²¹¹, on est étonné de trouver autant de résultats sur l'incorporation de force. Cette tendance est confirmée par Aurélie Bludszus : « on s'aperçoit que les anciens Incorporés de Force ont tendance, de plus en plus souvent, à faire don de leurs archives personnelles à l'association ASCOMEMO et non pas aux archives départementales »²¹². Ceci serait lié à sa bonne réputation, et à la peur des donateurs de voir leurs documents être jugés peu intéressants. Internet a également joué un rôle important puisqu'il a permis « de glaner des éléments dans toute la France et à l'étranger, principalement en Allemagne et aux États-Unis ». Toutefois, 80 % du fonds est issu de la collecte et

²⁰⁷ Hervé DE CHALENDAR, « Le procureur allemand Andreas Bendel à l'Adeif 67 », 30 juin 2016, <http://www.malgre-nous.eu/le-procureur-allemand-andreas-brendel-a-ladeif-67/>, (consulté le 08/05/2017)

²⁰⁸ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁰⁹ ASCOMEMO : 56 IF - Association des Malgré nous – Revues : N°236, déc. 2013.

²¹⁰ Philippe WILMOUTH, *L'Espace-Mémoire à Hagondange* [en ligne],

<http://ascomemo.chez.com/objective.html> (consulté le 22/04/2017)

²¹¹ <http://ascomemo.chez.com/inventairefondsdocus.htm>

²¹² Aurélie BLUDSZUS, *Les associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la Seconde mondiale à nos jours : organisation, buts et influence*, thèse en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme et de François Cochet, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2014, p. 281.



de l'achat plutôt que du don²¹³. Le classement est soit chrono-thématique, soit par ville en dissociant dossiers et photographies. Au sein des dossiers, la classification est réalisée par les bénévoles de façon thématique également, il n'y a donc pas de classement initial des associations ayant versé leurs archives. Les principaux fonds concernant les Malgré-nous, sont l'ACMNR, le fonds Thuet où on retrouve la FAT et la collection du musée de Tambov d'Amnéville, tout un espace au fond de la salle d'archives à gauche y est dédié. Cette collection intéresse les chercheurs qui viennent en nombre à l'ASCOMEMO²¹⁴, mais également les services d'archives, ainsi « les Archives départementales de la Moselle ont bien compris qu'il constitue une source importante et disponible. L'association a été un recours précieux pour leurs expositions annuelles sur des problématiques mosellanes pendant la guerre »²¹⁵. Par ailleurs, Alphonse Troestler lui-même félicite le travail de M. Wilmouth, mais regrette tout de même que les services d'archives n'aient pas pu en bénéficier afin de les conserver et les communiquer plus facilement²¹⁶.

Toujours est-il que l'association devient un partenaire scientifique pour des projets tels que « "De gré ou de force" consacré aux expulsions et "Malgré-eux mosellans" en 2010 et 2012 ». Notons également que « sa dernière exposition sur "La communauté juive mosellane dans la tourmente 1939-1945" présentée initialement à Hagondange a été ensuite empruntée par les Archives départementales pour l'été 2014 ». Au sein de ses 200 mètres carrés, l'ASCOMEMO possède également une partie musée²¹⁷ qui est le fruit de la réflexion du président, animée par les bénévoles. Organisée chronologiquement, une salle est dédiée à l'incorporation de force. Les archives présentées sont des originaux, documents papiers et objets issus des collections de l'association. On peut ainsi parler d'une exposition d' « objets » puisqu' « elle repose essentiellement sur le rapport direct et immédiat qui s'établit entre l'item exposé et le public, rapport souvent fondé sur la valeur visuelle de l'item »²¹⁸. Du point de vue de la conservation, il n'y a pas de vitrines de protection et elle se trouve en sous-sol posant la question de la maîtrise de la température et de l'humidité. Quant à la muséographie, on note la présence de cartels, de documents assez rares et d'une logique de visite ; mais les salles sont surchargées avec du matériel inadapté qui a été récupéré comme les mannequins par exemple. Le président est conscient de ce constat, « par rapport à la muséographie moderne qui donne la part belle à la vidéo ou à l'interactivité, cette présentation peut paraître obsolète, voire poussièreuse », mais les finances de l'association ne permettent pas de faire évoluer ces deux aspects. Néanmoins, au vue de l'investissement humain de l'association, on ne peut que relever les efforts déployés

²¹³ Entretien informel avec le président-fondateur Philippe WILMOUTH

²¹⁴ Autant français qu'étrangers, universitaires et érudits locaux, mais également des scolaires avec environ une vingtaine de classe par an.

²¹⁵ Philippe WILMOUTH, *L'Espace-Mémoire à Hagondange* [en ligne], <http://ascomemo.chez.com/objective.html> (consulté le 22/04/2017)

²¹⁶ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²¹⁷ Visible sur la vidéo de présentation : http://www.dailymotion.com/video/xs0vn9_visite-de-l-association-ascomemo_news (consulté le 22/04/2017)

²¹⁸ Xavier GUILLOT, Ariane JAMES-SARAZIN, *Les archives s'exposent*, Paris, Association des archivistes français, 2009, p. 6.



par les bénévoles mettant en avant une histoire, mais également une mémoire mosellane méconnue. ASCOMEMO est un acteur important du paysage associatif alsacien-mosellan qui a de belles années devant lui « avec le renouvellement des générations, la période est propice au sauvetage d'archives familiales et l'association devrait encore acquérir de nombreux documents ». Ce travail de collecte non négligeable servira ainsi aux générations présentes et futures.

1.2. Les services d'archives

Abordons maintenant le rôle des services d'archives publiques. Institution reconnue, elles y accueillent des archives dites « publiques », mais également des archives privées par le biais de dons, de legs ou d'achats. Contrairement à une idée répandue, les services concernés peuvent également être présents hors du territoire Alsace-Moselle, il convient donc ici de présenter ces acteurs et d'expliquer leurs actions dans ce processus mémoriel.

1.2.1. Que trouve-t-on dans les services d'archives ?

Il ne s'agit pas ici de réaliser un recensement des fonds d'archives²¹⁹, mais bien d'indiquer au lecteur les documents en face desquels il peut être confronté. Selon le contenu de ces archives, les fonds sont conservés dans différents lieux que nous allons présenter.

Débutons par les services départementaux. Les archives du Bas-Rhin possèdent un état des sources important sur les Malgré-nous en période d'annexion et d'après-guerre. Elles se trouvent dans des séries spécifiques comme AL (*Reichsland* d'Alsace-Moselle : documents couvrant la période 1871-1918), D (Bezirk unter Elsass / Département du Bas-Rhin : documents couvrant la période 1919-1945), mais également dans d'autres plus « classiques », à savoir J (dons, dépôts, achats), et AV (documents audiovisuels et sonores) et W (Documents des administrations de l'État et des collectivités territoriales produits après 1945)²²⁰. Les états de services dans l'armée française y sont conservés jusqu'à la classe 1940, après cette date les documents sont conservés au SHD de Pau, le Centre des archives du personnel militaire. Les états de service dans l'armée allemande, sont quant à eux à Fribourg-en-Brigau (Allemagne) qui possède les archives centrales de l'armée allemande, ou à Berlin, au service de la WAST. Toujours est-il que le service garde des dossiers comme ceux « personnels établis pour l'attribution de l'indemnisation allemande gérée par la Fondation Entente Franco-Allemande (FEFA) » mais également le fonds « provenant de la direction du camp n°188 de Tambov et de l'hôpital de Kirsanov (Speciallazaret n°5951) »²²¹ numérisé en 2007. Leurs homologues du Haut-Rhin conservent le répertoire du Professeur Karner, mais n'est pas consultable librement, et la copie de 1500

²¹⁹ Ce qui serait intéressant à mener, et permettrait quantitativement et qualitativement de tirer des enseignements sur la valeur documentaire des archives de l'incorporation de force possédées en France.

²²⁰ État des sources datant du 25 juillet 2014.

²²¹ Gérard LACAU, *Guide pour la recherche d'informations sur les incorporés de force d'Alsace et de Moselle*, p. 11, http://memoires.region-alsace.eu/Donnees/Photos/Guide%20de%20recherche_IDF.pdf.



dossiers d'Alsaciens-Mosellans issus des Archives militaires d'État de la Russie (RGWA). Ils possèdent des fonds d'associations comme l'ADEF du Haut-Rhin et la Fédération des Anciens de Tambov ; ainsi qu'un important fonds privé de l'historien Marie-Joseph Bopp dont une partie concerne les Malgré-nous²²². En Moselle sont conservés quelques documents iconographiques en 2 Fi, des documents communaux sur les listes d'incorporés mais également les archives de l'association Malgré-nous de Moselle²²³. Les services d'archives municipaux sont aussi consultés pour des recherches sur ce sujet. Celui de Strasbourg possède les fiches de recensement de ses habitants mobilisés dans la Wehrmacht sous les cotes 21 MW 198-250, un autre sur les "non-rentés" est coté 21 MW 251-259²²⁴. Les archives municipales de Metz offrent la possibilité de consulter la Liste Keller²²⁵, toutefois ce document étant sans date, il y a des chances qu'il ne soit pas complet. Il y a la présence de périodiques et d'articles, mais les principales sources sont audio-visuelles avec des ouvrages ainsi que des films sur l'incorporation de force spécifiquement en Moselle. Enfin au sein de celles de Colmar, le fonds sur l'occupation étant en cours de traitement, seule la bibliothèque ainsi que les inventaires étaient disponibles²²⁶. Ces derniers portent sur les victimes colmariennes au cours de la période 1939-1945. Les documents présents dans les différents services d'archives sont donc variés, adaptés à la structure et au ressort géographique fournissant une documentation riche sur l'incorporation de force autant aux chercheurs qu'aux familles. Pourtant ces établissements ne sont pas les seuls à posséder des fonds sur ce sujet.

Certaines archives, du fait de leur typologie documentaire ou de leur provenance apparaissent dans d'autres services que ceux municipaux ou départementaux, c'est le cas du Service Historique de la Défense. Ce dernier compte trois centres, dont un dit « historique des archives » partagé entre différents établissements. Deux nous intéressent plus particulièrement, à savoir Vincennes et Caen. Le fonds 2GG¹⁰, dons d'archives orales, se trouvant à Vincennes comporte quatorze témoignages d'incorporés de force dans la *Kriegsmarine*, ce qui est rare autant sur le sujet, la marine, que sur la manière, enregistrements. Cette démarche date de 2001, suite au constat d'un manque de source suffisant sur la question²²⁷. « Ces entretiens permettent de recueillir la mémoire d'acteurs dont le témoignage n'est pas sollicité par les services publics d'archives », gravés sur deux cédéroms puis conservés aux normes des Archives nationales, « les chercheurs ont ainsi l'assurance de la pérennité et de la diffusion de leurs enregistrements »²²⁸. La Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains à Caen accueille des fonds conséquents sur les Malgré-nous, dont 31 000 dossiers individuels d'attribution de la mention « Mort pour la France » et/ou de régularisation d'état

²²² FR AD 68 - 42 J 33/1-8

²²³ FR AD 57 - 151 J

²²⁴ <https://archives.strasbourg.eu/archive/recherche/militaire/n:248>, (consulté le 14/05/2017).

²²⁵ FR AM Metz - 27 Z 19

²²⁶ Voir État des sources, Archives municipales de Colmar.

²²⁷ Jean MARTINANT DE PRÉNEUF, « Des témoignages de Malgré-nous au service historique de la marine », dans Jean-Luc EICHENLAUB, Jean-Noël GRANDHOMME, sous la dir. de, *Août 1942, l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes : actes de la rencontre de l'AMAM du 15, 16 et 17 octobre 2002, Colmar*, Colmar, Archives Départementales du Haut-Rhin, 2003, p. 173-174.

²²⁸ http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/SHDMV_INV_DONS_HISTORALE_TO ME1.pdf



civil. Nous verrons d'ailleurs que ces derniers sont encore utilisés de nos jours. Des fiches médicales microfilmées, des dossiers individuels sur des recherches de personnes disparues, ou encore un fonds sur le camp de Schirmeck sont présents²²⁹. Enfin, le catalogue du Service Historique de la Défense indique vingt-sept résultats pour « incorporés de force », preuve d'une bonne documentation du sujet et donc d'un intérêt du lectorat des archives pour ce sujet. La majeure partie se trouve à Vincennes, mais d'autres villes pourtant éloignées géographiquement telles que Toulon, Brest ou Rochefort en possèdent. Intéressons nous maintenant aux centres de documentation, et plus précisément à ceux des Mémoires. Celui de l'Alsace-Moselle possède depuis sa création un lieu de conservation de ses archives, communicable à tous, où se trouvent des fonds précieux que nous aborderons plus en détail dans une partie consacrée à cet établissement (cf. 2.3.3). Un second conserve également des archives des Malgré-nous, il s'agit du Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane. Orientés sur les massacres de 1944, le procès de Bordeaux de 1953 et leurs conséquences respectives, ces fonds, comme le Répertoire numérique détaillé provisoire de 2014 « se compose essentiellement de copies de fonds ou de pièces d'archives qui proviennent de particuliers ou d'institutions telles le Musée national de la Résistance, le Musée de la Résistance et de la déportation à Toulouse, les Archives départementales de la Haute-Vienne ou les Archives municipales de Limoges »²³⁰. Ces centres peu fréquentés sont pourtant des lieux de ressources non négligeables pour les chercheurs, accueillant notamment des fonds privés par le biais de dons.

1.2.2. Une politique menée vers une meilleure connaissance du sujet

Un des problèmes majeurs de l'incorporation de force est sa méconnaissance, accentuée par une mémoire peu relayée hors des départements concernés. En tant qu'acteurs de la conservation mémorielle, les services d'archives mènent une politique de « démocratisation » d'une histoire longtemps laissée taboue. Le sujet est de plus en plus évoqué dans le but de sa transmission vers les nouvelles générations.

Les services d'archives ont un rôle de collecte, faisant partie de la théorie archivistique des « CCCCV »²³¹. Concernant les Malgré-nous, ces derniers utilisent généralement le don comme mode d'entrée. Ainsi « les Archives départementales [du Bas-Rhin] ne se contentent pas de collecter les fonds qui leur sont proposés mais elles lancent également des appels à collecte sur des thématiques particulières : archives sur les Malgré-Nous, les Schul-Chroniken, etc »²³². Les documents relatifs aux périodes de conflit, à savoir 1870, 1914-1918, 1939-1945, sont demandés. La vie associative est également invoquée parmi les contenus recherchés par le service, ceci résultant d'une faible représentativité du sujet dans leur fonds ainsi qu'à une

²²⁹ Annexe 1 Documents présents dans les services d'archives. Nous aurions aimé rencontrer la responsable du service afin de connaître plus en détails certains aspects comme les usages, la fréquentation ou encore le métrage linéaire précis ; mais la communication avec le SHD est compliquée par des délais d'attente longs, et n'a pas pu être organisé avant la rédaction de ce mémoire.

²³⁰ Annexe 1 Documents présents dans les services d'archives.

²³¹ 4CV : Collecte, Classement, Conservation, Communication et Valorisation.

²³² <http://archives.bas-rhin.fr/et-vos-archives-/archives-privees/documents-recherches-par-archives/>, (consulté le 27/03/2017).



forte demande de la part de lecteurs. Il y a donc bien un usage de ces archives, preuve de leur importance et de l'attachement du public envers cette thématique. On peut donc imaginer qu'à terme, certaines entités telles que l'ADEF 67, se sentent concernées et s'adonnent à cette démarche dans l'optique d'une conservation professionnelle de leurs archives, ainsi que d'une meilleure visibilité du fonds.

Développés dès 1951, les services éducatifs apparaissent de plus en plus nombreux au fil des années suivantes. « La fonction est de faciliter l'accès aux archives pour le public scolaire (de la maternelle à l'université), par le biais d'animations pédagogiques, de visites d'exposition et du bâtiment, d'ateliers, de mallettes pédagogiques, etc »²³³. Toutefois, ce service est généralement proposé à partir de l'école primaire, moment à partir duquel l'enfant peut interagir et s'exprimer convenablement, permettant ainsi d'inculquer de nouvelles notions de manière appropriée à son âge. C'est justement cet aspect qui ne permet pas d'aborder certains sujets, ou en employant différentes approches, avant que le public ait contracté un minimum de sens critique. Le service éducatif du Bas-Rhin limite donc son atelier « Art, histoire et mémoire : le monument aux morts de Strasbourg » aux classes de 3^e et de 1^{re}. Par contre, « Strasbourg germanisée et nazifiée » est accessible dès l'école primaire, ainsi qu'aux classes bilingues, preuve de l'adaptabilité du service suivant le public rencontré²³⁴. D'une durée moyenne d'1h30 à 2 heures, différents documents y sont proposés, avec des archives textuelles mais aussi principalement des documents figurés (cartes postales, affiches, photographies, cartes), plus attractifs pour le public. Leurs homologues mosellans proposent quant à eux « Les Mosellans dans la Seconde Guerre Mondiale » pour des collégiens et lycéens « alliant témoignages (en projection vidéo), panneaux d'exposition et documents d'archives ». Les quatre thèmes repris sont ceux des expositions passées, à savoir sur l'évacuation (sept 1939-oct 1940), l'expulsion (1939-1945), l'incorporation (1942-1945) et enfin la libération (1944)²³⁵. La jeunesse est donc un public convoité, car elle représente le futur de la société à qui il faut présenter les rôles et enjeux des archives afin de les assimiler. Des dossiers pédagogiques sont ainsi mis à disposition sur le site des Archives départementales du Bas-Rhin, avec des fiches « clés en main », sur des thèmes diversifiés en lien avec les orientations de l'Éducation nationale. Des visites commentées pour « offrir une approche différente des nouveaux programmes scolaires, grâce au contact direct avec les documents originaux »²³⁶. Les enseignants sont également invités à participer à des activités. Le service propose ainsi des ressources pour construire leurs cours, ils peuvent reproduire des documents d'archives afin d'introduire un sujet ou réaliser une étude de cas en classe. Tous ces ateliers ont donc pour principale vocation de faire découvrir les archives à un nouveau public, en espérant le fidéliser aux différentes institutions culturelles tels que les musées, les bibliothèques et donc les services d'archives.

²³³ Association des archivistes français, *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2012, p. 335.

²³⁴ <https://archives.strasbourg.eu/n/xix-sup-e-sup-xx-sup-e-sup-xxi-sup-e-sup-siecles/n:141#p1031>, (consulté le 10/05/2017).

²³⁵ <http://www.archives57.com/index.php/component/fabrik/details/3/22>, (consulté le 10/05/2017).

²³⁶ « Visites commentées des archives », p. 28 : https://issuu.com/benjiowmt/docs/exe_a4_ae-cd-2015



1.3. L'impact des collectivités et le rôle du Délégué à la Mémoire Régionale

Les collectivités sont des acteurs très importants mais peu mis en lumière. Souvent louées pour leur financement, elles peuvent également être à l'origine de projets. Leur implication a permis de soutenir la recherche scientifique sur l'incorporation de force, déterminante pour une meilleure connaissance du sujet.

1.3.1. Délégué à la Mémoire Régionale

En 2008, apparaît un nouvel acteur, Alphonse Troestler, en qualité de Délégué à la Mémoire Régionale. Ceci constitue une première en France, motivé par le besoin de rendre à nouveau vivante une mémoire qui tend à être oubliée. Il convient donc de voir ici l'impact de cette fonction sur notre sujet.

Philippe Richert, alors président du conseil départemental du Bas-Rhin, nomme Alphonse Troestler dans cette fonction auprès du Conseil Régional d'Alsace dans le cadre d'une « politique mémorielle ». L'association du Mémorial, tout comme la presse locale, semble être satisfaite de cette décision en louant ses qualités, « l'AMAM se réjouit d'une telle nomination et [le] félicite bien vivement [...] Fin connaisseur de l'histoire régionale, homme de culture et de conciliation, discret mais toujours efficace, A. Troestler, nous en sommes convaincus, nous soutiendra, comme par le passé, dans nos projets communs »²³⁷. Il poursuit une double mission, mettre en œuvre le devoir de mémoire en souvenir des événements passés, et promouvoir cette histoire tant aux visiteurs qu'aux nouvelles générations alsaciennes et mosellanes. Ce rôle s'inscrit dans celui de la région Alsace, se voulant porteuse d'un message de paix et relatif à la construction européenne. Le Délégué à la Mémoire Régionale est à l'origine des actions mémorielles menées puis est chargé de les coordonner jusqu'à leur aboutissement. Enfin, il est le représentant des collectivités sur ce thème. Proche des entités associatives, il bénéficie d'un « rapport privilégié »²³⁸ avec elles et tout autre organisme œuvrant pour la préservation ou le devoir de mémoire. La construction, puis le développement, du Mémorial d'Alsace-Moselle semble avoir été un tournant dans la politique de valorisation de la mémoire. Lieu de conservation et d'exposition d'archives, l'établissement a permis de matérialiser les efforts réalisés par les collectivités depuis les années 1990. Ainsi M. Troestler a été en étroite collaboration avec le site jusqu'en 2014, et occasionnellement en 2015, date à laquelle il est parti en retraite. M Heitz, recruté en 2007 par la région, poursuit cette mission en s'attelant principalement au recensement des victimes de la période 1939-1945. Travaillant à la mission « Mémoire » de la Région, on peut ainsi noter l'investissement de la collectivité dans cette thématique, ce qui n'est pas toujours le cas en France.

La question des archives a été au cœur des missions du Délégué à la Mémoire Régionale. Dès 1990, les voyages réalisés en Russie avaient pour principale motivation la découverte de fonds d'archives. M. Troestler avait d'ailleurs participé à celui de 1995 lors de l'accord franco-russe permettant l'obtention de

²³⁷ « Félicitations à monsieur Alphonse Troestler », *Bulletin de liaison des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle*, n° 12, 2008, p. 1.

²³⁸ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.



copies certifiées par les victimes ou leurs proches. « Les archives pour la politique mémorielle ont été l'obsession dès le départ. À l'origine, l'élément moteur, mais il n'y a pas de travail mémoriel sans travail d'archives »²³⁹. Preuve une fois de plus de la relation qu'entretiennent ces deux notions. La création du poste en 2008 n'est donc que la continuité de cette démarche, et une mise en lumière des missions qui lui incombent. Ce projet est poursuivi par « M. HEITZ qui est allé en Russie pour superviser la duplication des archives du camp », les archives ont été, et sont donc encore la pièce centrale de la mémoire de l'incorporation de force. Valeur juridique, historique, patrimoniale ou encore personnelle ; ce sont tous les enjeux issus de ces documents qui amènent la région Alsace à nommer des personnes qualifiées pour s'occuper exclusivement de ces dossiers sensibles et complexes.

.1.3.2. Les collectivités : créatrice et partenaire d'évènements pour la sauvegarde de la mémoire régionale

La mémoire doit être entretenue au risque de tomber en désuétude, ainsi la création d'évènements participe à un certain renouvellement de l'intérêt chez la population. Les collectivités locales ont donc mis en place différents projets à des échelles variables selon l'objectif visé.

Débutons par un cas assez original, avec le village de Muespach qui se situe dans le Haut-Rhin, pour un peu moins de 900 habitants. Sur le site municipal, se trouve un onglet « Histoire – Culture et Patrimoine » dans lequel plusieurs sujets thématiques sont présents dont un sur la Seconde Guerre mondiale. Au sein de celui-ci une page entière est consacrée aux Malgré-nous mais également aux Malgré-elles²⁴⁰. Le texte recontextualise l'époque et présente les différentes catégories d'incorporés de force en y précisant les personnes du village concernées. Enfin un ouvrage numérisé d'une trentaine de pages y est consultable, écrit en anglais, il est le fruit de recherches et d'interviews. Daté de 2013, l'article est-il issu d'une démarche personnelle ou est-ce la réponse à une demande de la population ? Toujours est-il qu'il nous est donc apparu intéressant de mentionner ce cas, preuve d'un rôle joué également par des petites structures, tant dans la recherche que dans la communication, pour la mémoire collective. À l'échelle départementale, le conseil départemental de la Moselle organise annuellement une « Journée de la mémoire patriotique mosellane ». Se déroulant chaque année dans une ville différente, cette démarche est autant à caractère historique que mémorielle, amenant certaines personnalités comme le secrétaire d'État aux Anciens Combattants en poste, Jean-Marc Todeschini en 2015 à Bitche. Plus tôt, en 2007, 600 personnes s'étaient rassemblées à Montigny-lès-Metz avec une « cérémonie de dépôts de gerbes, en hommage à l'ensemble des victimes mosellanes, civiles et militaires des trois conflits », dont les incorporés de force²⁴¹. Le Conseil départemental a également mis en place un comité historique visant à promouvoir l'histoire régionale, et départementale dans le cas des

²³⁹ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁴⁰ <http://www.muespach.fr/fr/les-malgre-elles-nous-du-village/>

²⁴¹ « La Moselle se souvient de ses Morts », 20 déc. 2007, <http://www.malgre-nous.eu/la-moselle-se-souvient-de-ses-morts/>, (consulté le 15/05/2017).



Malgré-nous, avec une participation majeure des Archives départementales sur le thème de la Seconde Guerre mondiale²⁴², produisant plusieurs expositions dont une sur l'incorporation de force. Ainsi, « la variété des événements (exposition, commémoration, cérémonie,...), leur densité géographique (plusieurs dizaines d'événements [étaient] prévus en Lorraine en 2014 ce qui permet à chacun de choisir sans s'obliger à de longs déplacements), la notoriété publique des intervenants et autres personnes participantes dont les élus, suscitent auprès du public de tous âges un réel appétit à consommer de la mémoire ou tout au moins une certaine curiosité »²⁴³.

Les collectivités sont généralement sollicitées pour financer des projets. Ainsi, la recherche, les négociations puis le rapatriement des archives se trouvant à Tambov ont été permis grâce à la détermination d'hommes politiques. Ces derniers ont mené de 1990 jusqu'à la traduction des documents en 2007 une démarche continue basée sur une coopération entre collectivités. « De 1990 à 1998, je résume, c'était le Haut-Rhin qui était le chef de file avec une participation du Bas-Rhin et de la Région. Les trois collectivités ont toujours marché ensemble mais avec un chef de file différent. Par la suite, le Bas-Rhin jusqu'en 2010, M. Philippe RICHERT devient président de la Région reprend le dossier, 2012, venue de M. HEITZ au sein de l'équipe. Depuis c'est la région Alsace, devenue Grand Est. Travail inter-collectivités mais avec des leaderships différents dû à des relais associatifs ou à des problématiques différentes »²⁴⁴. Ceci est d'autant plus remarquable que dans une période où les budgets se sont restreints, la culture est généralement la première impactée, pourtant des sommes conséquentes ont été versées tout au long de ces trente dernières années. Preuve de leurs implications personnelles, les élus locaux et nationaux se sont déplacés en France²⁴⁵ comme à l'étranger²⁴⁶ afin de rendre hommage aux incorporés de force. En dehors de cette quête d'archives, c'est un projet d'une autre envergure qui a vu les collectivités se rassembler une nouvelle fois, celui de la construction d'un lieu de mémoire sur le territoire français. Le Mémorial d'Alsace-Moselle, a été l'objet de nombreuses discussions pour son financement. « Malgré le soutien d'autres institutions, le financement a principalement été l'œuvre du Bas-Rhin puis du Haut-Rhin suivi de la Région »²⁴⁷, confirmé par Jean-Pierre Masseret « Le département de Moselle n'était pas très favorable au financement, par contre la partie alsacienne était très déterminée, c'est ainsi que le projet s'est établi à Schirmeck »²⁴⁸. Ainsi, l'investissement de 13 millions et demi

²⁴² Aurélie BLUDSZUS, *Les associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la Seconde mondiale à nos jours : organisation, buts et influence*, thèse en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme et de François Cochet, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2014, p. 280.

²⁴³ Aurélie BLUDSZUS, *Les associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la Seconde mondiale à nos jours : organisation, buts et influence*, thèse en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme et de François Cochet, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2014, p. 285.

²⁴⁴ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁴⁵ Monique SEEMANN, journaliste, *Oradour-sur-Glane et l'Alsace : le difficile rapprochement* [en ligne], France 2 Alsace Alsace soir, 9 juin 2004, 3min 37s : <http://www.ina.fr/video/ST00001299720/oradour-sur-glane-et-l-alsace-le-difficile-rapprochement-video.html>, (consulté le 16/03/2017).

²⁴⁶ Marcel TRILLAT, journaliste, *Les Malgré nous* [en ligne], Antenne 2 20H, 09 août 1998, 2min 42s : <http://www.ina.fr/video/CAB98032926>, (consulté le 08/02/2017).

²⁴⁷ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁴⁸ Annexe 3 Entretien avec M. MASSERET



d'euros sur la période 2001-2010²⁴⁹ a permis de faire naître ce lieu d'exposition pour les archives. Enfin, le dernier projet de cette importance a été la réalisation d'une base de données, mettant en valeur les résultats obtenus des archives rapatriées de Russie. Un budget de 100 000 euros par an a été voté pour le recensement des victimes du nazisme en Alsace, leur communication sur un « portail interactif au Mémorial » et l'édification d'un mur « le long des allées d'accès au Mémorial » ce qui deviendra le Mur des noms²⁵⁰. Cette dépense annuelle est tout de même à noter, preuve d'une volonté de perpétuer les efforts menés et d'arriver en quelque sorte à un aboutissement avec l'apparition de ce répertoire et du mur. La mémoire de l'incorporation de force est à mettre au compte des collectivités qui ont financé une politique de sauvegarde et de valorisation de leur histoire, passant obligatoirement par le traitement d'archives françaises et étrangères.

.1.3.3. Mur des noms/Colonne de la mémoire : l'aboutissement des résultats obtenus par les archives ?

L'édification de monuments permet de marquer symboliquement un territoire, ainsi le Mur des noms tout comme la Colonne de la mémoire rendent accessibles des listes de victimes du nazisme, dont les Malgré-nous font partie. Synthèse des noms présents dans les archives, peut-on pour autant parler d'aboutissement ?

Le Mur des noms est « une manifestation supplémentaire de ce travail de mémoire, qui fait le tour, non pas seulement des victimes de l'incorporation de force mais bien de toutes les victimes du conflit mondial ». Financé à hauteur de 1,2 millions d'euros par la région, il doit accueillir 52 000 noms. Christophe Heitz explique qu'ils ont « travaillé essentiellement à partir des archives françaises, de Caen qui a conservé toutes ces données qui ont été croisées avec d'autres types d'archives présentes en Alsace, notamment l'état-civil des communes. Méthodologies à plusieurs étapes qui ont permis de croiser, de vérifier l'intégralité des données » Les archives sont donc bien un enjeu mémoriel pour un usage commémoratif, « à la disposition du public pour que les familles puissent faire des remontées d'informations ce qui est important pour nous, la mémoire est une mémoire partagée, pas une de sachant »²⁵¹. Bien que le projet ait été mis en place dès 2007, une polémique est apparue récemment puisque pour Philippe Breton, sociologue à l'Observatoire de la vie politique en Alsace, il est impensable de faire figurer le noms des incorporés de force dans la SS au côté d'autres victimes. De peur de raviver des tensions avec le Limousin²⁵², Philippe Richert, président de la région Grand Est, a convoqué une concertation, décalant donc la construction à 2018²⁵³. Dans un contexte propice à

²⁴⁹ Chambre régional des comptes d'Alsace, 6 juin 2012 : syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle. Disponible en PDF sur internet. Voir les annexes, dès la page 15.

²⁵⁰ Marcel SPISSER, « Le scoop de Handschuheim », *Bulletin de liaison des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle*, n° 9, 2007, p. 3.

²⁵¹ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁵² Angélique MARTINEZ, « Le mur des noms de Schirmeck ravive les tensions entre Limousins et Alsaciens », *France 3 Haute-Vienne*, 23 mars 2017, <http://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/mur-noms-schirmeck-ravive-tensions-entre-limousins-alsaciens-1220407.html>, (consulté le 15/05/2017).

²⁵³ Céline ROUSSEAU, « Mur des noms à Schirmeck : suite à la polémique, Philippe Richert lance une nouvelle concertation », *France Bleu*, 20 mars 2017, <https://www.francebleu.fr/infos/societe/mur-des-noms-schirmeck-suite-la-polemique-philippe-richert-lance-une-nouvelle-concertation-1490029568>, (consulté le 15/05/2017).



une certaine concurrence mémorielle, voici l'état du projet en mai 2017, en espérant qu'une issue mémorielle juste et fédératrice apparaisse prochainement. À une moindre échelle, un autre sujet pose question, l'absence des Mosellans sur les listes d'un Mémorial pourtant représentatif des trois départements. Ceci s'explique par la présence d'un autre projet en parallèle. « Les mosellans ont fait un choix différent, ils avaient un projet de recensement des victimes militaires des trois conflits (1870, 1914-18 et 1939-45) ; alors qu'en Alsace on a fait d'emblée le choix de recenser toutes les victimes uniquement du second conflit mondial. Cette différence sera rattrapée puisque les mosellans vont faire le travail de recensement sur les victimes civiles également »²⁵⁴.

Intéressons nous donc à « la colonne de la mémoire ». En 2014, le musée de Gravelotte ouvre ses portes, il relate sur 900 mètres carrés l'histoire de la guerre de 1870 et de l'annexion. Ce dernier devait être accompagné d'un « Mur des noms », recensant 30 à 40 000 mosellans morts au cours des différents conflits depuis 1870, le tout sur 200 mètres. Finalement, c'est une borne numérique qui a vu le jour permettant une évolution des contenus, ainsi qu'une réduction des coûts de 2,5 millions d'euros sur les 3 millions prévus à cet effet. Adaptée aux nouvelles générations, ayant plus de contenu et facilitant les recherches nominatives ; elle perd néanmoins sa valeur symbolique, émotionnelle devenant pour certains « une banale borne interactive », et pose la question de sa visibilité puisque cantonnée à l'intérieur du musée. Toujours est-il qu'il y a plus de 27 000 noms allant de 1870-1871 aux opérations extérieures actuelles, soit 1000 pour la guerre franco-prussienne, 16 000 de 1914-1918, 9000 de 1939-1945, et environ 1000 depuis la Seconde Guerre mondiale. Parmi eux, se trouve donc des Malgré-nous. Notons également, que pour les familles réalisant des recherches, « les archivistes n'ont pas retenu les morts après 1920 pour la Première Guerre mondiale et après 1951 pour la Seconde, y compris pour les 7 000 Malgré-Nous mosellans »²⁵⁵. Les Archives départementales de la Moselle participent à ce projet, ainsi de « 2009 à 2013, une enquête historique a été commanditée par le Département de la Moselle pour établir la liste des morts militaires mosellans des guerres de 1870-1871 et de 1914-1918 », pour laquelle la population pouvait participer « certaines notices sont encore incomplètes : toute information fournie par les internautes avec des preuves sera la bienvenue »²⁵⁶. On notera au passage le lien entre archives (privées) et preuves. Le service gère donc, encore aujourd'hui, la colonne tel un comité scientifique permettant de le tenir à jour. Toujours est-il que cette séparation Alsace-Moselle pose des questions, et peut étonner mais s'explique par deux visions, amenant des corpus de personnes différentes dans les bases de données, comme l'a rappelé précédemment M. Heitz. Sauf qu'« entre-temps nous sommes devenus membres de la même grande région, le Grand Est, et j'ai eu l'accord du président du conseil départemental de Moselle pour l'intégration des victimes mosellanes »²⁵⁷, expliquait en février dernier

²⁵⁴ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁵⁵ <http://blogerslorrainsengages.unblog.fr/2014/05/05/gravelotte-un-nouveau-musee-sur-la-guerre-de-1870-et-la-premiere-annexion/>, (consulté le 23/05/2017).

²⁵⁶ <http://www.archives57.com/index.php/recherches/memoire-1870-1918>, (consulté le 23/05/2017).

²⁵⁷ Anne-Camille BECKELYNCK, « Le projet de « Mur des noms » dévoilé », *L'Alsace*, 07 février 2017.



Philippe Richert. Mais cette fois c'est le temps qui pose problème, trop proche de la date de construction, les Malgré nous Mosellans devront attendre pour finalement intégrer le Mur des noms, et cette fois-ci avec leurs homologues alsaciens. 9000 avaient été recensés, 6700 sous l'uniforme allemand contre 2200 sous celui français, mais il faudra reprendre les mêmes méthodologies que celles faites pour les Alsaciens. Le résultat sera donc connu dans quelques années, avant de les voir enfin inscrits.

2. Les archives, le témoignage d'une époque particulière à transmettre

La finalité de la conservation de document est leur communication. Les efforts des services, des associations ainsi que de tout possesseur ont pour vocation la transmission. Une mémoire non entretenue est généralement vouée à être oubliée, les archives, témoins d'une époque, doivent donc être mis en relation avec la population afin que cette dernière puisse jouir de leurs contenus.

2.1. La communication au grand public

L'histoire des Malgré-nous a la spécificité d'être partagée par toute la communauté alsacienne, toutes les familles ont été touchées par ces faits. D'où une forte mobilisation après-guerre pour retrouver les disparus, et une vague de protestation populaire à l'issue du procès de Bordeaux. Ainsi le grand public est (in)directement intéressé par les avancées de la recherche, et le démontre en répondant présent aux différents événements qui lui sont proposés sur le sujet.

2.1.1. Les ouvrages sur les archives des Malgré-nous

Sur l'ensemble des livres concernant l'incorporation de force, peu traitent directement des archives. Pourtant, malgré leur faible nombre, il est intéressant de noter que plusieurs s'appuient sur elles pour réaliser leur publication. Rôle de justification, de souvenir ou de renseignement, les archives sont utilisées autant par des professionnels des questions historiques et mémorielles, que par les incorporés eux-mêmes regroupés en associations, et leurs descendants.

Plusieurs ouvrages ont des articles ou des parties consacrés aux archives des Malgré-nous, généralement en lien avec les archives soviétiques. C'est le cas dans : *Août 1942, l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes* ; *Prisonniers de guerre en Russie pendant la Seconde guerre mondiale : les archives russes sur l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande* ; ou encore *Tambov. Le camp des Malgré Nous alsaciens et mosellans prisonniers des Russes*. D'autres ont décidé de mettre les archives au cœur de leur étude, c'est le cas avec la thèse de Régis Baty. Outre ce travail d'universitaires et de professionnels de la sphère archivistique, des « amateurs », à prendre au sens de passionnés, se sont également penchés sur la question. C'est le cas de l'association ADEIF qui a publié un livre « rétrospectif » en 2000 pour ses 55 ans. Ce dernier est le fruit d'un travail de recherche et de



sélection au sein de leur propre fonds d'archives afin d'illustrer plus d'un demi-siècle d'action militante. Une double-page est consacrée pour chaque année, depuis 1945, avec des extraits d'archives des quatre trimestres. Ce travail, décrit comme « fastidieux », est « un maillon important de notre "devoir de mémoire" » selon le président Jean Koenig²⁵⁸. Un autre cas est représentatif de l'intérêt porté par la population sur ce sujet. Gérard Lacau, un ancien ingénieur, a réalisé un *Guide pour la recherche d'informations sur les incorporés de force d'Alsace et de Moselle*. Il a été aidé par des spécialistes de la mémoire et des archives des Malgré-nous, à savoir Messieurs Troestler, Heitz, Eichenlaub et Roegel. « Ce guide propose une stratégie de recherche d'informations sur les Malgré-nous, morts ou portés disparus, ou encore sur ceux qui sont revenus mais dont les descendants recherchent des précisions sur leur douloureux parcours »²⁵⁹. Deux parties sont distinctes, avec le premier chapitre recensant l'ensemble des sources d'informations, puis les quatre suivantes se veulent thématiques avec des conseils de recherche adaptés²⁶⁰. Les annexes permettent d'illustrer les propos avec des photographies d'archives et d'expliquer la structure de certains documents administratifs étrangers. Cet ouvrage est donc à mettre au crédit d'un « fils de » qui voulait connaître son passé. Toutefois la réalisation d'un guide était déjà dans les esprits de la Région Alsace, M. Heitz l'explique, « C'est une démarche qu'on avait déjà en tête mais elle a été confirmée par toutes les demandes des familles qui ne savaient pas où s'adresser tout simplement, et la rédaction d'un guide s'imposait »²⁶¹. Une nouvelle fois, le rôle de la population a été déterminante, preuve qu'un certain nombre de personnes ont mené ou auraient voulu mener des recherches dans les services d'archives. On ne connaît pas l'impact qu'a eu ce guide, mais sa libre consultation en PDF sur le site [memoires.region-alsace](http://memoires.region-alsace.fr) l'a assurément popularisé.

Menons maintenant une étude plus poussée en abordant l'ouvrage *Lettres de Malgré-nous*, publié en 2012. Ce projet visait à commémorer le 70^e anniversaire de l'incorporation de force, en relatant cette histoire à travers des archives privées. L'originalité de ce livre réside dans sa conception, et plus précisément dans sa démarche scientifique. Un appel à la population a été lancé à travers les médias locaux, obtenant « un très large écho, avec plus de 5000 contributions, toutes lues et analysées selon une grille de lecture préalable par un comité scientifique »²⁶² composé de six historiens. Vingt lecteurs-traducteurs ont été mobilisés afin de « disposer d'un produit présélectionné de qualité »²⁶³ face à l'ensemble des lettres reçues. La participation est un élément à relever puisque deux freins étaient présents. Pour commencer la méconnaissance des familles de leurs propres archives privées, amenant Alphonse Troestler à parler de « rupture de génération et de transmission de la mémoire » ; mais également la démarche de confier des documents représentant une part

²⁵⁸ ADEIF : *rétrospective 1945-2000*, Colmar, ADEIF, 2000, p. 122.

²⁵⁹ Gérard LACAU, *Guide pour la recherche d'informations sur les incorporés de force d'Alsace et de Moselle*, p. 4, http://memoires.region-alsace.eu/Donnees/Photos/Guide%20de%20recherche_IDF.pdf.

²⁶⁰ *Le parcours militaire dans la Wehrmacht ; Les morts et portés disparus au front ; Les prisonniers et les morts en captivité ; Les tombes et lieux d'inhumation*

²⁶¹ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁶² Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁶³ Antoine BIACHE, « Un devoir de mémoire sans précédent », dans *Lettres de Malgré-Nous. Témoignages d'incorporés de force alsaciens*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2012, p. 12.



de leur histoire familiale, si ce n'est le seul souvenir restant d'un de leurs aïeux. Finalement ce projet a eu l'effet inverse, une partie de la population s'est mise à « fouiller dans le grenier », « les possesseurs prêtant, voire donnant leurs documents, avant qu'on [le comité] numérise les plus significatives »²⁶⁴. Christophe Heitz confirme cette tendance, « Globalement les gens sont très heureux que ces lettres soient publiées, que ce passé soit connu. Il y a plus d'enthousiasme que de réticences »²⁶⁵. Le principal aspect qui fait hésiter les possesseurs d'archives privées à les déposer à un établissement c'est le caractère intime de leur contenu. Alphonse Troestler raconte qu'une fois, « Une famille est venue me voir avec plus de 200 et 300 lettres du père qui était à la *Kriegsmarine*. Ils voulaient d'abord les laisser pour être étudiées, puis ont autorisé la duplication et finalement ils ont déposé les originaux aux Archives du Bas-Rhin. Parfois il y a une réticence car il y a des lettres privées, entre amoureux ou à la famille »²⁶⁶. Enfin, cet ouvrage est un des usages possibles d'archives privées, répondant aux nombreuses familles qui ne savent pas quoi faire des leurs. Soixante-dix ans après le décret d'août 1942, les archives sont donc encore plus que jamais au cœur d'enjeux. La mémoire des Malgré-nous bénéficie d'un fort attachement de l'Alsace-Moselle à son histoire, mais pour combien de temps encore ? Lettres et documents connaissent plusieurs maux, telles que les mauvaises conditions de conservation chez l'habitant ; mais également leur revente sur les marchés, leur donnant certe une seconde vie mais fissurant ce lien intime qui pouvait unir le (petit-)fils à son (grand-)père à travers ce simple document. Le versement à un service spécialisé semble donc être la décision la plus pertinente, permettant à ces derniers d'être correctement conservés, et d'être valorisés à juste titre. Il faudrait ainsi profiter de l'intérêt porté par la population actuelle vis-à-vis de ses archives, afin de pouvoir les présenter à celle qui la composera demain.

.2.1.2. Les services d'archives : communication, valorisation et pédagogie

« L'exposition est un mode privilégié de rencontre et de dialogue entre les archives et les publics »²⁶⁷. Elle se veut généralement scientifique, se basant sur les fonds présents dans l'établissement, ludique, afin d'attirer différents publics, et interactive. Ainsi, les visiteurs sont amenés à changer leurs perceptions de l'établissement, tout en découvrant de nouveaux intérêts aux archives.

Commençons par un fait, qui n'est pas forcément connu de tous, les archives n'ont pas vocation première à être exposées. Tout d'abord dans leur nature, puisqu'un document est en premier lieu créé pour un rôle précis (correspondance, ordre, ...) et non pas dans l'optique d'être conservé ni même d'être exposé dans le futur. Ensuite dans sa composition, les supports tout comme l'écriture peuvent être rapidement altérés car là encore, ceux-ci n'étaient pas destinés à traverser les années. Ainsi, malgré certains dispositifs

²⁶⁴ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁶⁵ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁶⁶ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁶⁷ Xavier GUILLOT, Ariane JAMES-SARAZIN, *Les archives s'exposent*, Paris, Association des archivistes français, 2009, p. 5.



spécifiques régulant par exemple la température ou encore l'humidité, leur exposition les met en danger. Ceci va du simple contact physique involontaire d'un visiteur à de possibles vols, ou à des conditions naturelles tels que les rayons du soleil. Pourquoi donc le faire ? Tout d'abord par esprit démocratique, tout comme la consultation en salle de lecture, l'exposition est un accès au document, que certains ont attendu pendant de longues décennies dans le cas des documents russes. Ensuite par plaisir, notre cas ne s'y prête pas mais, quel sentiment que de voir des archives datées de plusieurs centaines d'années devant nous. Puis par pédagogie, l'archive étant la preuve par excellence, indéniable et marquant visuellement les esprits. Toutefois ceci n'est pas aisément réalisable, et demande de longues réflexions d'autant plus sur un sujet tel que les Malgré-nous. Pour preuve, certaines critiques peuvent apparaître selon les choix du scénographe et des documents exposés. Ceci est arrivé à la suite de l'exposition *La collaboration (1940-1945)*²⁶⁸, présentée aux Archives Nationales de novembre 2014 à avril 2015, à Paris. La journaliste et présidente de l'AERIA, Association pour des Études sur la Résistance Intérieure des Alsaciens, Marie Goerg-Lieby, a écrit aux commissaires scientifiques déplorant la non mention de l'annexion de fait des trois départements du Nord-Est au cours de l'exhibition : « le sort des populations de ces trois départements vendus par la France collaborationniste n'a mérité ni une photo ni même une ligne dans votre exposition »²⁶⁹. L'auteure va même jusqu'à dire, « C'est un non-événement national ». Deux enseignements sont à tirer de cette anecdote, avec pour commencer, la preuve d'une méconnaissance de cette histoire ; puis deuxièmement l'émotion que peuvent provoquer les expositions. Ainsi, seuls les départements concernés abordent le sujet, ce qui peut paraître légitime tant il est important ainsi que prioritaire que les nouvelles générations alsaciennes et mosellanes se doivent de connaître leur passé. Mais qui est regrettable, cantonnant l'histoire et la mémoire de l'annexion tout comme de l'incorporation de force à cette zone géographique, dont les enseignements pourraient bénéficier à un plus grand nombre.

L'exposition *Que s'est-il passé au camp de Tambov, 1943-1945 ?*, présentée au Mémorial d'Alsace-Moselle²⁷⁰, a été en partie reprise par les Archives départementales de la Moselle, « Neuf panneaux de l'exposition du Mémorial de Schirmeck sont exposés aux Archives départementales, neuf autres panneaux ont été créés pour évoquer plus spécifiquement les soldats mosellans »²⁷¹. L'exposition prend le nom de *Malgré-eux dans l'armée allemande*, qui se veut héritière de celle du Mémorial deux ans auparavant, tout en élargissant le propos à l'ensemble des incorporés. Cette dernière s'inscrit dans la continuité des expositions précédentes abordant les évacuations de 1939 (*Un exil intérieur : l'évacuation des mosellans*) et les expulsions de 1940 (*De gré ou de force : l'expulsion des Mosellans 1940-1945*). Elle se compose essentiellement des

²⁶⁸ Présentation : http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/la_collaboration.

²⁶⁹ Marie GOERG-LIEBY, « Ma surprise consternée à propos de l'exposition sur la collaboration aux Archives Nationales », 21 avril 2015, <http://www.malgre-nous.eu/ma-surprise-consternee-a-propos-de-lexposition-sur-la-collaboration-aux-archives-nationales/>, (consulté le 09/05/2017).

²⁷⁰ Dossier de presse : <https://www.gouvernement.lu/756540/tambov.pdf>.

²⁷¹ « Malgré-eux dans l'armée allemande aux Archives départementales de la Moselle », 16 novembre 2012, http://www.newspress.fr/Communique_FR_260111_653.aspx, (consulté le 09/05/2017).



fonds des Archives départementales, mais aussi de prêts issus de services municipaux mosellans et de fonds privés, dont la participation de l'ASCOMEMO possédant beaucoup d'objets²⁷². « Elle illustre par des photographies, des affiches, des documents d'archives et des objets les différents aspects de la guerre et ses suites : la captivité, la mort, le retour au pays et l'entretien de la mémoire de ces événements au sein d'associations militantes »²⁷³. Bien que composé également de panneaux explicatifs, le choix a été de mettre en avant différentes typologies documentaires permettant au public de se confronter à la réalité de l'époque. Comme dit précédemment, la matérialité des archives transmet une émotion plus forte, visible facilement avec un sujet aussi sensible que l'incorporation de force, où d'ailleurs, d'anciens enrôlés sont venus assister à l'évènement. Depuis la fin des années 2000, le sujet connaît une médiatisation à travers les services d'archives, offrant également de nouveaux moyens pédagogiques. Citons les Archives départementales du Bas-Rhin qui mettent à disposition, encore actuellement, une partie de l'exposition *Que s'est-il passé au camp de Tambov, 1943-1945 ?*, se présentant « sous la forme de 20 kakemonos plastifiés de 75 x 200 cm chacun et s'accompagne de 20 structures autoportantes »²⁷⁴. Enfin, chose assez rare pour être mentionné, un DVD sur ce thème a été réalisé par Jean-Noël Grandhomme (Université de Strasbourg) et par Thomas Friederich (Archives départementales du Bas-Rhin). Accompagnés d'étudiants, ils ont filmé d'anciens incorporés ayant transité par des camps soviétiques, et « reprend dans une version augmentée les montages diffusés au sein de l'exposition du Département du Bas-Rhin »²⁷⁵.

2.2. De nouveaux moyens de communication pour une nouvelle génération ?

Face au vieillissement des membres d'associations de défense, et face à une relation affective décroissante²⁷⁶, des actions sont menées afin de ne pas oublier ces hommes. Depuis les années 2000, une nouvelle cible est apparue, à savoir celle de la jeunesse qui, à terme, sera dépositaire de cette mémoire. Une nouvelle communication s'est ainsi mise en place, dans le but de rendre les archives interactives tout en démontrant l'importance de leur contenu et la nécessité de leur conservation.

²⁷² RPL 89.2 La Radio du Pays Lorrain, *Metz Archives départementales "Malgré-eux dans l'armée allemande* [en ligne], 1^{er} décembre 2012, 21min 36sec : <https://youtu.be/gT8aa0U16G0> (consulté le 23/03/2017). Documentaire sur l'exposition, avec entretiens de M. IUNG (Directeur des Archives départementales de la Moselle), M. WILMOUTH (président d'ASCOMEMO), et M. ZELLER (ancien incorporé de force) au témoignage poignant.

²⁷³ « "Malgré-eux dans l'armée allemande" jusqu'au 31 août 2013 », 23 novembre 2012, <http://unesaisonemoselle.over-blog.com/article-malgre-eux-au-service-du-reich-des-le-23-novembre-112360884.html>, (consulté le 09/05/2017).

²⁷⁴ Un kakemono est un panneau imprimé souple et imprimé pouvant être déroulé. <http://archives.bas-rhin.fr/a-voir/expositions/tambov-1943-1945/emprunter-l-exposition/>, (consulté le 09/05/2017). Ceci est présenté dans la brochure du conseil départemental du Bas-Rhin, https://issuu.com/benjiowmt/docs/exe_a4_ae-cd-2015, p. 31.

²⁷⁵ <http://archives.bas-rhin.fr/a-voir/expositions/tambov-1943-1945/dvd-temoignages/>, (consulté le 09/05/2017).

²⁷⁶ Plus il y a de générations séparant la personne de son ancêtre, moins la charge affective est grande. Le père et grand-père font généralement partie de la famille proche, mais peu de personnes ont de souvenir de leur arrière-grand-père, ceux pour qui c'est le cas, ont certainement tissé une relation moins forte qu'avec les deux générations les séparant. Ceci s'explique du fait qu'ils ont partagé moins d'évènements ensemble. Ainsi, plus il y a de générations entre l'incorporé de force et son descendant, moins ce dernier aura une charge affective forte envers cet aieul.



.2.2.1. Archives et internet

Les années 2000 ont été marquées par la « révolution numérique » de plus en plus présente dans notre société. Ceci a obligé les Archives à s'adapter à ce nouveau mode de conservation, par le biais de la numérisation, et de consommation, face à un nouveau public adepte de ce moyen de communication.

Un des principaux intérêts d'Internet est la visibilité qu'il procure, ainsi, il a été décidé assez tôt que le Mémorial possède sa propre page. L'idée naît en 2002, et se concrétise en fin d'année²⁷⁷, soit trois années avant son ouverture, « cette ouverture du site est un acte de communication fort pour donner au Mémorial sa dimension nationale, européenne et mondiale ». Ce dernier s'adresse autant aux spécialistes qu'aux scolaires, il est d'ailleurs intéressant de noter que ce sont des responsables de la Commission Jeunesse qui sont chargés de sa réalisation. Il doit « être un vecteur de la mémoire, qu'elle soit individuelle ou collective », avec un espace dédié à l'histoire de la région illustré par des documents d'archives. Le site Internet se veut être un lieu de rencontre et d'informations où on peut « obtenir les adresses des lieux de conservation des archives ou des associations liées à la mémoire »²⁷⁸. Ainsi, le Mémorial aurait mis en ligne un « guide du détenteur d'archives »²⁷⁹, preuve de l'importance accordée aux nouvelles technologies. On remarque ainsi une tendance à la valorisation et notamment à la communication des services mais aussi des documents d'archives. L'association luxembourgeoise, Fédération des Enrôlés de force (FEDDEF), a lancé le site participatif www.ons-jongen-a-meedercher.lu le 11 mai 2013²⁸⁰. Après de longues années de silence, le projet « Ons Jongen a Meedercher » veut mettre à l'honneur les 14 000 luxembourgeois incorporés de force dans la Wehrmacht, au même titre que leurs voisins français. « Il s'agit d'une sorte d'annuaire, dans lequel les recherches peuvent se faire par mots-clés à travers de 19.500 listes de personnes, d'évènements et d'organisations en relation avec les enrôlés de force. Il est enrichi de photos, de lettres et d'extraits de livres. Les internautes ont même la possibilité de contribuer au développement du site, par exemple via les fonctions "avis de recherche" ou "contributions" ». Ce système permet donc aux archives privées d'avoir une seconde utilisation et de réaliser un travail de mémoire inédit. Le visiteur peut ainsi mener des recherches par personnes, par villes, par thèmes ou organisations. Les fiches possèdent une multitude de renseignements issus de documents librement téléchargeables. Source documentaire non négligeable, ce projet a pour finalité « d'éveiller l'intérêt des jeunes pour ce chapitre sombre dans l'histoire luxembourgeoise »²⁸¹. Un effort particulier a été fait dans la réalisation du site, dans le but d'attirer la nouvelle génération, ce dernier se veut « intuitif et ergonomique permettant une recherche simple et efficace par mots clés ou par noms, dates ou

²⁷⁷ « Visite guidée pour les internautes », *Le Courrier du Mémorial*, n°4, 2002, p. 14.

²⁷⁸ « Le site Internet de la mémoire », *Le Courrier du Mémorial*, n°2, 2002, p. 9.

²⁷⁹ « Le travail des commissions de l'AMAM », *Le Courrier du Mémorial*, n°3, 2002, p. 5.

²⁸⁰ « Nouveau site internet consacré aux enrôlés de force durant la Deuxième Guerre mondiale », 22 mai 2013, mis à jour le 07 avril 2015 : <http://www.luxembourg.public.lu/fr/actualites/2013/05/22-jongen-a-meedercher/index.html>, (consulté le 12/05/2017).

²⁸¹ « Nouveau site internet consacré aux enrôlés de force durant la Deuxième Guerre mondiale », 22 mai 2013, mis à jour le 07 avril 2015 : <http://www.luxembourg.public.lu/fr/actualites/2013/05/22-jongen-a-meedercher/index.html>, (consulté le 12/05/2017).



villes. Afin de toucher les jeunes, le site est optimisé pour les écrans de tout type d'appareil (smartphone, tablette, ordinateur...) »²⁸². En France, malgré-nous.eu, qui est une référence sur l'actualité de l'incorporation de force, propose dans une de ses rubriques des documents numérisés sous format PDF comme les « Listes de non-rentés » des trois départements datant de 1945-1946, et conservées à la BNF de Paris autorisant la diffusion, ou encore le « Recueil photographique des disparus du Bas-Rhin » de 1948. La politique de numérisation a été reprise dans le cadre de l'ouvrage *Lettres de Malgré-nous*²⁸³, mais elle a surtout été utilisée pour les archives russes qui ont livré bon nombre d'informations permettant la création d'un site Internet qui leur est dédié.

Prolongement du travail du Mémorial, les collectivités alsaciennes ont poursuivi leur politique mémorielle en ayant pour nouvel objectif le recensement de l'ensemble des victimes alsaciennes de la Seconde Guerre mondiale. À l'instar du site mémoire des hommes²⁸⁴, toutes proportions gardées, le site mémoires.region-alsace²⁸⁵ vise à réaliser une base de données nominative en libre-accès pour le public où on retrouve des éléments biographiques. Ceci est en quelque sorte la synthèse de toutes les sources d'archives à disposition pour le moment, qu'elles soient françaises, allemandes ou russes. « Cette base a vocation à perdurer, à être enrichie encore à l'aide d'archives privées. On a la possibilité de rattacher à cette base de données des documents pour les chercheurs, pour la mémoire, de manière numérisée et rattachée à chaque fiche individuellement. Si les familles ont des lettres, des documents, elles peuvent s'adresser à nous »²⁸⁶. Toutefois le lecteur doit être averti des problèmes « archivistiques » rencontrés. Il y a un aspect lacunaire des fonds avec parfois des imprécisions, voir des contradictions dans le contenu suite à des erreurs humaines, des problèmes de conservation rendant les inscriptions illisibles, ou encore des changements de noms de lieux. Le site contient deux bases de données, dans laquelle des recherches sont possibles. La première est dite occidentale, c'est-à-dire qu'elle contient principalement les sources françaises et allemandes. Ceci permet à l'heure actuelle de voir « Les noms et informations biographiques de 23 200 incorporés de force Alsaciens "Morts pour la France" » et « de 2 700 Alsaciens "Morts pour la France" sous l'uniforme français (soldats ayant effectué la campagne de France, engagés dans les forces françaises libres et dans les FFI) »²⁸⁷. La seconde est dite russe, elle contient des données issues des archives du camp de Tambov et de l'hôpital de Kirsanov, mais ces listes sont à étudier avec attention pour deux raisons. Tout d'abord, il se peut que des erreurs s'y soient introduites au cours de leur élaboration ; puis la traduction de l'alphabet cyrillique à celui latin est un exercice compliqué pouvant modifier les noms. Ainsi, il est précisé sur le site, qu'en cas de

²⁸² « Nvision signe le site « ons jongen a meedercher » pour les Enrôlés de force », 16 mai 2013, <http://www.adada.lu/2013/05/nvision-signe-le-site-%C2%AB-ons-jongen-a-meedercher-%C2%BB-pour-les-enroles-de-force/>, (consulté le 12/05/2017).

²⁸³ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁸⁴ <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

²⁸⁵ <http://memoires.region-alsace.eu/frontoffice/accueil.aspx>

²⁸⁶ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

²⁸⁷ <http://memoires.region-alsace.eu/frontoffice/occidentales/presentation.aspx>, (consulté le 12/05/2017).



recherche « il est recommandé de ne saisir que le début du nom ou du prénom, ce qui permettra de trouver des personnes dont les noms ont une orthographe approchante ou contenant la séquence de texte saisie », ainsi que d'utiliser des « variantes orthographiques des noms et prénoms »²⁸⁸. On imagine aisément la popularité de ce site, qui met à disposition de tous, l'état actuel de la recherche scientifique sur les victimes alsaciennes. Son interface simple et aérée permet de présenter au visiteur les enjeux et les limites du dépouillement des archives, avant que ce dernier ne trouve le résultat de sa recherche. Rappelons toutefois que ce site est mouvant, et que même s'il tend à l'exhaustivité, il lui faudra encore du temps pour l'atteindre.

.2.2.2. De nouveaux supports : le cas du manuel scolaire

Au cœur de l'apprentissage, le manuel scolaire est un outil pédagogique partagé par l'ensemble des élèves, et perçu comme élément de confiance où parents et élèves se réfèrent en cas de questionnements. Sujet de débat depuis plus de trente ans, les associations de défense ont perpétuellement défendu et relancé leurs demandes au gouvernement français afin d'y voir figurer l'histoire de l'incorporation de force.

Déjà en 1986, l'ADEF portait ce projet. Symbole de reconnaissance à l'époque, dans un contexte d'indemnisation financière, cette démarche visait également la transmission de l'histoire de toute une région aux nouvelles générations. Toutefois, Jack Lang, ministre de l'éducation (1992-1993), ne put donner suite au motif que ceci n'était pas de son ressort, il n'y a pas de « manuel officiel » qui provienne de son ministère. L'association décide donc de contacter les maisons d'éditions dont Belin qui explique que l'ouvrage *Le Tour de la France par deux enfants* relate déjà ces faits²⁸⁹. « D'aucuns ont crié leur indignation, ont écrit aux différents ministres de l'Éducation, voire aux Présidents de la République, attendant en vain une réponse, une réponse pourtant impossible pour qui connaît le statut de nos manuels scolaires »²⁹⁰. On peut ainsi citer les demandes de Denis Jacquat en 2008²⁹¹, Anne Grommerch en 2013 ou encore récemment Francis Hillmeyer en 2016 qui attend toujours une réponse²⁹². Interrogé, Jean-Pierre Masseret, est également favorable à cela mais dans une moindre mesure, « L'histoire est compliquée par moments donc il faut que les gens sachent ce qu'il y a eu en effet, on ne va pas en faire un chapitre, il faut que ce soit noté quelque part, dans un appendice »²⁹³. Notons qu'en dehors de la question même des manuels scolaires, le sujet de l'incorporation de force revient fréquemment dans les questions à l'assemblée nationale, et si la majeure partie des députés faisant la démarche sont originaires d'Alsace-Moselle, une minorité proviennent d'autres départements comme la Seine-et-Marne, l'Orne ou plus originalement les Pyrénées-Orientales²⁹⁴. Les arguments avancés sont les

²⁸⁸ <http://memoires.region-alsace.eu/frontoffice/russes/presentation.aspx>, (consulté le 12/05/2017).

²⁸⁹ Sophie DOERR, *Association des Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin : pour la réhabilitation des incorporés de forces, 1945-2010*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2011, p. 191-193.

²⁹⁰ Marcel SPISSER, « Et si on parlait manuels scolaires ? », *Bulletin de liaison des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle*, n°10, 2007, p. 1.

²⁹¹ <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-29760QE.htm>, (consulté le 11/05/2017).

²⁹² <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-100273QE.htm>, (consulté le 11/05/2017).

²⁹³ Annexe 3 Entretien avec M. MASSERET

²⁹⁴ Yves JEGO – Seine-et-Marne – Question n°22251. Véronique LOUWAGIE – Orne – Question n°15761.



suyvants, la Seconde Guerre mondiale est un sujet déjà suffisamment riche, des efforts ont été entrepris avec les services éducatifs de l'académie de Strasbourg et le Mémorial, et l'impossibilité des ministères d'intervenir dans les choix éditoriaux²⁹⁵. « Aujourd'hui en France la conception d'un manuel d'histoire est entièrement libre pour peu qu'il soit conforme aux programmes et en accord avec la recherche historique. Les seuls juges en sont les professeurs qui savent en évaluer et le contenu scientifique et les approches pédagogiques »²⁹⁶. Réel marché financier, les éditions doivent parler de ces mémoires tout en affirmant l'existence d'un bien commun, réunissant puis tournant ainsi les lecteurs vers l'avenir. Selon les auteurs c'est un équilibre « entre reconnaissance du passé et exaltation du vivre-ensemble »²⁹⁷. Marcel Spisser en conclut donc que « si nous voulons que l'on parle de l'Alsace-Moselle, on ne peut pas l'imposer par un acte d'autorité. Il faut plutôt convaincre les professeurs et les auteurs de manuels de l'intérêt que présente cette histoire singulière... et pour les convaincre, nous avons à présent un outil de qualité : le Mémorial ». C'est ainsi que les auteurs d'Hachette ont consacré un dossier de deux pages sur l'incorporation de force, dans leur ouvrage destiné aux élèves de 1^{re}²⁹⁸. Sept documents composent l'ensemble, avec des documents d'archives comme la page du *Kriegstagebuch* (« journal de guerre ») d'un jeune écolier ou les extraits d'article de presse datant de l'annexion du *Strassburger Neueste Nachrichten* et du *Metzer Zeitung am Abend*, tous deux sous la coupe nazie. Cette publication reste néanmoins minoritaire mais a été un grand pas pour la diffusion de cette histoire après tant d'années de revendication.

Quelques années auparavant, un projet d'une autre envergure avait vu le jour, celui d'un manuel franco-allemand. Ainsi en 2003, à Berlin, MM. Chirac et Schröder approuvent l'idée, malgré quelques difficultés de formes²⁹⁹. Un comité paritaire se crée donc, permettant l'utilisation du premier tome dès la rentrée scolaire 2006/2007, qui connaît rapidement un succès mitigé. En découvrant ce manuel en trois parties, nous avons pensé trouver de prime-abord un article sur les Malgré-nous. Malheureusement, leur présence est mince même dans le troisième tome (2011) qui consacre une partie sur « les mémoires de la Seconde Guerre mondiale » où seules trois lignes relatent le massacre d'Oradour-sur-Glane et le procès de Bordeaux (1953). Leur incorporation est simplement évoquée dans la rubrique vocabulaire³⁰⁰. Le tome 2, apparu en 2008, consacre une double page sur « Les victoires de l'Axe (1939-1942) »³⁰¹ qui aborde la tactique

Jean LASALLE – Pyrénées-Orientales – Question n°94607 : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-94607QE.htm>, (consulté le 11/05/2017).

²⁹⁵ ASCOMEMO : 56 IF - Association des Malgré nous – Revues : N°236, déc. 2013.

²⁹⁶ Marcel SPISSER, « Et si on parlait manuels scolaires ? », *Bulletin de liaison des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle*, n°10, 2007, p. 1.

²⁹⁷ Benoît FALAIZE, Françoise LANTHEAUME, « Entre pacification et reconnaissance : les manuels scolaires », dans Pascal BLANCHARD, Isabelle VEYRAT-MASSON, sous la dir. de, *Les guerres de mémoires. La France et son histoire*, Paris, Édition La Découverte, 2008, p. 186.

²⁹⁸ http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/pdf/BULLETTIN_MAM_10.pdf, p. 4-5.

²⁹⁹ En France l'histoire est généralement en lien avec la géographie ; quand en Allemagne c'est avec la philosophie et la littérature. Ceci a également amené les *Länder* à unifier leur programme d'histoire au lycée ; et à débattre sur les approches de certains sujets : le nazisme, le communisme, ...

³⁰⁰ *Histoire/Geschichte. Tome 3, L'Europe et le monde depuis 1945*, Paris, Éditions Nathan, 2011, p. 38, 316.

³⁰¹ *Histoire/Geschichte. Tome 2, L'Europe et le monde du congrès de Vienne à 1945*, Paris, Éditions Nathan,



du *Blitzkrieg* franchissant les Ardennes et obligeant la France à signer l'armistice. Pour autant rien n'est dit sur la perte des trois départements du Nord-Est, il en va de même pour les décrets d'août 1942. Heureusement, un dossier de deux pages sur « l'Alsace-Moselle annexée (1940-1944) »³⁰² apparaît à la fin du tome. Composé de cinq documents à étudier (deux textes, deux photographies et une affiche de propagande), une partie « Pistes de travail » amène l'élève à prendre connaissance puis à les critiquer. Le texte est issu des Archives municipales de Colmar, il concerne la politique de défrancisation, où le chef de district fait le constat qu'une part de la population de la ville est encore attachée à ses habitudes d'avant-annexion (port du béret basque, usage de la langue de Molière) mais qu'à partir du 15 mai 1941 des sanctions vont être mises en place pour les bannir. La photographie sur la libération de Strasbourg (23 novembre 1944), provient quant à elle des Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg. Les autres éléments sont issus de Roger-Viollet et de Rue des archives ; tous deux des agences possédant des fonds documentaires à l'intention de la presse et des éditeurs. Différentes sources³⁰³ sont donc exploitables, mais ce qui nous intéresse plus particulièrement ici est le fait que, sans le savoir, les élèves travaillent sur des documents d'archives. Ils sont confrontés à des typologies semblables à ce qu'on peut trouver dans les services, et doivent utiliser les mêmes compétences que les historiens, à savoir la neutralité et l'esprit critique. Que certaines informations ne soient pas détaillées est compréhensible tant le sujet traité par la trilogie est vaste, mais pour un manuel destiné à des élèves de 1^{re} il paraît étonnant de ne pas voir évoquer des faits si marquants, qui s'inscrivent historiquement dans les relations diplomatiques des deux pays. D'autant plus qu'aucune mention n'est faite sur l'indemnisation des Malgré-nous, pourtant signe d'un rapprochement franco-allemand, ni même sur le Mémorial symbole de paix et de mémoire dont les travaux ont débuté en 2000, soit six ans avant la parution du premier volume. Néanmoins la présence de documents d'archives est à retenir, ces derniers ayant été jugés comme représentatifs de cette période et porteurs d'informations. On peut alors poser une question ouverte, est-ce que l'usage des archives de l'incorporation de force s'inscrit-il à l'avenir dans les ouvrages scolaires ?

.2.2.3. Avec des limites

Le risque de la communication est la vulgarisation, ce qui est dangereux pour des sujets encore sensibles comme l'incorporation de force. Remarquons que toutes les activités ou événements relatés précédemment se sont tenus sous le regard d'un comité scientifique, expert de la question, afin d'éviter de heurter injustement ou maladroitement les esprits.

2008, p. 306.

³⁰² *Histoire/Geschichte. Tome 2, L'Europe et le monde du congrès de Vienne à 1945*, Paris, Éditions Nathan, 2008, p. 352-353.

³⁰³ *Histoire/Geschichte. Tome 2, L'Europe et le monde du congrès de Vienne à 1945*, Paris, Éditions Nathan, 2008, p. 384 (crédits photographiques).



Depuis les années 1990 une tendance apparaît, celle de l'expression. Le sujet est resté trop longtemps tabou dans la société alsacienne-mosellane, avant qu'il ne réapparaisse dans l'espace public, et ce sous différentes formes comme préalablement cité. Toutefois, deux retiennent plus précisément notre attention, il s'agit du court-métrage et de la bande-dessinée prenant tous les deux le titre de *Malgré nous*. Le premier est l'œuvre de Sophie Nau, réalisée en 2008. Alsacienne, c'est dans le cadre de son mémoire à l'Université Wrexham Glyndŵr (Pays-de-Galles) qu'elle décide de réaliser un film d'animation de dix minutes sur l'incorporation de force, en accord avec sa directrice de recherche, « elle a trouvé que c'était le sujet parfait pour retranscrire des émotions fortes, mais également pour faire connaître ce sujet dans le monde entier »³⁰⁴. Basée sur des archives privées, la réalisatrice avoue même qu'« à l'époque de la réalisation du film, j'ai trouvé qu'il était très difficile de trouver des informations sur les Malgré-nous en général, mais surtout très peu de photos »³⁰⁵. Ainsi, la mise sur YouTube de son œuvre, comptabilisant plus de 16 000 vues avec un pic de visionnage fin 2010³⁰⁶, et ses récompenses au Festival du film d'animation Roshdu à Téhéran lui ont octroyé une certaine reconnaissance. Dénué de paroles, le piano suffit à transmettre émotion et message de paix compréhensible par tous. Déclinée en quatre tomes, la bande-dessinée est saluée par la critique. Elle relate quant à elle l'enrôlement d'un Alsacien, Louis devient Ludwig, et essaye de survivre à ces temps obscurs tout au long du récit. Les enfants, tout comme les adultes, sont invités à découvrir une nouvelle façon d'apprendre l'histoire, et parfois même leur histoire. Le scénariste explique avoir choisi ce sujet par influence familiale, sa grand-mère maternelle lui ayant transmis son histoire oralement, avant d'étudier plus attentivement le sujet. Touché par le film de Jean Renoir, *La Grande Illusion*, où « tous les personnages, autant français qu'allemands, y sont décrits avec une part d'humanité », Thierry Gloris a voulu reproduire cet équilibre afin de ne pas « [s]'enfermer dans des stéréotypes »³⁰⁷. La dessinatrice, Marie Terray explique quant à elle s'être documentée sur le matériel militaire afin de reproduire le plus fidèlement les MG42, mitrailleuse allemande, et Panzers, engins blindés³⁰⁸. Une note de l'historien Nicolas Mengus et un dossier de trois pages sur le Mémorial de l'Alsace-Moselle avec photographies d'archives et de l'établissement, concluent la saga. Une vignette est même reprise dans une fiche pédagogique du Mémorial³⁰⁹, ce qui équivaut à une certaine reconnaissance de ce travail singulier et audacieux. Malheureusement, d'autres tentatives sont plus sujettes à débats.

En 1999, Nina Barbier réalise un documentaire sur les Malgré-elles diffusé sur France 3 Alsace en 2001³¹⁰, ce thème encore jamais abordé amène la productrice Hélène Delale à la contacter afin d'en faire un téléfilm, sorti en 2012. Mais entre la trame proposée par la documentaliste et le rendu final, il y a une réelle

³⁰⁴ Annexe 6 Correspondance avec Mlle NAU.

³⁰⁵ Annexe 6 Correspondance avec Mlle NAU.

³⁰⁶ Statistique YouTube au 11 mai 2017, (consulté le 14/05/2017)

³⁰⁷ Thierry GLORIS, *Malgré nous*, tome 4, *Alsace*, Bruxelles, Quadrants, 2013, p. 49.

³⁰⁸ Marie TERRAY, *Malgré nous*, tome 4, *Alsace*, Bruxelles, Quadrants, 2013, p. 50.

³⁰⁹ « Exemple de fiche pédagogique », *Le Courrier du Mémorial*, n°6, 2004, p. 5.

³¹⁰ Lionel FEUERSTEIN, « L'honneur des Malgré-elles », *L'Express*, 29 juillet 1999.



différence. En effet, la moitié du téléfilm parle des *Lebensborn*, à savoir des maternités créées par Heinrich Himmler dans le but d'avoir une « élite aryenne », en kidnappant des enfants de territoires occupés et en incitant les jeunes femmes allemandes à s'unir avec des SS ou agents de la Wehrmacht. « Dans la réalité, aucune incorporée de force n'a été amenée dans ces sordides établissements d'expérimentation eugéniste »³¹¹. Nina Barbier est critique par rapport aux choix de la production, qui quant à elle se défend en précisant que c'est une fiction ne revendiquant aucune véracité historique et visant à dramatiser le scénario pour marquer le téléspectateur. Un second documentaire a, quant à lui, fait couler beaucoup plus d'encre, *Das Reich, une division SS en France* (2014), ravivant des tensions. Le réalisateur présente les massacres perpétrés dans le Limousin, en y mentionnant la participation d'Alsaciens, et finissant sur le témoignage d'un Malgré-nous. « La querelle se cristallise sur le chiffre de 6.000 Alsaciens incorporés dans la "Das Reich", une estimation qu'il donne dans le film en l'absence de toutes archives précises puisque détruites à la fin de la guerre »³¹². Une lettre ouverte est adressée à Jean-Yves Le Drian, Ministre de la Défense, au motif que ce documentaire « aboutit à une vision de l'histoire qui met à mal plus de cinquante ans de recherches et de publications ». Bien que le chiffre ait été ramené entre 1000 et 2000, les tensions restent sur le fond, certains annonçant 800 au maximum, le CSA est saisi³¹³ et même la justice, en vain³¹⁴. Les opposants auraient voulu que l'incorporation de force soit remise dans son contexte, afin que le public non averti comprenne la présence d'Alsaciens dans ce régiment. Ces fautes historiques montrent que l'histoire des Malgré-nous est trop méconnue, car la quasi-unanimité des voix qui se sont levées pour dénoncer ces erreurs proviennent d'Alsace-Moselle. Cette mémoire est encore fragile, en atteste une rediffusion du documentaire modifié le 2 mai dernier sur Arte, et risque d'être détériorée dans un futur proche si elle n'est pas correctement transmise maintenant. Les archives ont donc un rôle important à jouer, leur valeur de preuve doit permettre d'affirmer ou non les arguments avancés, et ainsi de rétablir la vérité historique.

2.3. La monumentalisation : une mémoire ancrée dans le territoire

Immatérielle et subissant la patine du temps, la mémoire des hommes est encline à éprouver des évolutions tels que le déni, la déformation ou encore l'oubli. Afin de la préserver de tous ces maux, les acteurs, principalement associatifs, menèrent des cérémonies et des défilés très populaires après-guerre. Toutefois le mouvement s'essouffle au fil des générations, amenant donc les hommes à réfléchir à une nouvelle politique mémorielle, celle de la monumentalisation.

³¹¹ Hélène ROCHETTE, « “Malgré-elles” du drame au mélodrame », *Télérama*, 09 octobre 2012.

³¹² Olivier TOSKER, « “Das Reich” : les SS “Malgré-nous” », *Nouvelobs*, 25 août 2015.

³¹³ <http://www.csa.fr/Espace-juridique/Decisions-du-CSA/Documentaire-Das-Reich-Une-division-SS-en-France-lettre-a-France-3#.VgqEmm16e0g.twitter>, (consulté le 13/05/2017).

³¹⁴ Aurélien POIVRET, « DVD “Das Reich” : les associations de Malgré-nous déboutées », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 30 juin 2015.



.2.3.1. Des origines au Mémorial d'Alsace-Moselle

Chaque année, le dimanche de la semaine du 25 août, une gerbe est déposée devant les différents monuments aux morts et stèles afin de commémorer le décret de 1942, regroupant ainsi les deux ADEIF, des familles et des hommes politiques³¹⁵. Dès la fin de la guerre on remarque un phénomène d'édification de lieux de recueillement, principalement à travers le territoire alsacien, s'atténuant avant qu'un second souffle n'apparaisse dans les années 1990-2000, prenant ainsi une autre ampleur avec la construction d'un mémorial.

La sphère associative est à l'origine de ce mouvement, ainsi l'ADEIF du Bas-Rhin rappelle l'action de ses différentes sections, qui ont « par leurs propres moyens » financé des « monuments en leur mémoire »³¹⁶. Cette matérialisation de la mémoire de l'incorporation de force est présente sous diverses formes. Elle commence tout d'abord par la réalisation de plaques commémoratives consacrées uniquement à la cause des Malgré-nous³¹⁷, faisant ressortir cette histoire particulière ; c'est ainsi que Wettolsheim (1952) et Wasselonne (1959) obtinrent leurs stèles. Notons également la présence de croix et d'autels à cette période, tels qu'à Wintzenheim (1953), Turckheim (1956) ou encore Obernai que nous développerons par la suite. Depuis les années 2000, le souvenir s'ancre dans le quotidien des habitants prenant la forme de square, de place ou de rues. Est-ce là la preuve d'une transition de la mémoire à l'histoire ? En menant quelques recherches dans les coupures de presses on remarque facilement une expansion de ce phénomène entre 2003 et 2008³¹⁸, autant dans les villages que dans les villes. Se pose alors la question suivante, pourquoi si tard ? Plusieurs hypothèses sont plausibles, une prise de conscience de la disparition des témoins, la volonté de transmission, ou encore le temps du deuil³¹⁹ mais seule une étude poussée sur la question permettrait de tirer des conclusions, que notre analyse n'ambitionne pas d'accomplir³²⁰.

Les archives de l'ADEIF du Bas-Rhin nous documentent sur l'implication des associations dans ce « devoir de mémoire ». On remarque ainsi une coopération entre elles, en témoignent les nombreuses cérémonies les regroupant quels que soient leurs départements d'affiliation. Toutefois, il existe à nouveau un déséquilibre entre la Moselle et l'Alsace, il concerne cette fois-ci la matérialisation du souvenir. Philippe

³¹⁵ Sophie DOERR, *Association des Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin : pour la réhabilitation des incorporés de forces, 1945-2010*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2011, p. 73-74.

³¹⁶ Archives ADEIF : dossier sur les monuments aux morts, armoire brune à droite en entrant dans la pièce.

³¹⁷ Sophie DOERR, *op. cit.*, p. 77 : « Au cours de la première décennie de l'existence de l'ADEIF du Bas-Rhin, une multitude de stèles et de monuments commémoratifs sont également érigés par la majorité des sections du groupement. »

³¹⁸ 2003 : Petit Landau (plaque), Colmar (square et plaque). 2006 : Ammerschwihr (place). 2007 : Moosch (place), Ribeauvillé (stèle). 2008 : Saverne (square, stèle et plaque)

³¹⁹ Pendant de nombreuses années après la fin du conflit, des familles gardaient l'espoir de revoir les leurs revenir. Avec l'ouverture des archives russes permettant le rapatriement de listes, on peut supposer la fin de cet espoir chez ces familles et la volonté de se recueillir enfin.

³²⁰ À l'instar de l'article d'Ulrich Päßler, « Les monuments aux morts et le culte du souvenir en Alsace après la Première Guerre mondiale ». Notons toutefois la pertinence du site <http://monumentsmorts.univ-lille3.fr/cartographie/> où sont présents plus de 19 087 monuments recensés à la date du 15 avril 2017. On remarque ainsi qu'une dizaine de monuments en France, tous en Alsace et en Moselle, possèdent une référence sur l'incorporation de force.



Wilmouth regrette qu'il ait fallu attendre « le 8 mai 2010 pour qu'une stèle des malgré-nous soit inaugurée en Moselle, à Sarreguemines »³²¹. Avant lui, même le président de l'ACMNR le déplorait, que « nous "Malgré-nous" mosellans, n'ayons pas notre propre mémorial, sachant que nos voisins alsaciens ont depuis de longues années déjà érigé des monuments »³²². On peut donc imaginer qu'il y ait une corrélation entre la non représentativité de cette mémoire et la difficulté qu'a la Moselle à faire connaître son histoire propre. Enfin, il convient également de faire une remarque sur les relations inter-associatives, qui ne sont pas toujours au beau fixe. Un article de l'ADEF³²³ illustre les possibles tensions qui ont pu exister, dans lequel l'auteur rappelle l'investissement personnel et financier de l'association dans cette démarche de construction de monuments « pour répondre à un personnage qui se dit président d'une "Fédération d'A.T. , siège à Mulhouse" ». Néanmoins, ceci semble plus résulter de relations entre personnes, qu'entre associations mêmes.

La grande croix du Mémorial d'Obernai est un des principaux lieux de recueillement, marquant physiquement et symboliquement le paysage local. Elle a été inaugurée le 18 novembre 1956. Composée d'une croix en béton armé de douze mètres de haut, d'un autel et de dix blasons taillés dans du grès des Vosges, elle se situe sur la colline du Mont National³²⁴. Là encore les épreuves du temps ont obligé une rénovation, amenant par la même occasion un réaménagement du site, qui a été inauguré une seconde fois le 21 avril 1991. Les trois principales associations à cette époque se sont retrouvées, à savoir l'ADEF du Bas et du Haut-Rhin ainsi que l'ACMNR de Moselle afin, qu'accompagnés de mécènes, les travaux soient pris « en charge par nos 3 groupements et qu'il devienne, par là même, un mémorial commun à tous les anciens incorporés de force alsaciens-mosellans »³²⁵.

2.3.2. Les enjeux de cette politique

La monumentalisation n'est tout de même pas anodine, puisqu'elle engendre des frais et marque physiquement un territoire ou un lieu déterminé, ainsi il faut s'intéresser aux motivations incitant les agents publics et privés à soutenir ces projets.

Le premier élément de réponse que nous évoquons est celui de l'identité. Cette page d'histoire a fait l'objet de nombreuses critiques par les « Français de l'Intérieur » pourtant dès la fin de la guerre une part de la population s'est formée en association afin de défendre sa vérité. Malheureusement les cicatrices sont encore visibles, puisqu'en 1994, soit un demi-siècle après les faits, le projet de musée de la Moselle annexée

³²¹ « puis le 29 août 2010, une autre au cimetière de l'Est à Metz et le 11 novembre 2010, une troisième en l'honneur des 142 Thionvillois dans la nécropole nationale de Thionville. » Philippe WILMOUTH, *L'Espace-Mémoire à Hagondange* [en ligne], <http://ascomemo.chez.com/objective.html> (consulté le 16/04/2017). Pour plus d'informations, lire : http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/documents/BULLETTIN_16.pdf, p. 14.

³²² ASCOMEMO : 56 IF - Association des Malgré nous – Revues : N°210, 1^{er} trimestre.

³²³ Archives ADEF : dossier sur les monuments aux morts, armoire brune à droite en entrant dans la pièce.

³²⁴ Sophie DOERR, *Association des Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin : pour la réhabilitation des incorporés de forces, 1945-2010*, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2011, p. 75-77

³²⁵ Archives de l'ADEF : Georges-Gilbert NONNENMACHER, « Le mot du Président de l'A.D.E.I.F. du Haut-Rhin », dans *Inauguration solennelle du mémorial des incorporés de force*, brochure, 1991, p. 7.



qui devait théoriquement se tenir au fort de Metz-Queuleu a été avorté « par l'Amicale 57 des Déportés et Internés Résistants et Politiques, car les anciens internés ne voulaient pas évoquer l'incorporation de force au premier étage de la casemate A »³²⁶. Suite à son histoire, l'Alsace-Moselle a des monuments aux morts dits « pacifistes » commémorant le souvenir des siens morts sous les deux uniformes. Ces édifices sont le symbole d'une identité, d'un passé commun même si chaque cérémonie peut autant être vecteur de cohésion que de tensions³²⁷. C'est ainsi que dans les années 1990, des débats éclatèrent sur le lieu de recueillement de l'incorporation de force. La FAT a souhaité ériger un « monument international » où chaque nationalité aurait une stèle, mais l'Amicale Interdépartementale des Anciens de Tambov et camps assimilés aurait préféré qu'il soit en Alsace afin que les familles puissent y accéder plus facilement. En 1995, une troisième association se nommant « Pèlerinage Tambov » apparaît, mais refuse le monument international et crée un « carré français »³²⁸. Il est donc intéressant de constater cette fragmentation des lieux de recueillement, liée principalement à des relations compliquées entre les dirigeants de ces associations. Toutefois afin de couper court à cette situation particulière, Jean-Pierre Masseret, ministre des Anciens Combattants (1997-2001) et premier responsable ministériel français à se rendre à Tambov, inaugure les deux³²⁹, « il s'agissait de réintégrer dans la nation française les hommes qui avaient été incorporés de force »³³⁰.

Les années puis les décennies passant, les images faussées et la méconnaissance de cette histoire restaient inchangées au-delà de ces trois départements. Une décision est donc prise, celle de construire un haut-lieu de l'histoire alsacienne-mosellane afin de faire connaître et reconnaître cette page d'histoire. L'idée d'un mémorial se conceptualise en 1998, puis se construit entre 2000 et 2005. Préalablement, la ville de Phalsbourg (Moselle) se trouvant à la limite avec l'Alsace, était dans les esprits mais le département n'était pas enclin à une implication financière dans ce projet. Finalement, sous l'impulsion du député Alain Ferry et l'appui des collectivités alsaciennes, Schirmeck accueille le Mémorial³³¹. La participation d'hommes politiques dans ce projet est indéniable, mais la quasi totalité était originaire de cette zone géographique. Ainsi, symboliquement il était souhaité qu'une personne « extérieure » à ce territoire apporte son soutien, d'où l'appel au président de la République en personne. Dès 1995 l'ADEIF du Bas-Rhin avait fondé beaucoup d'espoir en la personne de Jacques Chirac suite à ses propos sur l'histoire alsacienne. Pourtant le 3 novembre 2005, lors de l'inauguration, ce n'est qu'un comité d'une trentaine d'invités accompagné de quelques Malgré-nous qui ont assisté à la visite du lieu³³², pendant que les caméras étaient au Struthof à défaut d'avoir eu

³²⁶ Philippe WILMOUTH, *L'Espace-Mémoire à Hagondange* [en ligne], <http://ascomemo.chez.com/objective.html> (consulté le 16/04/2017)

³²⁷ Catherine BRICE, « Monuments : pacificateurs ou agitateurs de mémoire », dans BLANCHARD (Pascal), VEYRAT-MASSON (Isabelle), sous la dir. de, *Les guerres de mémoires. La France et son histoire*, Paris, Édition La Découverte, 2008, p. 199-200.

³²⁸ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

³²⁹ TRILLAT (Marcel), journaliste, *Les Malgré nous* [en ligne], Antenne 2 20H, 09 août 1998, 2min 42s : <http://www.ina.fr/video/CAB98032926> (consulté le 08/02/2017)

³³⁰ Annexe 3 Entretien avec M. MASSERET

³³¹ Annexe 3 Entretien avec M. MASSERET

³³² Sophie DOERR, *Association des Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin : pour la réhabilitation des*



l'autorisation d'être à Schirmeck³³³. Les images symboliques espérées n'y sont pas, le discours n'est pas à la hauteur des attentes, le tout amenant frustration et déception. C'est finalement sous le quinquennat du président Sarkozy que l'incorporation de force obtient cette reconnaissance nationale tant désirée, avec les discours du 11 novembre 2009 à Paris en présence de la chancelière Merkel, et du 8 mai 2010 à Colmar.

Comme nous venons de le voir, de nombreuses initiatives ont été entreprises « tant pour préparer un avenir meilleur que pour éviter le renouvellement d'aussi funestes événements »³³⁴. Souvent perçues comme un éternel retour en arrière, les commémorations ont plutôt vocation à parler aux nouvelles générations afin qu'elles apprennent des erreurs passées. Sans dévaloriser le travail des associations, ce qui manquait à ces structures était l'aspect pédagogique. Ainsi avec la venue d'un Mémorial, un nouveau moyen de communication est apparu, rendant l'histoire vivante, recontextualisée et interactive à travers les archives. Pour ce faire, un service éducatif accompagne chaque année près de 15 000 jeunes en visites guidées quels que soient l'âge, la formation et le but recherché, le service s'adaptant aux demandes des professeurs³³⁵. Des animations et ateliers périscolaires sont proposés³³⁶ amenant les enfants à rencontrer des documents papiers, comme des affiches, ou visuels par exemple sur le cinéma nazi en Alsace annexée, afin de les étudier. L'enjeu est clairement pédagogique puisqu'un service éducatif est mis en place, amenant les enfants au contact des sources. L'objectif est double, apprendre et comprendre. En les faisant interagir ils y développent des notions complexes, avec un certain sens critique des documents, dans un environnement « ludique ». La transmission intergénérationnelle passe donc par l'appropriation des archives par la nouvelle génération.

.2.3.3. Le Mémorial de Schirmeck : « le gardien des archives »

Cet établissement paraît comme le point d'orgue de cette politique de monumentalisation. À travers les archives des associations et les témoignages oraux recueillis, nous avons donc pu relater le préambule du Mémorial, qui apparaît alors comme une nouvelle page de l'histoire des Malgré-nous. Et pour cause, loin d'être un simple musée, c'est avant tout un lieu de conservation à vocation pédagogique. Ainsi un centre de documentation est présent, accessible à tous, « concernant notamment les étapes successives de l'histoire des Alsaciens et des Mosellans entre 1870 et 1945 », ce qui « en fait une des plus riches collections »³³⁷ sur le sujet.

Avant d'arriver à ce constat, les archives ont été au cœur de la construction du Mémorial, les services départementaux et municipaux des trois départements ont été mis à contribution pour l'élaboration de la

incorporés de forces, 1945-2010, mémoire en histoire, sous la dir. de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2011, p. 189-191.

³³³ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

³³⁴ Archives de l'ADEF : Charles SPITZ, « Le mot du Président des « Malgré-Nous » de la Moselle », dans *Inauguration solennelle du mémorial des incorporés de force*, brochure, 1991, p. 11.

³³⁵ <http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/decouverte.html> (consulté le 26/04/2017).

³³⁶ http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/les_ateliers.html (consulté le 26/04/2017).

³³⁷ http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/centre_doc.html (consulté le 25/04/2017).



trame historique³³⁸. Ainsi en 2003, pour la réalisation de la première exposition permanente, deux personnes étaient chargées de fournir la documentation historique au muséographe « pour la rendre intelligible et attractive afin que les visiteurs du Mémorial appréhendent la complexité de l’histoire si particulière de l’Alsace Moselle »³³⁹. Suivant la trame conçue par les historiens Alfred Wahl et Eugène Riedweg, elles menaient des recherches dans différents fonds publics (archives, bibliothèques) comme privés, avant de soumettre leurs propositions à une commission d’éthique où étaient notamment présents des archivistes comme MM. Peter et Eichenlaub, directeur des Archives départementales du Haut-Rhin. Par la suite, trois étudiants en maîtrise des sciences de la documentation et de l’information de l’université de Haute Alsace à Mulhouse ont constitué le fonds du centre de documentation³⁴⁰. Alors même que le bâtiment n’était pas encore fini, l’association du Mémorial avait d’ores-et-déjà « réuni de nombreux documents d’archive »³⁴¹. L’équipe scientifique a ainsi collecté pendant trois ans un « maximum de témoignages – textes, photographies, vidéos – sur l’histoire des trois départements » afin d’alimenter son centre. Pourtant, des appels aux dons sont lancés pour compléter cette collection, quitte à faire des fac-similés pour les détenteurs ne souhaitant pas se séparer de ses documents³⁴², amenant un certain succès³⁴³. Plus d’une décennie après son ouverture, le Mémorial fait peau neuve en faisant évoluer son exposition, ce qui l’oblige à fermer ses portes de décembre 2016 à l’automne 2017 ainsi que son centre de documentation. On y retrouve des archives écrites avec 50 cartons-classeurs divers, audiovisuelles (232 cassettes audio, 214 cassettes vidéo BVU et UMATIC, 55 cassettes vidéo VHS, 35 DVD) et photographiques avec 3347 négatifs, ainsi que des ouvrages (649 livres, 8 thèses, 97 mémoires, 45 manuscrits inédits, 60 périodiques divers)³⁴⁴. Face à ces données on remarque rapidement la richesse du centre qui possède certaines particularités, dont un important fonds audio-visuel et la présence de productions universitaires. Bien qu’ayant eu des problèmes de conservation dans un premier temps³⁴⁵, le centre est depuis disposé à recevoir le public mais sa fréquentation est modeste, la partie muséographique prenant le pas sur ce service dit annexe. L’équipe du Mémorial effectue « des recherches pour des éditeurs, auteurs et historiens en vue de la publication d’ouvrages, des réalisateurs pour des documentaires ou des fictions, des étudiants », ce qui tend à montrer qu’il s’agit d’un public averti. Bien qu’ayant pour bornes chronologiques 1870-2017, les demandes faites portent

³³⁸ Cécile LONJON, « La Commission Scientifique et d’Ethique », *Le Courrier du Mémorial*, n°1, 2001, p. 3. Mais également des universités hors Est de la France : « Les travaux des commissions », *Le Courrier du Mémorial*, n°2, 2002, p. 7.

³³⁹ Cécile LONJON, « Méthodologie d’une recherche... », *Le Courrier du Mémorial*, n°5, 2003, p. 2.

³⁴⁰ « L’université apporte son concours », *Le Courrier du Mémorial*, n°2, 2002, p. 3.

³⁴¹ Marcel SPISSER, « Mémoire et mémoires de la guerre », *Le Courrier du Mémorial*, n°6, 2004, p. 1.

³⁴² Marion CHRISTMANN, « Ne laissez pas dormir vos archives ! Appel aux donateurs », *Bulletin de liaison des Amis du Mémorial d’Alsace Moselle*, n°8, 2006, p. 8. et « Le Mémorial recherche des documents et objets sur le retour à la France », *Bulletin de liaison des Amis du Mémorial d’Alsace Moselle*, n°22, 2013, p. 15.

³⁴³ « Un collectionneur passionné », *Bulletin de liaison des Amis du Mémorial d’Alsace Moselle*, n°9, 2007, p. 1.

³⁴⁴ Mail de Barbara HESSE, daté du 24 avril 2017.

³⁴⁵ « Commission patrimoine », *Le Courrier du Mémorial*, n°3, 2002, p. 5. : « le problème de la conservation des fonds d’archives privées qui seraient donnés au Mémorial, n’a pas encore été solutionné. »



majoritairement sur la Seconde Guerre mondiale³⁴⁶, ce qui s'explique suite à la présence de fonds importants issus de cette période et de ses conséquences comme celui de la FEFA.

Les archives de ce centre n'ont pas pour unique vocation d'être conservées, mais aussi celle d'être exposées. Un an après son ouverture, Marion Christmann explique que « 10 % de ces documents, tous des fac-similés – soit un peu plus de 1000 pièces – sont présentés au sein de l'exposition permanente du Mémorial »³⁴⁷. Les documents obtenus, notamment ceux par le biais du don, permettent à la population de se sentir actrice de ce projet, ajoutant une dimension plus émotionnelle à l'exposition. Outre la consultation, les archives sont donc utilisées au cours d'exposition. Comme l'indique la fiche muséographique du Mémorial dédiée aux enseignants³⁴⁸, les archives ont un rôle scénique. Dans la première salle, « les 3 murs sont couverts par 148 portraits, prolongés par un effet de miroirs vers le haut où la série semble se poursuivre, formant une multitude qui se fond dans la pénombre », puis des montages audios et des documents abordant différentes thématiques allant du RAD à l'épuration, recontextualisent chaque période, avant que « des dizaines de caissons lumineux montrent les images de cette réconciliation et [que] les voix de ceux qui l'ont faite rythment votre passage... ». Le Mémorial propose également des expositions itinérantes³⁴⁹ à toutes structures qui le demandent. Les typologies documentaires présentes sont assez variées avec des documents papiers, des dessins, des photographies, des panneaux, des fac-similés, des films ainsi que plus originalement des tee-shirt pour l'exposition « Gagner le match. Les Alsaciens sous le maillot nazi ». L'exposition la plus représentative de l'importance des archives est celle se nommant « Que s'est-il passé au camp de Tambov ? : 1943-1945 ». Aménagée d'octobre 2010 à novembre 2011, elle se compose d'archives variées issues du camp, de témoignages de survivants mais également de dessins et d'objets, ce qui est assez exceptionnel. Les photographies ainsi que les publications scientifiques permettent quant à elles de réaliser des reconstitutions³⁵⁰. Bien que marquant, cet événement n'est pas pour autant une finalité puisque de nombreuses recherches sont encore à entreprendre sur ce sujet. Toutefois, ceci a permis de mettre en évidence les premiers résultats obtenus à partir des archives russes, qui ont été attendues après tant d'années de dialogues entre les deux pays. La scénographie visait à respecter la rigueur scientifique tout en véhiculant des émotions à travers les différentes générations³⁵¹, elle a été reprise au Mémorial de la Déportation au Luxembourg de mai à juin 2012. La finalité de ces mises en scène étant de rendre les archives, et les messages qui en découlent, accessibles au plus grand nombre. Bien qu'ayant essuyé quelques critiques

³⁴⁶ Mail de Barbara HESSE, daté du 27 avril 2017.

³⁴⁷ Marion CHRISTMANN, « Ne laissez pas dormir vos archives ! Appel aux donateurs », *Bulletin de liaison des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle*, n°8, 2006, p. 8.

³⁴⁸ http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/pdf/fiches/fiche_professeur_museographie.pdf (consulté le 26/04/2017).

³⁴⁹ http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/expos_itinerantes.html (consulté le 26/04/2017).

³⁵⁰ http://www.memorial-alsace-moselle.org/f/documents/fiche_pedagogique_tambov.pdf, p. 1. (consulté le 26/04/2017).

³⁵¹ Christophe HEITZ, « Comment montrer Tambov ? », dans *Tambov. Le camp des Malgré Nous alsaciens et mosellans prisonniers des Russes*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010, p. 135-140.



notamment de la part d'associations mosellanes, le Mémorial a été globalement salué³⁵². Lieu de pédagogie et d'histoire, les archives ont trouvé légitimement leur place au sein des collections et de l'exhibition. Il ne reste plus qu'à patienter jusqu'en automne 2017 pour voir l'usage des archives dans cette nouvelle disposition abordant le thème de l'Europe. Celle-ci s'annonce d'ores-et-déjà forte en émotion avec l'édification du Mur des noms³⁵³ qui, bien qu'ayant une visée fédératrice, se trouve actuellement au cœur d'une polémique...³⁵⁴

3. Un renouvellement des logiques d'usages ?

La logique d'usage définit les utilisations faites ainsi que le rapport qu'a l'individu avec un document. Il s'agit donc ici de comprendre les mécanismes des lecteurs, et ce que les archives peuvent véhiculer comme renseignements, tout en extrapolant sur une possible évolution de ces logiques dans un futur proche.

3.1. Les archives russes permettent un croisement des sources

La découverte des archives russes a été déterminante dans l'histoire des Malgré-nous, permettant une avancée scientifique indéniable. Comme nous l'avons vu précédemment, la connaissance de différents thèmes telles que la nutrition ou la médecine, a été améliorée grâce au traitement de documents jusque là inédits. Par la suite, leur traduction en partenariat avec l'Université de Strasbourg les a rendu compréhensibles pour les non-russophones permettant ainsi un croisement des données avec les archives françaises et allemandes déjà connues.

3.1.1. Des apports nouveaux

En dehors des apports historiques que nous avons déjà présentés, nous allons nous intéresser aux intérêts de ces documents pour la population. De prime abord inaccessibles, leur traduction permet un élargissement de leurs usages.

La thèse de Régis Baty concerne le camp de Tambov, et bien que l'ensemble des archives ne soit pas encore totalement accessible, celles ouvertes depuis les années 1990 suffisent à réaliser un premier aperçu des conditions de vie des prisonniers de guerre. Ainsi, plusieurs conclusions s'offrent aux chercheurs. Tout d'abord, la perception des archives russes a évolué. La guerre froide a laissé dans la conscience collective l'image d'une URSS possédant de grandes quantités d'archives, rigoureusement classées, avec un contenu riche et parfois secret. Pourtant ce travail met à mal cette vision, remettant même en cause l'efficacité de l'administration russe et ce malgré les moyens mis en œuvre³⁵⁵. La quantité des dossiers prend le pas sur la qualité des contenus, toujours est-il que ces documents sont vecteurs d'informations, parfois même

³⁵² Voir : Annexes 3 M. MASSERET, 4 MM. HEITZ et TROESTLER, 5 M. BOCKEL.

³⁵³ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

³⁵⁴ Philippe BRETON, *Les Waffen SS d'Oradour seront bien sur le "mur des noms"* [en ligne], <http://www.ovipal.com/blog/les-waffen-ss-d-oradour-seront-bien-sur-le-mur-des-noms>, (consulté le 26/04/2017). Yolande BALDEWECK, « Comment dépasser la polémique ? », *L'Alsace*, 2 avril 2017.

³⁵⁵ Régis BATY, *op. cit.*, p. 820.



inconnues jusqu'à présent, mais ces conclusions ont permis de changer l'appréhension de certains chercheurs, méfiants envers ces documents, qui finalement n'attendaient que d'être consultés. On peut donc supposer une nouvelle logique d'usage, toujours critique face aux archives mais leur donnant une juste perception, sans les dévaluer ni les surestimer. C'est en quelque sorte une reconnaissance de la valeur documentaire des archives russes. Ainsi le soviétologue, Nicolas Werth en conclut que « grâce aux archives, nous pourrions dorénavant prouver nos affirmations et mener à bien des démonstrations. Et plus aucun historien du communisme ne pourra avancer un fait sans apporter les références archivistiques qui permettront à quiconque d'en vérifier l'exactitude »³⁵⁶.

La traduction, puis la numérisation de plus de 4000 documents en 2007 a permis une diffusion facilitée pour la population. Les collectivités ont investi financièrement dans ce projet, bénéficiant à tous et notamment aux associations. « Les associations avaient tout intérêt à ce que le travail de recueil d'archives, notamment de Tambov, soit fait par les collectivités qui ont versé des sommes non négligeables pour œuvrer dans ce projet »³⁵⁷. Cette ouverture des archives russes, tout d'abord aux chercheurs, puis au grand public a engendré un développement des usages de ces données totalement inédite pour la plupart. Ainsi, les familles peuvent avoir de nouvelles pistes de recherches, mais également des réponses à leurs questions. Régis Baty dégage différents intérêts, un local, « les fonds russes offrent donc un terrain d'étude neutre, ou en tout cas sans indulgence particulière, pour les Malgré-Nous engagés sur le front de l'Est »³⁵⁸, et un national mettant en lumière « l'histoire de la cinquantaine de déserteurs alsaciens-mosellans qui combattirent parfois durant plusieurs mois au sein d'unités de partisans soviétiques ». Enfin il y a un intérêt international puisque d'autres nationalités, belges et luxembourgeoises notamment ont été enrôlées de force³⁵⁹. Il y a donc plusieurs lectures possibles de ces documents. Néanmoins, des nouveaux apports peuvent également être la confirmation d'hypothèses ou de témoignages. « C'est confirmé par les archives de Tambov, les conditions de captivité étaient très dures, manque de nourriture, de chauffage et présence de maladie. On en avait une vague idée par les témoignages, mais ça permet de confirmer ces propos. Les archives de Tambov le disent très bien »³⁶⁰. On arrive donc à la possibilité de confronter les sources entre elles.

.3.1.2. La confrontation des sources

Longtemps inaccessibles, ces archives ont été fantasmées comme étant la clé de toutes les énigmes relatives à l'incorporation de force. Ainsi une fois leur rapatriement, une grande attente se faisait ressentir afin de connaître enfin le contenu de ces documents. Pour la première fois, les chercheurs avaient à

³⁵⁶ Régis BATY, *op. cit.*, p. 821.

³⁵⁷ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

³⁵⁸ Régis BATY, *Tambov, camp soviétique, 1942-1946 : les archives soviétiques parlent*, Strasbourg, R. Baty, 2011, p. 148.

³⁵⁹ Régis BATY, *Tambov, camp soviétique, 1942-1946 : les archives soviétiques parlent*, Strasbourg, R. Baty, 2011, p. 149.

³⁶⁰ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.



disposition une nouvelle source d'information, qui plus est provenant directement du lieu où ont été internés les Alsaciens-Mosellans, permettant une confrontation des données.

Comme dit au début de notre étude, la France et l'Allemagne possédaient des archives relatives au quotidien des prisonniers à Tambov, mais il s'agissait essentiellement de récits de survivants, source inestimable mais limitée sur le contenu. « On a des témoignages, mais très peu d'informations nouvelles sur des décédés à Tambov, par contre on a beaucoup de précisions des dates "Il est parti le 20 décembre à l'hôpital, puis je ne l'ai plus revu", et sur les conditions des décès ». Ainsi « la mémoire de l'incorporation de force reposait essentiellement sur les témoignages dans les années qui ont suivi l'après-guerre. C'est en ayant accès à ces archives qu'on a pu documenter, confronter le témoignage à l'archive. Cela a permis de faire avancer l'histoire de l'incorporation de force »³⁶¹, amenant tant une valeur de preuve pour de nouveaux éléments, que de complémentarité en corroborant ou non le peu de connaissance que les chercheurs avaient sur certains sujets. Régis Baty parle quant à lui d'intérêt direct, celui de mieux connaître les conditions de vie des détenus, mais également indirect avec une découverte du système stalinien des années 1940 sur les thématiques humaines, économiques et bureaucratiques³⁶². Plusieurs lectures, et donc plusieurs usages, sont envisageables grâce à la découverte de ces fonds. Un des principaux a été la réalisation d'une base des victimes, issu d'« un travail de croisement d'archives publiques, de Caen, de Tambov, mais aussi des communes qui ont été sollicitées. Tout ça a été regroupé, ce qui nous a permis de mettre des chiffres plus précis sur le phénomène et de laisser une trace pour le futur ». Une dernière mise en parallèle reste à faire avec les archives privées que possèdent généralement les familles, ces dernières sont d'ailleurs invitées à réagir ainsi qu'à communiquer leurs documents afin d'enrichir la base. Ainsi, cette démarche de croisement « a permis de dresser un bilan humain de l'incorporation de force » que nous allons détailler.

Le site memoires.region-alsace.eu propose ainsi une fiche personnalisée synthétisant toutes les informations recueillies tant dans les sources occidentales que russes. Au sein de la première catégorie on y voit des archives privées (recueil photographique de l'ADEF, ainsi que des documents provenant des familles), des archives publiques (SHD de Caen principalement, et la participation des communes), archives concernant le cas des juifs (Mémorial de la Shoah, Juifs en Dordogne), et des archives étrangères issues du VDK³⁶³. La seconde catégorie se divise quant à elle sur deux fonds, les archives de l'administration du GUPVI et sur celles de l'hôpital d'évacuation n°5951, à savoir Kirsanov³⁶⁴. La synthèse des informations recueillies est en libre accès sur le site, en format PDF. Pour les documents administratifs, y sont mentionnées les informations personnelles (nom, prénoms, nationalité, année de naissance, grade) mais surtout ce qui a suscité tant de dévouement, l'avis mortuaire. Les dates du décès et de l'enterrement y sont inscrits à côté du lieu

³⁶¹ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

³⁶² Régis BATY, *op. cit.*, p. 114.

³⁶³ <http://memoires.region-alsace.eu/frontoffice/occidentales/sources.aspx>, (consulté le 16/05/2017).

³⁶⁴ <http://memoires.region-alsace.eu/frontoffice/russes/sources.aspx>, (consulté le 16/05/2017).



d'inhumation. Quant aux documents hospitaliers ils donnent les dates d'hospitalisation, la cause et le type de maladie, des remarques, et potentiellement la date du décès. Notons toutefois que toutes les personnes n'ont pas toutes des informations dans chaque catégorie citée. Riches en informations, ces fichiers sont l'aboutissement de longues années d'attente pour les familles, qui peuvent enfin découvrir, ou apprendre plus, sur leurs aïeux. Ces listes sont émotionnellement fortes, où le lecteur est confronté à la réalité de la guerre. Ces nouveaux lieux de recueillement sont tristement appelés « n° fosse commune ». Ce travail est triple, à savoir qu'il est historique, archivistique mais également mémoriel. Néanmoins il reste encore plusieurs projets à entreprendre. Bien qu'il ne devrait plus y avoir d'autres découvertes de cette ampleur à l'avenir, il reste encore d'autres fonds à étudier qui devraient permettre une nouvelle fois de comparer, et le cas échéant de modifier, les résultats connus actuellement. « Il y a d'autres gisements plus ou moins bien repérés, il est possible d'en trouver encore d'autres. Mais on ne saura jamais tout, il restera toujours des zones d'ombre »³⁶⁵. Enfin, avec la traduction des documents rapatriés, la thèse de Régis Baty, et la base nominative des victimes du nazisme ; les chercheurs ont à disposition les sources nécessaires pour étudier scientifiquement certains points de l'incorporation de force telle que la médecine. La confrontation des sources permet d'avoir un esprit critique quant aux contenus des documents, et ouvre de nouvelles perspectives de recherches qui étaient jusque là inenvisageables faute de documentation.

3.2. L'appropriation de ces archives par la nouvelle génération

La crainte de nombreux chercheurs est de voir cette mémoire disparaître suite à la non-appropriation par la nouvelle génération. Le cas le plus illustrant n'étant autre que les associations de défense qui à leur origine se composait principalement d'anciens Malgré-nous, et qui aujourd'hui sont reprises par les « fils de » et « petit-fils de ». Est-ce un réel phénomène de réappropriation ayant une portée à moyen-long terme ?

.3.2.1. Une réponse aux démarches entreprises

Notre étude a démontré qu'une politique mémorielle était tout particulièrement adressée à la nouvelle génération. Des efforts ont été entrepris pour rendre visible et interactive une page du passé que certains auraient voulu oublier. Ce regain d'intérêt de la population sur le sujet de l'incorporation de force est ainsi lié aux nombreux évènements proposés.

Depuis 1990, l'histoire des Malgré-nous est de mieux en mieux connue par les érudits suite aux différents facteurs déjà énoncés, mais également par le grand public. Il convient de rappeler que plusieurs ouvrages ont été réalisés dans ce sens, dont notamment *Lettres de Malgré-nous*, qui a permis à certaines familles de fouiller à proprement parler dans leurs archives, les confrontant directement à leur passé. Des expositions ont été mises en place dans des services d'archives et un Mémorial a même été construit. Ces

³⁶⁵ Jean-Luc EICHENLAUB, « On ne saura jamais tout », *Le Courrier du Mémorial*, n° 4, 2002, p. 8.



actions attisent la curiosité puis l'intérêt de la population, et plus particulièrement de la jeunesse à qui lui sont dédiées certaines activités. Les plus jeunes sont invités à rencontrer les archives mêmes, ainsi à Schirmeck des questionnaires adaptés au niveau de l'élève sont proposés, les amenant à décrypter, critiquer et justifier ses réponses par le biais des documents exposés³⁶⁶. Les plus âgés ont quant à eux la possibilité de consulter les sites spécialisés sur Internet, ou encore de se rendre aux expositions temporaires au sein des services d'Archives, « dans le souci de cerner au plus près l'identité locale, toutes les spécificités du ressort territorial se trouvent prises en considération ». Ceci peut être d'ordre religieux, économique, culturel ou « politique (réunion tardive à la France en Savoie, annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine à l'Empire allemand entre 1871 et 1918 en Moselle ou dans le Bas-Rhin) »³⁶⁷. Des « doubles ateliers » existent également, couplant une séance aux Archives avec une animation dispensée dans un autre établissement culturel, généralement un musée, au sein d'une même collectivité. Les archives départementales de la Moselle opèrent déjà ceci pour « Metz Ville Nouvelle » et « Des Mosellans pendant la Grande Guerre » avec le musée de la Guerre de 1870 et de l'annexion (Gravelotte), et la Maison Robert-Schumann (Scy-Chazelles)³⁶⁸. C'est donc en côtoyant archives et institutions culturelles, et ce sous différents usages, ludique et/ou pédagogique, que la nouvelle génération prend conscience du patrimoine qu'elle hérite.

Ainsi l'ADEF tout comme l'ASCOMEMO accueillent des chercheurs français et étrangers dans leurs locaux, le second ouvrant même ses portes à une vingtaine de classes scolaires par an. En 2007, l'Espace-Mémoire d'Hagondange reçoit l'agrément de l'inspection de l'Éducation nationale³⁶⁹. Des travaux universitaires sont mêmes organisés grâce, en partie, à ces structures. Sophie Doerr s'est basée sur les archives de l'ADEF du Bas-Rhin pour rédiger son mémoire sur l'histoire de l'association, tout comme Aurélie Bludszus qui s'est documentée chez M. Wilmouth qui possède le fonds de l'ACMNR. Ainsi on peut se demander si l'accroissement de la fréquentation est synonyme d'appropriation. Nous ne pouvons donner de réponse définitive, mais ce regain d'intérêt ne peut qu'être positif dans la volonté de sauvegarder la mémoire des Malgré-nous. Toutes les démarches organisées et citées plus tôt, sont autant des offres pour la population que des réponses à leurs demandes. On peut rappeler le *Guide de recherche d'informations sur les incorporés de force d'Alsace et de Moselle*, qui est un outil pour les familles répondant ainsi à leurs attentes, et disponible en libre accès. La recherche actuelle est créatrice, Léon Strauss rappelle que la thématique des Malgré-elles est due à la curiosité des nouvelles générations, ainsi qu'à la disponibilité des témoins prêts à en parler³⁷⁰. En

³⁶⁶ http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/fiches_pedagogiques.html, (consulté le 16/05/2017).

³⁶⁷ SIAF, *Les activités éducatives dans les services d'archives*, Paris, 2016, p. 75. :

https://francearchives.fr/file/e951142fc29a4171a028fb9fc938d35dddecec2f/static_9373.pdf

³⁶⁸ SIAF, *Les activités éducatives dans les services d'archives*, Paris, 2016, p. 106. :

https://francearchives.fr/file/e951142fc29a4171a028fb9fc938d35dddecec2f/static_9373.pdf

³⁶⁹ Philippe WILMOUTH, *L'Espace-Mémoire à Hagondange* [en ligne],

<http://ascomemo.chez.com/objective.html>, (consulté le 16/04/2017).

³⁷⁰ Léon STRAUSS, « xxx », dans Nina BARBIER, *Les Malgré-Elles. Les Alsaciennes et Mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazie*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2000, p. 11-13



posant de (nouvelles) questions, cette génération s'approprié son passé et le redécouvre continuellement, profitant ainsi à la recherche.

3.2.2. L'appropriation passe par la constitution de groupe ?

Un groupe social secondaire, décrit précédemment, existe grâce à la reconnaissance de cette structure par des personnes extérieures. Ainsi la présence d'associations amène une meilleure visibilité de leurs activités, d'où la création de nouvelles par les « fils de » et même les « petits-fils de ».

Les associations historiques disparaissent, ou du moins tentent de renaître telle que l'ADEIF 68, mais l'apparition de nouvelles entités depuis 1990, n'étant parfois même pas composées de Malgré-nous, nous laisse penser qu'il y a une reprise de ce combat mémoriel par la nouvelle génération. De jeunes associations proposent des activités théâtrales comme *Baerenthal Culture et Découverte* (2011), ou *Bergamasque d'Hestroff* (2012), accompagné de la classe de chants du conservatoire d'Amnéville sur le thème de l'incorporation de force, autant les Malgré-nous que les Malgré-elles³⁷¹. Sur le sujet qui nous intéresse, à savoir les archives, nous y développerons le cas de Pèlerinage Tambov. Créée en 1995, l'association est représentée par un groupe de jeunes qui allait chaque année, puis une sur deux, en Russie afin d'entretenir le site de leurs aïeux, accompagné d'étudiants russes. La démarche inverse est également présente, ainsi récemment, elle a accueilli une délégation russe entre le 4 et 12 mai dernier leur faisant visiter le patrimoine local³⁷². Plusieurs témoignages de leurs voyages sont présents sur malgre-nous.eu, dont notamment celui de 2016³⁷³ où pour la première fois il y avait des jeunes d'Oradour-sur-Glane et de communes voisines, acte marquant dans la politique de réconciliation des deux régions et de mémoire. Son autre tâche consiste à aider les familles endeuillées à retrouver des informations au sein des archives russes et allemandes sur un de leurs proches. Des liens ont été créés entre l'association et des correspondants sur place, ainsi Pèlerinage Tambov et « Yvan Michine, professeur à l'université de Tambov, avec l'aide d'historiens et, depuis l'ouverture des archives de l'ancienne Union Soviétique, a pu retrouver les traces et les sépultures d'anciens Alsaciens-Lorrains »³⁷⁴. Cette démarche est saluée par M. Troestler « ils font un travail remarquable notamment pour les proches des victimes », et M. Masseret.

Il est donc intéressant de constater que la transmission de cette « quête d'histoire » d'une génération à une autre semble se faire. Au sein de l'ASCOMEMO, bien que n'étant pas une association de défense des Malgré-nous, « aucun des membres créateurs de l'association n'a vécu physiquement la Seconde Guerre

³⁷¹ Philippe WILMOUTH, « Du silence à la volonté de laisser trace. Mémoire des Malgré-Nous mosellans de 1945 à nos jours », dans *Malgré eux dans l'armée allemande*, Metz, Libel, 2012, p. 139.

³⁷² Claude DIRINGER, « Une délégation russe reçue par l'association Pèlerinage Tambov », *L'Alsace*, 14 mai 2017.

³⁷³ « Le groupe de jeunes de Pèlerinage Tambov : un retour plein d'émotion », 24 août 2016 : <http://www.malgre-nous.eu/le-groupe-de-jeunes-de-pelerinage-tambov-un-retour-plein-demotion/>, (consulté le 22/05/2017).

³⁷⁴ « Sur les traces des malgré-nous internés en Russie », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 2 novembre 2010.



mondiale, la plupart étant nés 20 ans après la guerre »³⁷⁵, Pèlerinage Tambov compte parmi eux beaucoup de jeunes, ou encore l'OPMNAM est composé de « fils de ». Comme nous pouvons le constater, c'est une nouvelle génération qui figure parmi les membres des associations. Les « petits-fils de » connaissent l'incorporation de force à travers l'école et les différents événements culturels organisés, mais ils s'interrogent sur leur histoire familiale, sur la place de leurs grand-parents dans cette période. Ainsi les réponses à leurs questions se trouvent dans les archives publiques comme privées, qui sont parfois les seuls témoins encore présents. « Ce sont généralement « les petits enfants de », pas les « enfants de », mais bien la génération suivante qui héritent des souvenirs de leurs grands-parents »³⁷⁶. Les documents revêtent donc pour eux une émotion toute particulière. D'autant plus qu'un engagement associatif implique un certain sentiment d'appartenance ou du moins un intérêt fort pour la question amenant la personne à consacrer une part de son temps à la cause. Les archives sont donc encore au cœur des préoccupations, et leur utilité ne sont plus à démontrer, mais reste la question du public qui va les consulter à l'avenir.

3.3. Quelle postérité pour ces archives ?

Dans cinq ans, en 2022, les décrets d'août 1942 amenant l'incorporation de force auront 80 ans³⁷⁷. Le nombre de survivants de cette période sera très faible, alors qui pour perpétuer cette mémoire et comment ?

3.3.1. Des archives orphelines ?

La collecte et la conservation des documents d'archives ont pour finalité leur consultation, mais pour quel public ? Déjà fortement marqués par la présence d'universitaires, ces fonds risquent-ils de devenir leur monopole ou bien va-t-il y avoir un nouveau profil de lecteur ?

En perdant les derniers témoins, l'incorporation de force est en train de passer de la mémoire à l'histoire. Là où fils et petits-fils pouvaient avoir en mémoire des récits ou des scènes de cette période, la nouvelle génération se réfère quant à elle à des manuels, brisant en quelque sorte cette transmission qui ne passe plus par l'oralité ou les documents originaux, mais par des « intermédiaires ». Ainsi, sans forcément attendre une date symbolique tel que le centenaire, il suffit de regarder les temps actuels et de se projeter dans un futur proche pour constater qu'un flou existe sur le rapport qu'entreprendront les citoyens de demain avec les archives de leurs aïeux. Deux pistes sont envisageables, celle d'une consultation exclusivement universitaire, et celle d'une consultation d'un public hétéroclite souhaitant redécouvrir l'histoire des Malgré-nous. Dans le second cas on peut supposer que leurs recherches soient principalement d'ordre généalogique, mais pour autant on peut se demander si les lecteurs s'intéresseront à l'histoire et au parcours de leurs (arrière-)arrière-grands-parents dans les décennies à suivre. Si tel est le cas, feront-ils la démarche de

³⁷⁵ Philippe WILMOUTH, *L'Espace-Mémoire à Hagondange* [en ligne], <http://ascomemo.chez.com/objective.html>, (consulté le 16/04/2017).

³⁷⁶ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.

³⁷⁷ Les plus jeunes auront 95 ans, quand d'autres seront centenaires.



consulter les archives, peut-être de manière numérique, ou bien privilégieront-ils les archives privées ? Avec la disparition des documents familiaux (revente, destruction, perte) et l'état dans lequel ils risquent d'être redécouverts, il semblerait que les archives privées ne soient plus d'une grande aide si leur conservation ne s'améliore pas dans les années à venir. D'où la nécessité de les « sortir du grenier » afin de les verser à un service compétent. Notons également que le lien affectif est une donnée à prendre en compte. Les documents anciens ont une certaine légitimité auprès des personnes, les archives étant généralement associées à ce qui est daté, mais dans le cadre de l'incorporation de force, un document aura plus de valeur si la personne qui le découvre connaît le propriétaire. Ainsi une fiche de démobilisation sera-t-elle conservée par le petit-fils ? l'arrière-petit-fils ? l'arrière-arrière-petit-fils ? Rien n'est moins sûr. Là où les générations suivantes qui ont connu les Malgré-nous utilisaient les archives pour reconstituer leur parcours, ou encore pour commémorer leur souvenir par le biais d'une photographie exposée dans une pièce de vie par exemple, se pose la question de l'usage futur de ces dernières.

Malheureusement on constate déjà un certain abandon des archives. Les documents expatriés de Russie dont nous avons déjà beaucoup parlé n'intéressent plus personne. Sans vouloir être pessimiste, si peu de personnes s'impliquent maintenant on peut légitimement se demander qui le fera à l'avenir. Nous n'avons pas la réponse, mais au vu des efforts déployés par les institutions et les associations culturelles pour faire connaître cette histoire, on peut conjecturer l'apparition de vocation chez les plus jeunes. On peut également se demander si la conservation d'archives d'associations par une autre, en l'occurrence ASCOMEMO, au détriment de service d'archives, pose un problème. La réponse première qui vient à l'esprit est la négation puisqu'il semblerait que la population ait plus de facilités à les rencontrer, en atteste le nombre de dons reçus. Les missions de collecte, de conservation et de communication sont respectées, rappelons leurs nombreuses collaborations passées avec les Archives départementales de la Moselle ; tout comme celle de valorisation par le biais de leur musée. D'autant plus que les statuts de l'association assurent une certaine pérennité à leurs documents, ainsi « en cas de dissolution de l'Ascomémo, les Archives départementales de la Moselle seront l'héritière des collections, mais celles-ci ne seront intéressées que par la partie papier »³⁷⁸. Ceci pose la question des autres typologies, même s'il semble qu'au vu de la rareté de certains éléments une partie conséquente soit amenée à être conservée, ou du moins dans un autre établissement. Toutefois, une réserve existe quant à la visibilité des fonds, les lecteurs non avertis allant par habitude vers un service d'archives, peuvent ne pas être informés de ces sources. Toujours est-il qu'on peut supposer un usage assez semblable de ces documents à celui qui est fait actuellement, et ce même, une fois leur versement fait à un service d'archives. À savoir un public universitaire et une utilisation à portée pédagogique dans le cadre d'évènements à la destination du grand public. Dans un contexte de célébration du « centenaire 14-18 », on

³⁷⁸ Philippe WILMOUTH, *L'Espace-Mémoire à Hagondange* [en ligne], <http://ascomemo.chez.com/objective.html>, (consulté le 16/04/2017).



peut alors se demander si l'étude des logiques d'usage de la Grande Guerre peut nous aider à prévoir celles de demain pour le cas de l'incorporation de force.

3.3.2. Le centenaire de la Grande Guerre nous apporte-t-il des éléments de réponse ?

La disparition progressive des derniers Malgré-nous, et l'affaiblissement du lien affectif qui uni les nouvelles générations avec leurs aïeux pose la question des logiques d'usages futures. Ainsi dans le cadre du centenaire, nous nous sommes demandés si des éléments de réponses étaient fournis par cet évènement afin d'émettre des suppositions sur d'éventuels usages à venir des archives de l'incorporation de force³⁷⁹.

L'usage des archives de l'incorporation de force répond en partie à des logiques d'affiliation, là où la Grande Guerre connaît cela à une échelle nationale, les Malgré-nous la constate à un niveau local. Patrice Marcilloux estime que la « grande collecte 14-18 », concernant les archives familiales organisée en 2013 afin de les numériser et de les mettre en ligne, « peut s'analyser, du moins partiellement, comme un acte d'affiliation nationale réitérée »³⁸⁰. On peut à notre tour imaginer un projet de collecte équivalent, à l'image de *Lettres de Malgré-nous*, où les documents récoltés ont été numérisés ; mais cette fois à l'échelle des trois départements et à destination des services d'archives, voire du Mémorial. Ces derniers ont toute la légitimité requise pour conserver les documents, et sont tout autant connus que reconnus par la population suite à leurs démarches passées sur le sujet. D'autant plus que ceci s'inscrirait dans la poursuite de leurs appels aux dons que nous avons déjà cités. Cette affiliation peut également se ressentir à des échelons encore plus petits, comme c'est le cas d'une habitante de Melay (Maine-et-Loire) qui a mis en ligne sur son blog une notice pour chaque soldat mort de son village dont son grand-oncle³⁸¹. On peut alors rappeler le cas de Muespach où une page du site municipal cite les personnes victimes de l'incorporation de force. « Le site "Mémoires des hommes" avait déjà permis de constater la force agissante des archives de la Grande Guerre », lancé en 2003, son succès n'a fait qu'accroître tout comme sa notoriété. Ainsi, *memoires.region-alsace*, toutes proportions gardées, connaît également un certain succès qu'il faudra réétudier dans les années futures après l'impact du Mur des noms, et l'exhaustivité relative qu'il aura. Pour le premier, « il serait réducteur de n'y voir que l'effet d'un simple engouement généalogique : les usages du site sont porteurs d'autres significations »³⁸². Le second vise la même finalité, même si l'histoire familiale semble légitimement être une quête principale pour les internautes, on peut imaginer différents usages dans les années à venir. En lien direct avec le Mur des noms on peut déjà avancer que la base de données a une vocation pédagogique et symbolique avec l'édification de ce dernier. Un usage scientifique peut en découler par le biais de synthèse des données présentes, celles de l'hôpital de Kirsanov par exemple. Enfin parmi les nombreuses hypothèses

³⁷⁹ Cette question ne cherche évidemment pas à faire un comparatisme inapproprié avec la Grande Guerre.

³⁸⁰ Patrice MARCILLOUX, « Pour une histoire des usages des archives de la Grande Guerre », dans Élisabeth VERRY, sous la dir. de, 1914-1918, *l'Anjou dans la Grande Guerre*, Angers, Archives départementales de Maine-et-Loire, 2015, p. 276.

³⁸¹ Ibidem

³⁸² Ibidem



qui nous sont permises d'émettre il faut mentionner le fait que le site risque de devenir un « lieu de mémoire numérique », où internautes avertis comme méconnaissant pourront s'y retrouver afin de (re)découvrir cette page d'histoire et notamment d'y contribuer. La libre-consultation des archives mises en ligne permet d'imaginer une multitude de réutilisations possibles, et donc d'appropriation des documents.

Les archives de l'incorporation de force sont porteuses de sentiments forts. « Lorsque la mémoire familiale du conflit revêt [...] un aspect traumatique, le travail généalogique prend une toute autre ampleur et confine au thérapeutique. C'est le cas lorsqu'un travail de deuil n'a pas su s'accomplir pour cause d'absence de corps et qu'il reste inachevé, par-delà les générations »³⁸³. C'est la démarche de Pèlerinage Tambov, à travers les activités et recherches entreprises pendant leurs voyages en Russie. Ainsi les théories de psychogénéalogie et psychohistoire, sont de nouveau à mentionner. On peut légitimement supposer que ces dernières peuvent à l'avenir être employées dans le cadre thérapeutique, d'autant plus que certains maux ont pu ressurgir suite aux récentes découvertes. Guérison réelle ou ressentie, toujours est-il que les archives de l'incorporation de force semblent être adéquates pour l'usage de ces techniques, et sont les bienvenues si leurs démarches peuvent aider certaines personnes à apaiser leurs cicatrices invisibles. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ces pratiques afin de savoir si elles rencontrent un succès auprès de la population alsacienne-mosellane. Il semble donc qu'il y ait une appropriation des archives par les nouvelles générations. Même si un phénomène de désaffiliation ait pu exister auprès d'une partie de la population, celle-ci semble minoritaire tant les Alsaciens-Mosellans ont manifesté pour faire reconnaître leur histoire sur la scène nationale, et ce dès 1945. Soixante-quinze ans après, ce particularisme est accepté, et même affirmé « (petit) fils de Malgré-nous », « Ancien de Tambov ». Les archives semblent donc être un patrimoine commun que l'ensemble de la région tend à s'approprier, et à être entretenues par la population pour de possibles usages dans les années à venir. Toutefois, comme le rappelle Jean-Pierre Masseret, « ce qu'il ne faut pas, par dignité et respect, c'est d'oublier cette mémoire dans les temps qui viennent. Un jour ça s'estompera forcément, si on se projette maintenant deux cents ans plus loin, quelle sera la mémoire des Malgré nous dans deux cents ans ? Bien malin qui pourrait le dire »³⁸⁴.

³⁸³ Ibidem, p. 279.

³⁸⁴ Annexe 3 Entretien avec M. MASSERET



Conclusion partielle

Notre étude de cas a permis de cerner les différents usages des archives de l'incorporation de force, et de présenter les enjeux qui lui sont liés, dont celui de la préservation de cette mémoire.

Nous avons pu distinguer trois acteurs majeurs dans la lutte pour la sauvegarde et l'usage des archives ; à savoir les associations qui sont de réels partenaires scientifiques sur la question, les services d'archives principaux lieux de conservation, et les collectivités qui lancent puis soutiennent les projets mis en place. Pour les trois, l'archive est au centre de leurs préoccupations. Témoin d'une époque, sa bonne gestion est vitale pour la transmission mémorielle, ainsi elle est présentée pédagogiquement à travers des services éducatifs ou encore des bornes interactives.

Le document est mis en scène afin qu'il soit connu de tous. Des manifestations ouvertes au grand public sont organisées, où les archives sont au cœur des attentions. Ces dernières se déclinent et deviennent même une source d'inspiration pour les artistes dans le monde de la bande-dessinée, ou encore du cinéma. Dans la continuité de cette politique, l'édification du Mémorial d'Alsace-Moselle est en quelque sorte l'aboutissement d'un projet débuté en 1990 avec la découverte des archives russes. Dans cet établissement, lieu de conservation et d'exposition, les archives trouvent légitimement leur place.

Enfin, certaines logiques se dégagent de ces usages. Le cas le plus marquant étant sans doute celui des archives russes, qui ont permis tant de découvrir une part d'histoire, que de confronter ces nouvelles données à celles déjà connues. Cette richesse documentaire a poussé une nouvelle génération à s'y intéresser, et de manière plus générale à redécouvrir cette histoire au point de se l'approprier à travers de nouvelles entités associatives. Résultat de la politique citée précédemment, les jeunes souhaitent connaître et comprendre leur famille, leur région ; ce qui les oblige à passer obligatoirement par les archives.

Ainsi, en dehors de l'usage scientifique principalement connu, d'autres ont été explicités. L'usage pédagogique tels que les expositions ou les ouvrages, commémoratif pour les familles (re)découvrant certaines archives, et celui « numérique » où les documents se digitalisent permettant l'apparition de base de données ainsi que de forums.



Conclusion générale

La déclaration universelle sur les archives (Oslo, 2010), rappelle « le caractère essentiel des archives pour la conduite efficace, responsable et transparente des affaires, la protection des droits des citoyens, la constitution de la mémoire individuelle et collective, la compréhension du passé, la documentation du présent et la préparation de l'avenir », d'où la nécessité que « les archives soient gérées et conservées dans des conditions qui en assurent l'authenticité, l'intégrité et la plus grande marge d'utilisation »³⁸⁵.

L'intérêt et l'apport des archives n'est plus à démontrer, encore moins pour le cas de l'incorporation de force, pour autant les enjeux sont à rappeler car déterminants dans la sauvegarde de cette histoire. Au fil des années, les archives disparaissent soit naturellement avec l'effacement de l'encre, les conditions de conservation ; soit par la main de l'homme n'y voyant pas d'intérêt à les garder. Principales sources pendant de nombreuses décennies, les archives privées ont été les premières victimes et le sont encore aujourd'hui. Ainsi c'est une réelle part d'histoire qu'il faut s'efforcer à protéger, et ce dans l'intérêt de tous. Depuis 1945, mémoire et archives sont intimement liées, utilisés dans un premier temps comme une preuve, ces documents ont permis d'obtenir la reconnaissance de l'incorporation de force ainsi que la perception d'une indemnisation.

Une fois cette reconnaissance obtenue, les Malgré-nous décidèrent de poursuivre ce combat de mémoire, mais cette fois-ci en utilisant les archives comme outil pédagogique. L'usage évolue, les documents ne sont plus tournés vers le passé, mais bien vers l'avenir. La mémoire devient histoire, et les archives tendent à entrer dans les manuels scolaires. La nouvelle génération est confrontée à ces nouveaux documents, à l'école comme à l'extérieur, dans des institutions culturelles qui leur sont parfois dédiées. Malgré cette muséification, les archives sont toujours vivantes et continuent d'être utilisées faisant ainsi avancer la recherche. « Notre travail mémoriel s'est basé sur ces archives pour mieux documenter le drame et avoir des chiffres relativement précis aujourd'hui sur l'importance générée par le conflit et par l'incorporation de force notamment, des Alsaciens-Mosellans en 1940 »³⁸⁶. De nouvelles formes, principalement numériques apparaissent, les rendant attractives et interactives pour le jeune public, en espérant ainsi qu'il continuera à perpétuer le souvenir de cette page d'histoire locale.

Face aux difficultés rencontrées dont la disparition d'associations historiques, celle des derniers Malgré-nous, et les critiques de certains projets tel que le Mur des noms ; nous nous sommes demandés quel avenir auront ces archives ? Pour quel lectorat ? Ces questions sont évidemment sans réponses pour l'heure actuelle mais des éléments de réponses existent et seront confortés ou non dans les années à venir.

³⁸⁵ http://www.ica.org/sites/default/files/UDA_June2012_web_FR.pdf

³⁸⁶ Annexe 4 Entretien avec MM. HEITZ et TROESTLER.



Annexes

Table des annexes

ANNEXES.....	103
Annexe 1 : Documents présents dans les services d'archives.....	104
Annexe 2 : Les grilles d'entretien.....	107
Annexe 3 : Entretien avec M. Jean-Pierre MASSERET.....	109
Annexe 4 : Entretien avec MM. Christophe HEITZ et Alphonse TROESTLER.....	117
Annexe 5 : Correspondance avec M. Jean-Marie BOCKEL.....	128
Annexe 6 : Correspondance avec Mlle Sophie NAU.....	132



Annexe 1 : Documents présents dans les services d'archives

Veillez trouver les cotes présentes dans les services d'archives concernant les incorporés de force, cette liste n'est pas exhaustive, la non-consultation y est précisée.

Service Historique de la Défense (non consultées)

Caen

- Dossiers individuels d'attribution de la mention « Mort pour la France » et/ou de régularisation d'état civil (un peu plus de 31 000 dossiers, coté essentiellement de AC 21 P 209 813 à AC 21 P à AC 21 P 241 202)
- Microfilms des fiches médicales de rapatriement en 1945 des « incorporés de force », cotes AC 2 MI 176 à 228
- Dossiers individuels concernant des recherches de personnes disparues ainsi que des exhumations (par cimetière) en URSS (cote AC 21 P 414 580 à 416 235)
- Échanges entre la France et l'Union Soviétique à propos des restitutions, peut concerner des Alsaciens-Mosellans (cote AC 26 P 686 à 689)
- Fichier de « déportés militaires » (cote AC 40 R 70 à 190)
- Recherches d'Alsaciens-Mosellans (cote AC 27 P 266, 268 à 290, 295)
- Relations, missions etc... entre la France et l'URSS (peut concerner des « Malgré nous ») (AC 29 P 677 à 685)
- Camp de Schirmeck (cote AC 26 P 1295 et 1296).

Vincennes

Inventaire semi-analytique des archives orales (cote 2GG¹⁰ 1 à 7 et 9 à 15)

Archives départementales (non consultées)

Haut-Rhin

- Cabinet du préfet
- 1400 W 1-29 : Dossiers portant sur la vie des associations du département dont une ou plusieurs sur les incorporés de force (1947-1981). Communicable en 2032.
- 1499 W 1-24 : Dossiers portant sur la vie des associations et autres organisations dont une ou plusieurs sur les incorporés de force (1950-1981). Communicable en 2032.
- 1500 W 1-26 : Dossiers portant sur l'organisation et la gestion des Anciens Combattants du département (1945-1987). Communicable en 2038.
- Sécurité civile, police
- 2859 W 1-14 : Dossiers individuels, enquêtes administratives : notes et rapports, classement numérique (1942-2008). Communicable en 2084.



Centre de la mémoire d'Oradour-sur Glane (non-consultées)

- Fonds 1 ETUD. :

Les grands procès de la Seconde Guerre mondiale

1 ETUD 22 : Procès de Bordeaux.- Sources documentaires consultées par Jean-Jacques Fouché pour l'élaboration du dossier relatif au Procès de Bordeaux (1995). Tribunal militaire permanent de Bordeaux, affaire dite "d'Oradour" : acte d'accusation (décembre 1952) ; listes des accusés [1952], copies [s.d.] ; procès-verbaux d'audition d'officiers, de sous-officiers, d'incorporés de force et volontaires Alsaciens, de miliciens impliqués dans le massacre d'Oradour-sur-Glane : notes manuscrites de Jean-Jacques Fouché ([s.d.] (1945-1953). Archives départementales de la Gironde, demande de dérogation de Jean-Jacques Fouché pour la consultation de dossiers du fonds du Cabinet du Préfet relatifs au procès de Bordeaux, notes manuscrites de Jean-Jacques Fouché (1997). [s.d.], 1945-1997.

1 ETUD 24 : Dossier relatif aux "Malgré-Nous" et réfractaires Alsaciens et Mosellans.- Propagande nazie en Alsace : photographies, caricatures, article non référencé(copie), [s.d.]. [...] "De la Wehrmacht aux camps soviétiques, la tragédie des Malgré-Nous" in L'Histoire, 2001. Bulletin semestriel de liaison interdépartementale des Anciens de Tambow, n°30, 2001. [s.d.], 1943-2000.

Révisionnisme et négationnisme

1 ETUD 28 : Dossier relatif à la publication d'un encart publicitaire parus dans le Bulletin de liaison de l'Association des évadés et incorporés de force (n°118, 2^e trimestre 1997) destiné à faire la promotion d'un ouvrage révisionniste consacré au massacre d'Oradour-sur-Glane : lettres de Jean-Claude Peyronnet au Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense chargé des Anciens Combattants et victimes de guerre, au Président de la dite association, au Préfet de Région Limousin, à la Ministre de la Culture et de la Communication, 18 juillet 1997 ; réponse de l'association (1997).

- Études et documentation rassemblées depuis 2001

3 A 1, 5, 7 : Procès de Bordeaux (1953)

5 A 2, 3, 5 : Relation Limousin-Alsace

3 G 1, 3 : Charles Buch

4 G 5 : Documents révisionnistes

5 G 7 : Réactions et actions contre le révisionnisme et le négationnisme

- 1 FP – Pièces isolées

1 FP 1 : Correspondance de Robert Hébras et articles de presse relatifs aux incorporés de force alsaciens (2001-2003).

1 FP 74 : Copie du témoignage de Paul Lutz du 25 octobre 1944 ; incorporé de force dans la SS, courrier de Mme Vergne du 11 août 2012

1 FP 97 : Copie d'une liste et des photographies des alsaciens incorporés de force dans la SS, sans date.

1 FP 104 : Des copies du dossier envoyé au ministère français pour se faire reconnaître « incorporé de force » pendant la guerre et obtenir sa carte d'Ancien Combattant : copie des pages de l'Arbeitsbuch, copie du



courrier envoyé par C. Hauptmann et certificat original délivré par le secrétariat d'Anciens Combattants daté du 2 décembre 1976 pour une pension liée aux séquelles de guerre reçues par C. Hauptmann pendant la Seconde Guerre mondiale.

1 FP 122 : Copies de documents divers de René Husser un incorporé de force alsacien dans la SS : courriers après sa disparition en 1945, copies de son soldbuch et arbeitsbuch.



Annexe 2 : Les grilles d'entretien

Veillez trouver les grilles d'entretiens des personnes interviewées, ainsi que leurs retranscriptions.

Grille d'entretien - Jean-Pierre MASSERET		
Thèmes	Sous-thèmes	Questions
Secrétaire d'État		
	Cursus politique	<ul style="list-style-type: none"> - Le cursus - Les fonctions d'un secrétaire d'État - Lien secrétaire d'État / hommes politiques des régions de l'Est ?
	Le traitement de la question des Malgré-nous	<ul style="list-style-type: none"> - Inauguration du monument aux morts en Russie - La place des associations de défense
Mémoire		
	Mémorial de l'Alsace-Moselle	<ul style="list-style-type: none"> - Origine et réalisation - Bilan
	Le cas des Malgré-elles	<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle de Jean-Pierre MASSERET - L'indemnisation sous Jean-Marie BOCKEL
	Comment préserver cette mémoire ?	<ul style="list-style-type: none"> - La place des hommes politiques - Dans les manuels scolaires ? - Le Mémorial à l'heure européenne
	La mémoire mosellane	<ul style="list-style-type: none"> - La constitution d'une mémoire propre - Les citoyens et les associations
Archives		
	Les archives personnelles	La relation homme politique / archives
	Les nouveaux enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - L'impact des archives - L'avenir des archives des Malgré-nous

Grille d'entretien - Alphonse TROESTLER et Christophe HEITZ		
Thèmes	Sous-thèmes	Questions
Politique		
	Délégué à la	- Présentation



	Mémoire	- Fonctions
	Mémorial Alsace-Moselle	- Le projet du Mur des noms - Place des archives dans cette institution - Vision européenne avec une nouvelle exposition
	Associations de défense	- Histoire - Les évolutions dans un avenir proche
Archives		
	Témoignages Archives privées	- Le travail de recherche pour l'ouvrage <i>Lettres de Malgré nous</i> - Témoignages oraux
	Ouverture des fonds d'archives russes	Le processus de cette démarche
	Les ouvrages pour la recherche sur les Malgré-nous	La réalisation du <i>Guide pour la recherche d'informations sur les incorporés de force d'Alsace et de Moselle</i>
Entretien de la mémoire		
	Combats de reconnaissance	Les réactions suscitées par les films <i>Malgré-elles</i> (2012), <i>Das Reich, une division SS en France</i> (2014)
	Transmission	- Bande dessinée <i>Malgré nous</i> - Présence dans les manuels scolaires
	Rôle d'Internet	L'impact et l'avenir des sites Internet

Annexe 3 : Entretien avec M. Jean-Pierre MASSERET

Interview de M. Jean-Pierre MASSERET

Ancien Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants, actuel Sénateur de la Moselle

Lundi 12 décembre 2016 : 14h50- 15h30 (40mn), à Maizières-Lès-Metz

Alexandre BRIGNON : Bonjour, nous sommes le lundi 12 décembre 2016, il est 14 heures 50, en présence d'Alexandre BRIGNON, étudiant en Master 1 Histoire et métiers des archives à l'Université d'Angers, pour recueillir le témoignage de M. Jean-Pierre MASSERET.

Jean-Pierre MASSERET : Alors qu'est-ce que vous voulez savoir, si je peux vous être utile ? Ça fait longtemps que je ne suis plus dans le circuit du monde combattif, je parle de mémoire de certaines choses, sinon il faudra prendre l'attache de Jean-Marc Todeschini qui est aujourd'hui en charge du secrétariat d'État des Anciens Combattants et de la Mémoire, donc il est sans doute plus dans l'actualité que moi sur ce sujet, donc ce serait plutôt bien pour vous. Vous êtes sur Paris de temps en temps ?

AB : Je suis originaire de Nancy mais je fais mes études à Angers.

JPM : D'accord, parce que sinon vous pouvez contacter le président du souvenir français, Serge Barcellini c'est certainement un des meilleurs connaisseurs de la politique de mémoire dans ce pays.

AB: Je vais commencer en revenant sur votre cursus de secrétaire d'État.

JPM : Mon cursus, il est simple, c'est un homme politique engagé depuis longtemps avec François Mitterrand, puis avec les successeurs ; au sénat depuis 1983 donc ces titres là font qu'en 1997 j'ai été sollicité par Lionel Jospin pour assumer la fonction de secrétaire d'État à la Défense, chargé notamment du dossier des Anciens Combattants ce qui me donne peut-être l'occasion de pouvoir répondre à quelques-unes de vos interrogations.

AB : Vous avez été secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants sous le gouvernement Jospin (juin 1997-septembre 2001), pouvez-vous me raconter votre quotidien ? Quelles ont été vos fonctions ?

JPM : Le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants c'est à la fois de gérer le dossier du monde combattant, donc les relations avec les associations qui représentent les intérêts du monde combattant, avec les collectivités territoriales lorsque cela est nécessaire, avec l'Office National des Anciens Combattants, avec l'ONAC, avec les préfetures, les directions décentralisées. Et puis dans le domaine de la Défense c'est des opérations bien sûr le terrain, du côté des forces d'interventions militaires ou de participer à des commissions nationales de la Jeunesse, c'était de suivre notamment la Journée d'Appel à la Défense, et



cetera. De la vie quotidienne, recevoir des visiteurs étrangers, de se déplacer, et cetera, selon les commémorations, les intérêts qui sont présentés, et sur le territoire français, des occasions de procéder à des commémorations, de rendre hommage à des actes qui ont engagé le pays et ses citoyens sont nombreux puisque deux guerres mondiales sont intervenues et notamment la Première sur son territoire, pratiquement exclusivement. C'est donc avec de multiples actes, soit militaires, soit de résistance qui jalonnent la vie de la République au long du XXe siècle.

AB : Plusieurs de vos prédécesseurs et successeurs, tels que Jean Laurain, Jean-Marie Bockel, ou Jean-Marc Todeschini ont fait leurs carrières politiques en Alsace ou en Moselle. Au même titre que plusieurs secrétaires d'État aient des origines algériennes, pensez-vous que l'histoire de cette zone géographique, pousse les hommes politiques à s'intéresser à la question des Anciens Combattants ?

JPM : Non, pas spécialement. Jean-Marie Bockel, je le connais bien parce qu'on est sénateur ensemble, ou Jean-Marc Todeschini qui a été mon chef de cabinet quand j'étais au secrétariat d'État, ou Jean Laurain. Non, peut-être dans l'idée que les dirigeants nationaux se font, dès lors qu'on est lorrains et alsaciens, on est confronté à une histoire un peu particulière qui est celle d'une région qui a été au cœur des sujets à la fois militaire et on pourrait dire d'une situation collatérale. Que ce soit les questions d'expulsions, que ce soit les incorporations de force dans la Wehrmacht, que ce soit la nazification de l'Alsace et la Moselle avec des *Gauleiter* qui donnent à voir une image un peu particulière. Mon successeur était de Loire-Atlantique, y'en a qui était de Corse. Faut reconnaître qu'il y a eu dans cette histoire pas mal d'alsaciens-lorrains qui ont exercé cette responsabilité, c'est vrai.

AB : Durant ce mandat, vous avez représenté la France à Tambov (Russie) dans le cadre de l'inauguration d'un monument à la mémoire des Malgré-nous en 1998, accompagné d'élus d'Alsace et de Moselle. Pouvez-vous nous raconter cet évènement ?

JPM : J'ai probablement été le premier responsable ministériel à me rendre à Tambov, je crois, le premier à aller sur Tambov. Il s'agissait de réintégrer dans la nation française les hommes qui avaient été incorporés de force, donc c'était le message qui disait « vous avez toujours appartenu à la communauté française, même lorsque vous portiez un uniforme que vous ne souhaitez pas et qui n'était pas celui de la France. On vous reconnaît comme des patriotes en quelques sortes ». C'était ça le sens de la présence à Tambov.

AB : Comment cela s'est-il mis en place ?

JPM : C'est moi qui ai décidé, dans une relation avec des jeunes, à l'époque qui s'occupaient de l'association de Tambov. Dans un déplacement qui a été fait, accompagné d'ailleurs d'une journaliste à l'époque de France 3 Alsace, et qui était très intéressée puisque probablement sa famille était concernée. Il fallait donner cet



acte, ça a été fait, c'était bien ; comme j'ai reconnu la guerre d'Algérie, j'ai été certainement le premier responsable politique chargé du monde combattant à le reconnaître, d'utiliser officiellement le mot de « guerre », parce que c'était la réalité. C'était correct, c'était respectueux justement dans cette réalité-là.

AB : D'autant plus que des associations, tel que « Pèlerinage Tambov », entretiennent la mémoire associée à ce site en s'y rendant chaque année. Peut-on donc parler de « lieu de mémoire » ?

JPM : Oui, en tout cas c'est un lieu de mémoire pour les incorporés de force, ça c'est sûr. Pour les Alsaciens Mosellans c'est un lieu de mémoire forcément puisqu'un grand nombre de citoyens de ces deux secteurs géographiques sont morts là-bas. Alors oui c'est un lieu de mémoire.

AB : Vous avez eu différents mandats européens, relatifs à Union de l'Europe Occidentale (UEO), une organisation européenne de défense et de sûreté, disparu en 2011. Le thème de la mémoire était-il abordé ?

JPM : Non, pas essentiellement, ce n'est pas le sujet, parfois des rappels mais ce n'était pas les sujets principaux, en aucun cas. [...].

AB : En 1999, lorsque vous étiez Secrétaire d'État, vous lanciez le projet du Mémorial de l'Alsace-Moselle en collaboration avec M. Philippe Richert. Pouvez-vous m'en dire plus sur la genèse de ce projet ?

JPM : Oui, il y avait Philippe (Richert), mais c'était aussi surtout le député de là-bas, je ne sais plus quel est son nom, mais qui n'est plus député de ce secteur de Schirmeck³⁸⁷. Ça a été un appui considérable, les Alsaciens ont parfaitement réagi dans la proposition qui leur a été faite, par moi, de monter ce Mémorial. Y'avait l'impossibilité de le faire du côté de Phalsbourg à la limite des deux départements. Le département de Moselle n'était pas très favorable au financement, par contre la partie alsacienne était très déterminée, c'est ainsi que le projet s'est établi à Schirmeck. C'est un relatif succès, c'est même un succès je crois, pour la mémoire des Malgré nous. Ça va au-delà car ça retrace l'histoire à partir de 1870, donc c'est un truc bien, c'est un bon outil de la mémoire alsacienne-mosellane.

AB : D'où est venue cette initiative ? Résulte-t-elle d'une demande de la population ?

JPM : Ça résulte des débats, vous savez, quand vous gérez les dossiers du monde combattant, il y a forcément un moment donné où il y a la gestion des Malgré nous, la gestion de la spécificité alsacienne-mosellane. Donc, après Tambov, l'idée de faire un mémorial à la mémoire des Malgré nous, c'était quelque chose qui témoignait du respect à l'endroit de ces personnes qui avaient vécu cette situation, et un témoignage de respect également aux territoires qui avaient été engagés malgré eux dans une situation qui n'était pas la situation de la France. C'était un objet de reconnaissance et de témoignage, témoignage de respect en tout cas par rapport à cette histoire.

³⁸⁷ Alain FERRY



AB : Dix ans après son ouverture quel bilan en tirez-vous ?

JPM : En tout cas moi je ne suis pas à la billetterie donc je ne sais pas aujourd'hui quelles sont les entrées payantes, en tout cas c'est un outil mis à disposition des collectivités territoriales, et notamment de l'Éducation Nationale, des associations qui le veulent pour intégrer cette partie de l'histoire, sans laquelle on ne comprend pas non plus la nécessité de construire l'Europe aujourd'hui, donc ça va de pair. Les national-populismes que l'on voit aujourd'hui monter dans ce pays comme en Europe, ça serait bien qu'ils reprennent l'histoire pour éviter de reproduire des sottises qui ont conduit à d'effroyables situations.

AB : Lorsque vous étiez secrétaire d'État vous aviez proposé que les Malgré-elles soient indemnisées. Pourquoi avoir voulu relancer ce sujet, qui a semble-t-il eu encore plus de difficultés à émerger et à être reconnu que celui-là même des incorporés de force ?

JPM : J'ai découvert que les Malgré nous n'étaient pas très favorables à l'indemnisation des Malgré elles, ça a été une surprise à l'époque. J'ai vécu ça avec une certaine surprise, ça m'a un peu heurté d'ailleurs, de voir que l'indemnisation qui était prévue par la Fondation Franco-Allemande ne puisse pas profiter également aux jeunes femmes qui avaient été incorporées... il y a deux appellations...

AB : Le RAD et KHD

JPM : Oui le *Reichsarbeitsdienst* et le *Kriegshilfsdienst*, donc il fallait le faire, ce n'était pas des sommes considérables qu'on aurait pu utiliser. Ça me paraissait honnête, ces jeunes femmes avaient été embrigadées dans des officines nazies, on peut le considérer contraire à leur volonté. Par conséquent c'était une situation dont il fallait aussi tenir compte et à laquelle c'était utile d'apporter un élément de réponse et de dignité. Je n'avais pas envie de faire une distinction, même si y'en avait une forcément, importante, qui était celle de porter une arme et de combattre et d'être tué, ça c'est clair ; mais d'un autre côté y'avait eu de la part des autorités nazies allemandes la volonté de nazifier des jeunes femmes qui étaient françaises, qui ne demandaient pas spécialement ça.

AB : Que pensez-vous de l'action de Jean-Marie Bockel qui a mené ce projet à terme ?

JPM : C'est bien, tout ce qui va dans la bonne direction est bien. Je veux dire, là-dessus on ne va pas s'y opposer. Vous savez les ministres, généralement, ils aiment être aimés et appréciés, donc quand ils peuvent apporter des solutions à des situations qui leurs sont portées à connaissance, ils sont satisfaits parce qu'ils savent que d'autres qu'eux-mêmes seront satisfaits. Chacun essaye de contribuer au règlement des dossiers qu'il a à traiter. C'est plus ou moins facile, plus ou moins long, plus ou moins délicat parfois.

AB : Lors de leurs présidences, M. Jacques Chirac en 2005, était au Mémorial de l'Alsace-Moselle, et M. Nicolas Sarkozy en 2010, était à Colmar faire un discours sur les Malgré nous dans le cadre du 65ième



anniversaire de la victoire Alliés. Sont-ils l'aboutissement et la reconnaissance de cette démarche mémorielle ? A moins que vous ne perceviez ces gestes comme étant de simples récupérations politiques ?

JPM : Les deux, si vous faites, quand vous êtes en Alsace, référence aux Malgré nous et que vous rendez hommage aux Malgré nous, vous dites aux gens dans la bonne configuration que vous avez intériorisé cette histoire, par ses douleurs, par ce qu'elle a représenté dans les familles, par les malheurs qu'elle a engendré. Et puis politiquement vous dites, « je suis de votre côté, regardez, je connais tout ça » et peut-être de par les personnes qui tiennent ces discours, en attendent un retour du type « celui-ci partage notre histoire, il s'intéresse à notre histoire ». Tous les présidents de la République française, à mon avis, sont sur quelque lieu où ils se trouvent, en capacité de tenir des propos qui font référence à l'histoire réelle. C'est une certitude, donc y'a rien d'anormal, il n'y a rien d'extraordinaire dans ces propos.

AB : Avec le centenaire de la Première Guerre mondiale, et bientôt les 72 ans de la Seconde ; comment peut-on entretenir la mémoire ? Les hommes politiques ont-ils un rôle à jouer, ou bien ces questions sont-elles uniquement du ressort de l'historien ?

JPM : Je n'arrive pas à comprendre qu'on puisse être engagé en politique, et comme citoyen, dans l'ignorance de l'histoire, la compréhension du présent et la perception de ce que sera l'avenir. Il y a une unité là-dedans, donc si aujourd'hui on est assez bête pour oublier que le XXe siècle s'est construit dans la brutalité à partir de l'affirmation des nationalismes et du populisme, c'est quoi ? Le XXe siècle c'est la montée des nationalismes, fin du XIXe, début XXe. Dans le même temps il y a une compétition économique entre les États, et des compétitions territoriales type colonisation. A un moment donné ce sont des ingrédients qui vont provoquer le conflit, nécessairement, mécaniquement, on prend le prétexte d'un politique qui se fait assassiner à Sarajevo, et puis on fait la Première Guerre mondiale qui se termine qu'en 1945. Elle ne se finit pas en 18 la Guerre mondiale, elle se termine en 1945. Donc toute la structuration du XXe siècle s'est faite entre 1900 et 1920 en fait, tout le reste a suivi. Donc vous ne pouvez pas ignorer l'histoire si vous voulez faire de la politique et aujourd'hui les français et les européens seraient bien intentionnés de comprendre ce qu'a été cette période pour la resituer dans sa mécanique historique, et de percevoir que la montée des nationalismes-populismes produira le même résultat : le phénomène identitaire, le repli sur soi, les frontières, le souverainisme conduiront nécessairement à la guerre aussi. C'est mécanique. Quand vous êtes dans une compétition de puissance avec l'affirmation, vous êtes nécessairement amené à l'affrontement. Donc le XXIe siècle dans lequel nous sommes est en train de partir sur de très mauvaises voies et il nous reste quatre ans pour redresser la barre. Dans ces quatre ans il y a une présidence Trump, en plus, donc si on ne voit pas ça on ne voit pas ce qu'est l'organisation du monde aujourd'hui. On ne peut pas faire de politique sans mémoire et sans histoire, sans la mémoire de l'histoire. La mémoire ce n'est pas l'histoire, c'est deux choses



différentes. Il y a l'histoire et l'interprétation de l'histoire qu'on saisit à travers des actes mémoriels qui veulent dire quelque chose et on se sert ensuite de la mémoire pour parler à la nation de son histoire. Ce sont bien deux choses différentes, la mémoire peut travestir l'histoire.

AB : Le 1er novembre 2016 dernier, M. Francis Hillmeyer a relancé le débat en interrogeant Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en demandant d'inscrire dans les programmes scolaires, l'histoire des Malgré nous. Y êtes-vous favorable, dans une moindre mesure (uniquement régionale par exemple) ou bien opposé ?

JPM : Il faut en parler, faut que les gens sachent qu'il y a ça mais il faut éviter de mauvaises réactions. L'histoire est compliquée par moment donc il faut que les gens sachent ce qu'il y a eu en effet, on ne va pas en faire un chapitre, il faut que ce soit noté quelque part, dans un appendice, faut que les gens sachent qu'il y a eu cet épisode. Ça me paraît absolument normal parce que c'est un fait historique, et que l'ensemble de la France et de la nation puisse avoir connaissance de ce qui s'est passé, ce qu'ils ignorent vraisemblablement si on est à Toulouse ou de Perpignan, il se peut qu'on n'ait jamais entendu parler des Malgré nous. C'est possible. Donc, que cela soit cité à un moment donné dans un livre d'histoire comme on sait les faire maintenant, les livres d'histoire sont très bien faits, il y a des renvois de page, il y a des petits cadres qui sont consacrés à une information et cetera et cetera. Donc je pense que les Malgré nous, en dix-quinze lignes ça peut être expliqué, on ne va pas en faire des chapitres et des chapitres.

AB : Le Mémorial de l'Alsace-Moselle a fermé ses portes le dimanche 4 décembre dernier pour cause de travaux. Un nouvel axe y sera traité, à savoir celui de la construction européenne. Le choix de ce site s'est semble-t-il porté naturellement ; c'est une reconnaissance de taille !

JPM : Oui ce n'est pas anodin, vous avez raison, c'est bien. Pour parler de la construction européenne ?

AB : Oui

JPM : J'espère que ça va parler à tous ces gens qui s'engagent dans la voie identitaire et de lever des frontières et de contester l'Europe ; parce que si on conteste l'Union Européenne ça va mal terminer cette histoire.

AB : L'histoire des Malgré-nous reste encore méconnue hors des départements limitrophes (JPM : Encore des mosellans). D'autant plus que la culture populaire associe souvent le cas des incorporés de force soit uniquement à l'Alsace, soit en parlant d'Alsace-Lorraine. Comment la Moselle arrive-t-elle à construire sa mémoire ? N'est-ce pas justement là l'enjeu du Mémorial à Schirmeck ?



JPM : C'est l'histoire qui a créé ça, on a parlé de l'« Alsace-Lorraine », sur le Traité de Francfort (1871) on reprend « Alsace-Lorraine », après il y a des associations d'« Alsace-Lorraine ». Donc on n'a pas dit « Alsace-Moselle », on a lancé un terme générique « Alsace-Lorraine » et c'est resté. La Moselle là dedans elle est dans la Lorraine et c'est la seule d'ailleurs parce que les autres ne sont pas concernés. C'est le fait d'usage de langage qui fait que le nom Moselle n'est pas cité, c'est tout. Après c'est les Alsaciens-Lorrains, peut-être que les gens de Bordeaux pensent que toute la Lorraine a été concerné. Après je pense que le chapitre ou les quelques paragraphes d'histoire consacrés peuvent rétablir cette lecture juste des réalités.

AB : En tant qu'ancien élu local (maire, conseiller général, régional et président du conseil régional de Lorraine de 2004 à 2015) avez-vous eu des observations de la population par rapport à la mémoire de Malgré nous mosellans ?

JPM : Non ce n'est pas un sujet qui est débattu dans le grand public, il y a des associations qui portent cela, et ils le portent à l'endroit de l'autorité gouvernemental et des parlementaires, qui peuvent faire bouger les lignes et obtenir des réponses satisfaisantes aux préoccupations exposées au monde associatif. C'est le rôle normal d'une relation de citoyens qui défendent quelque chose, un objet social quel qu'il soit, et un parlement et un gouvernement exécutif qui peut apporter les réponses. On sait tous très bien qu'il y a plus de demandes que de réponses et que souvent tout ne peut pas être mis en œuvre comme ça, il y a des petits pas qui sont faits mais ce ne sont que des petits pas. Il y a des sujets qui traînent en longueur, la ligne Curzon³⁸⁸ par exemple, les gens qui étaient internés dans un espace européen avant ou après la ligne Curzon on était dans un statut différent. L'histoire dit « il y a eu des réalités », et puis il y a un acte législatif qui dit qu'en deçà c'est ça, en delà c'est autre chose. Après ceux qui sont du mauvais côté viennent dire « il faut bouger la ligne ». Vous avez des associations actuellement, des revendications sur les veuves, ou le cas des orphelins qui est un débat ancien qui date de 2001 quand le gouvernement Jospin a reconnu les orphelins des parents juifs morts en déportation. A partir de là, indemnisation mais les autres orphelins ont demandé « pourquoi pas nous ? » donc vous alimentez comme ça des revendications qui durent très longtemps, qui sont parfois jamais résolues. C'est l'ordinaire du pays.

AB : En tant qu'homme politique, quel lien entretenez-vous avec les archives ? Est-ce que vous les consultez par exemple pour des recherches, des discours ; ou non ?

JPM : J'en ai pas, personnellement je détruis tout, j'ai aucune archive donc je ne suis pas conservateur de ce point de vue-là. Je ne dis pas que c'est pas une bêtise, parce que j'aurai du mal à écrire mes mémoires précises en tout cas, dans les grandes lignes je sais ce que je pourrai raconter, ce que j'ai fait. Il est important mais il faut conserver les archives qui ont une quelconque valeur d'intérêt général mais tout ça

³⁸⁸ Ligne de démarcation proposée pendant la guerre russo-polonaise (1919-1920) par le ministre des Affaires étrangères britannique du même nom



est parfaitement conservé aujourd’hui. Si vous voulez voir le débat sur la séparation de l’Eglise et de l’État, vous n’avez aucune difficulté à reprendre tous les débats parlementaires ou au sénat sur le sujet. Tout est conservé, après vous pouvez avoir vous des tas d’archives à titre personnel et à un moment donné si elles ont une quelconque valeur les déposer aux archives départementales pour laisser les gens opérer le cas échéant. Mais tout ce que j’ai fait, toutes mes déclarations utiles sont au Journal Officiel ou dans le ministère dans lequel je suis passé, ou dans les onze ans de la présidence de la région il y a une mémoire là-dedans. Mais moi à titre personnel je n’éprouve pas le besoin de conserver, si possible toutes les semaines tout est mis à la poubelle. Tout ce qui n’a pas été exploité le jour même est difficilement exploitable après. C’est une opinion personnelle qui n’engage que moi, qui ne vaut rien, moi j’explique pourquoi je fonctionne comme ça c’est tout. J’en ferai pas, ni une doctrine, ni un exemple, sûrement pas.

AB : L’accessibilité de certaines archives, que ce soit par le rapatriement (notamment de Russie, ex-URSS) ou par la fin des délais d’incommunicabilité, a-t-elle joué un rôle dans l’apparition du processus mémoriel des Malgré nous ?

JPM : Oui c’est utile mais les archives russes, je ne sais pas dans quel état elles sont, les archives allemandes également qui sont très intéressantes, notamment tout ce qui est lié aux camps de concentration, les archives qui sont conservées quelque part en Allemagne, je ne sais pas trop où, sont d’une richesse et d’une rigueur absolue. J’en ai consulté, j’ai toujours été frappé que la veille de la Libération de je ne sais plus quel camp, *stalag* par *stalag*³⁸⁹, on avait le nombre de poux identifié sur telle et telle personne. Il y avait une vision allemande, la veille de la Libération du camp, une conception administrative extraordinaire, c’est d’une précision incroyable. Ça, ces archives-là, sont conservées je ne sais pas où, faudrait demander à Barcellini, qui est le meilleur connaisseur de la politique de mémoire dans ce pays à mon avis.

AB : Avec la disparition progressive et accentuée des derniers Malgré nous, l’éloignement temporel des évènements (que nous avons évoqué précédemment, maintenant 72 ans que la guerre est finie) ; bientôt il ne restera plus que les archives comme seul témoin. Comment voyez-vous leur avenir, avec une hausse de la consultation ou au contraire le risque d’un oubli progressif ?

JPM : J’en sais rien, les gens vont disparaître c’est clair, le Mémorial est fait pour se souvenir, le Mémorial a sa légitimité ne serait-ce que par rapport à ça. Est-ce que ça donnera envie davantage ? Je ne sais pas, ce qu’il ne faut pas, par dignité et respect, c’est d’oublier cette mémoire dans les temps qui viennent. Un jour ça s’estompera forcément, si on se projette maintenant deux cents ans plus loin, quelle sera la mémoire des Malgré nous dans deux cents ans ? Bien malin qui pourrait le dire.

AB : C’était ma dernière question, je vous remercie beaucoup. Il est 15 heures 30, l’entretien est clos.

³⁸⁹ Camp dit « ordinaire » lors de la Seconde Guerre mondiale, abréviation de Stammlager



Annexe 4 : Entretien avec MM. Christophe HEITZ et Alphonse TROESTLER

**Interview de M. Alphonse TROESTLER
Ancien Délégué à la Mémoire Régionale (2007-2014)
et M. Christophe HEITZ**

Chargé de mission « Mémoire » à la Région Alsace

Jeudi 23 février 2017 : 11h49-13h07 (1h18mn), à Strasbourg

Annexe non communicable























Annexe 5 : Correspondance avec M. Jean-Marie BOCKEL

Correspondance avec M. Jean-Marie BOCKEL

Ancien Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants, actuel Sénateur du Haut-Rhin

Secrétaire d'État

Alexandre BRIGNON : Vous avez été secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants durant un peu plus d'un an (mars 2008-juin 2009), pouvez-vous me raconter votre quotidien ? Quelles ont été vos fonctions ?

Jean-Marie BOCKEL : Mon quotidien de Secrétaire d'Etat se partageait dans une proportion d'une moitié pour les fonctions de Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et d'une autre moitié pour mes fonctions à la Défense auprès du Ministre de la Défense. Concernant les Anciens Combattants, j'avais à la fois la responsabilité des relations avec les associations du monde combattant et patriotique, ainsi que la prise en compte au niveau gouvernemental de leurs revendications et attentes en matière de pensions, de décorations et de reconnaissance de leurs droits. J'avais également en charge la dimension mémorielle qui, en ces temps de commémorations et de disparitions progressives pour des raisons d'âge des derniers combattants des grands conflits mondiaux, prend de plus en plus d'importance. Cette mission m'a également amené à être très souvent sur le terrain, que ce soit à Paris, à l'Arc de Triomphe, à l'Office des combattants, aux Invalides où j'avais mon logement de fonction qui était une sorte de 2ème bureau, et où je recevais beaucoup, mais également en province où je me rendais pratiquement chaque semaine, essentiellement le week-end, à des congrès ou assemblées générales d'associations d'Anciens Combattants. Il y avait également dans cette fonction une dimension internationale, que ce soit au niveau de l'accueil des délégations de pays alliés lors des grandes commémorations (Australie, Grande-Bretagne, Etats-Unis, etc) ou les relations avec les pays dont sont originaires un certain nombre d'Anciens Combattants des deux guerres, particulièrement du Maghreb où nous avons des bureaux dans chacun des pays d'Afrique du Nord. Au niveau de la Défense, je secondais le ministre sur le suivi de la RGPP (Réduction du format des Armées et suppression d'un certain nombre d'unités), de la présence dans les forces, que ce soit en France ou sur les théâtres d'opérations (Afghanistan, Liban, Europe, Afrique), suivi des dossiers de vente d'armement et présence sur des salons internationaux de l'armement, suivi du dossier des réservistes sur lequel je me suis beaucoup impliqué également, etc.



AB : Durant votre mandat, le 17 juillet 2008, vous vous êtes occupé de la question des anciens incorporés de force dans les formations paramilitaires non combattantes nazies (RAD-KHD), comment se sont déroulées les discussions avant d'obtenir l'accord final ?

JMB : Je m'étais en effet fixé l'objectif de régler la question des Malgré-elles qui était pendante depuis bien des années et qui risquait de se régler par extinction ce qui aurait été tout de même très dommage. J'ai eu assez rapidement un accord de principe des autorités gouvernementales, y compris au niveau d'une participation financière, mais il m'a été beaucoup plus difficile de trouver un accord avec la Fondation Entente franco-allemande et son Président, André Bord, qui était très réticent à une participation financière de la Fondation alors que, d'un point de vue symbolique, ça me paraissait, plus que d'un point de vue pécuniaire, avoir une grande importance. J'ai fini par le convaincre un peu aux forceps et bien sûr j'ai vérifié lors du dialogue avec les associations que le compromis que nous avons trouvé était acceptable, ce qui fut le cas. Nous avons rendu public cet accord lors d'une réunion qui s'est tenue à la Préfecture de région de Strasbourg et qui fut pour moi un moment très important et une grande satisfaction.

AB : Cet accord a été signé avec André Bord, président de la Fondation « Entente franco-allemande » (FEFA). Savez-vous si le cas des Malgré-nous est connu en Allemagne ? Du moins dans les Länder limitrophes (Sarre, Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat) ?

JMB : J'ignore dans quelle mesure le cas des Malgré-nous est connu en Allemagne et je n'ai d'ailleurs pas eu de contact avec nos voisins allemands sur ce sujet.

AB : Selon vous ce n'est pas une indemnisation, aucun montant ne pouvant représenter les souffrances endurées, mais bien une reconnaissance du statut de victime du nazisme. Ce geste est fort en symbolique, soixante-trois ans après la fin de la guerre, est-ce l'aboutissement d'un long travail de revendication ou bien la conséquence d'un nouveau mouvement mémoriel ?

JMB : Je pense que les associations de défense des Malgré-elles ont joué un rôle très important tout au long des années pour que leurs légitimes revendications ne soient pas oubliées. Je pense que sans elles je n'aurais sûrement pas eu l'idée de régler enfin cette question après qu'un accord ait été trouvé avec la Fondation Entente franco-allemande sur l'indemnisation, là aussi symbolique, des Malgré-nous. Le renouvellement de la sensibilité mémorielle nous a certainement aidé mais surtout je crois le sentiment, à un moment où encore



quelques milliers de ces femmes étaient vivantes, qu'il serait indigne d'attendre qu'elles soient toutes mortes pour se rappeler leur souffrance.

AB : Dans ce même discours, vous mentionnez que le Président de la République de l'époque, Nicolas Sarkozy, ait donné « une impulsion forte pour arriver à une solution ». Quel a été son rôle dans ce processus ? Y-a-t-il eu une collaboration avec son homologue allemande, la chancelière Angela Merkel ?

JMB : Le Président de la République a en effet arbitré ce dossier favorablement sans difficultés ce qui m'a évidemment facilité la tâche. Je pense que l'armée allemande n'était pas concernée dans la mesure où cette question s'est réglée totalement au niveau français, la fondation Entente franco-allemande, avec ses moyens financiers, représentant évidemment la participation de l'Allemagne qui avait été donnée à l'époque une fois pour toutes.

AB : Plusieurs de vos prédécesseurs, tels que Jean Laurain, Jean-Pierre Masseret, ou Jean-Marc Todeschini ont fait leurs carrières politiques en Alsace ou en Moselle. Au même titre que plusieurs secrétaires d'Etat aient des origines algériennes, pensez-vous que l'histoire de cette zone géographique, pousse les hommes politiques à s'intéresser à la question des Anciens Combattants ?

JMB : J'ignore si l'origine alsacienne/mosellane a joué un rôle dans la nomination de deux mes prédécesseurs et d'un de mes successeurs ainsi que la mienne mais franchement je ne le pense pas, sauf peut-être pour Jean Laurain qui avait certainement contribué à sensibiliser François Mitterrand à l'époque sur l'importance qu'allait revêtir ce Ministère.

Élu local

AB : Vous avez été maire de Mulhouse de 1989 à 2010, et vous présidez actuellement son agglomération. En tant qu'élu local, avez-vous eu connaissance de revendications mémorielles concernant la question des Malgré-nous de la part de la population ?

JMB : J'ai été sensibilisé dès mon premier mandat de Maire aux questions mémorielles et notamment à la question des Malgré-nous, et ce d'autant plus que mon premier adjoint pendant 3 mandats, Eugène RIEDWEG, qui siégeait avec moi au Conseil Municipal depuis 1983, a écrit un ouvrage de référence sur les Malgré-nous. Par ailleurs, nous avons été sensibles à la souffrance particulière de ceux qui ont été internés à Tambow, d'autant que nous avons des contacts avec les associations de survivants.



AB : Mulhouse est une des rares villes à posséder une statue rappelant l'incorporation de force, et plus précisément le camp de Tambov Comment expliquez-vous que dans une région aussi attachée à son histoire, ces monuments se fassent aussi discrets ?

JMB : Je pense que pendant plusieurs décennies, la priorité des Alsaciens a été de tourner la page de la guerre, tant au niveau du développement de la région que de la vie personnelle de chacun.

AB : Quel regard portez-vous sur le Mémorial de l'Alsace-Moselle présent à Schirmeck ?

JMB : Concernant le mémorial d'Alsace-Moselle, j'ai eu l'occasion d'y aller et je porte un jugement positif sur cette initiative.

AB : Dans un contexte de coopération internationale, notamment européenne, ne doit-on pas se tourner vers la création d'une mémoire collective plutôt que vers des mémoires régionalistes ? Non pas d'oublier le passé, mais bien d'en tirer des leçons pour avancer sereinement ensemble.

JMB : J'ai pu constater dans mes fonctions ministérielles aux Anciens Combattants et à la Mémoire, que la coopération internationale et la dimension parfois très spécifique de la démarche mémorielle ne sont pas du tout incompatibles ni contradictoires avec une démarche respectueuse de la dimension régionale.



Annexe 6 : Correspondance avec Mlle Sophie NAU

Correspondance avec Mlle Sophie NAU Réalisateur du court-métrage : *Malgré-nous*

Réalisation

Alexandre BRIGNON : Pouvez-vous nous présenter votre parcours jusqu'à la réalisation de ce court-métrage ?

Sophie NAU : Depuis mon plus jeune âge j'ai toujours été passionnée de dessin et de graphisme. Je dessine depuis que j'ai 8, 9 ans et mes parents ont encadré beaucoup de mes "chef-d'oeuvres" dans leur maison. À l'université, malgré un parcours technologique, je me passionne pour le design graphique et web/digital. Avec l'arrivée d'Internet, c'est le boom et la branche qu'il fallait sûrement choisir à ce moment là. Après avoir fait un DUT en informatique, option imagerie numérique, je pars pour l'université de Montbéliard où je me lance dans un DEUG puis une Licence en Multimédia. Après l'IUP PSM (Produit et Service Multimédia) de Montbéliard, je veux à tout prix entrer à Sup Info Com, une université d'animation et de dessin avec une très bonne réputation. Ceux qui en sortent travaillent pour des boîtes comme Disney ou Pixar. Malheureusement le cursus scolaire à Sup Info Com coûte cher. Je dois donc me résoudre à faire quelque chose de différent et moins coûteux. À ce stade de mes études, je tiens aussi à perfectionner mon anglais, et des amis qui ont déménagé au Pays de Galles pour faire un Master en Animation un an plus tôt, me convainquent. À l'âge de 22 ans, je fais mon sac et je déménage en Grande-Bretagne sans me douter une seconde que j'y serais toujours 11 ans après. En deuxième année de Master, à l'université GLYDWR de Wrexham³⁹⁰, je me lance dans la réalisation de ce film, qui va me prendre un an et demi de ma vie.

AB : Pourquoi avoir choisi le sujet de l'incorporation de force pour votre projet de master ?

SN : Durant ma première année de Master, j'ai réalisé un premier court métrage dont le sujet était centré sur le mouvement des animaux. Pour cela, j'ai choisi de me concentrer sur les pingouins et leur manière particulière d'avancer. Ce court métrage était plus humoristique et beaucoup de personnes ont ri en le regardant. J'ai trouvé fascinant le fait de pouvoir retranscrire des émotions fortes à travers un film ou une réalisation artistique, et j'ai décidé d'en faire le sujet de ma thèse de Master. J'avais décidé que le film suivant que j'allais réaliser, serait lui au contraire triste. Après avoir fait rire le public, je voulais le faire pleurer. Un jour, en discutant avec mon meilleur ami, je découvre qu'il est entrain de ré-écrire le journal de guerre de son grand père, un ancien Malgré-nous. J'en avais entendu parler vaguement dans mes cours d'histoire, et je lui demande si je peux le lire. Je pense alors à mon grand-père Albert, décédé en 2003, et à toutes les histoires sur la Seconde Guerre mondiale qu'il me racontait quand j'étais plus jeune. Il était trop vieux à l'époque pour

³⁹⁰ Wrexham Glyndŵr University



faire parti des Malgré-nous, mais il a combattu sur le front Russe avec son frère René, et malheureusement René lui n'en ai jamais revenu. J'aurais également voulu retrouver le journal de guerre de mon grand-père, mais il n'en n'a jamais écrit et il ne faisait que raconter des souvenirs par-ci par là, moi et mon frère et ma soeur nous étions trop jeunes pour y porter attention. Souvent j'y repense, et aujourd'hui je donnerai tout pour l'écouter et l'enregistrer une dernière fois, afin que tous ses récits restent à jamais gravés dans nos mémoires, pour la famille mais aussi pour informer la génération suivante. C'est là que l'idée m'est venue de combiner les deux histoires et d'en faire un film en hommage aux Malgré-nous mais aussi à mon grand-père, son frère et tous les combattants qui devaient et doivent, toujours aujourd'hui, se sacrifier pour des guerres stupides.

AB : Cette histoire étant déjà peu connue en dehors des régions Alsacienne et Lorraine, comment cela a t-il été accueilli par votre directeur de recherche ? Avez-vous rencontré des britanniques connaissant cette part de l'histoire ?

SN : C'est vrai que cette partie de l'histoire est très peu connue, mais ma directrice de recherche m'a soutenue dans mes idées. Elle a trouvé que c'était le sujet parfait pour retranscrire des émotions fortes, mais également pour faire connaître ce sujet dans le monde entier. Je n'ai rencontré aucun britannique qui connaissait l'histoire des Malgré-nous, mais maintenant, grâce à ce film j'espère qu'il y en a sûrement plus. Le film a été présenté à plusieurs festivals du film ou d'animation à travers le monde entier et a reçu deux prix au festival du film de Téhéran. Le premier prix pour le court-métrage d'animation et le premier prix pour le film étudiant.

AB : À partir de quelles sources, françaises et anglaises, vous-êtes vous documenté ?

SN : Je me suis essentiellement servi du journal de guerre du grand-père de mon ami. Celui-ci recelait de détails et d'informations qui m'ont été très utiles pour la réalisation du storyboard et ensuite du film. J'ai également fais beaucoup de recherches sur internet et dans des livres. J'ai passé deux jours à jouer les touristes dans ma propre ville, à savoir Strasbourg, à prendre des photos et suivre des guides touristiques. Mon frère, qui a réalisé la musique, adore l'histoire de France en général, mais surtout c'est un passionné d'histoires de guerres, il m'a également aidé, pour collecter et comprendre certaines informations. J'ai regardé beaucoup de films comme la *Shoah* de Claude Lanzmann qui dure plus de dix heures, *La liste de Schindler*, *Il faut sauver le soldat Ryan* ou encore *La vie est belle* mais également d'autres documentaires



animés comme *Valse avec Bachir*. Une fois toutes les informations collectées, j'ai pu commencer à travailler le storyboard qui m'a pris plus de quatre mois.

AB : Avez-vous utilisé des archives, qu'elles soient publiques ou privées ?

SN : Le journal de guerre du grand-père de mon ami est une archive privée. C'est intéressant que vous posiez la question, à l'époque de la réalisation du film, j'ai trouvé qu'il était très difficile de trouver des informations sur les Malgré-nous en général, mais surtout très peu de photos, notamment des photos de l'incorporation de force. Je n'ai trouvé qu'une seule photo de soldats signant des papiers, et c'est celle dont je me suis servie pour/dans mon film. Je serais intéressée de voir plus de photos sur ce sujet. Il faut également voir mon film comme une sorte de fiction, tout n'est pas exact. Comme j'ai passé énormément de temps dessus, un an et demi, je me suis donc prise en quelques sortes des libertés. J'ai dessiné ce que je voulais, au gré de mes envies. Un jour quelqu'un m'a envoyé un email pour me dire que la voiture que j'avais utilisé dans le film n'avait été créée que cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale et que les chars de combats n'étaient pas exactement les vraies répliques. Cela m'a fait beaucoup rire car ce n'était pas le but du film, mais certaines personnes vont tout regarder et analyser dans un film, jusqu'au dernier petit détail. Il ne savait sûrement pas que le pont que le train emprunte, est un pont que j'ai photographié un jour, ici dans la région du Yorkshire.. J'ai bien aimé son architecture et je me suis dit que je le voulais dans mon film. La voiture que les deux frères conduisent, est une voiture de collection que mon voisin avait garé devant ma fenêtre pendant plusieurs années. Tous les jours, quand je travaillais sur mon film, dès que je levais la tête et regardais par la fenêtre, je pouvais apercevoir cette voiture. Elle est donc naturellement apparue dans mon film.

Mémoire

AB : Vous avez fait le choix d'évoquer l'évolution de la situation jusqu'au décret d'août 1942 puis le retour des hommes, et la transmission mémorielle avec l'image d'un recueillement familial. Pourquoi n'avez-vous pas montré les combats ou les camps ?

SN : Le but de mon film n'était pas de montrer les combats ou l'horreur des camps, mais plutôt de décrire la vie entière d'un Malgré-nous, de son enfance à sa mort, et d'insister sur l'horreur de la guerre et la perte d'un membre de sa famille à cause d'une incorporation de force. De plus, j'étais limitée dans la durée de mon film car celui-ci ne devait durer qu'environ dix minutes, et puis je trouve qu'il y a déjà énormément, voir même trop, de films ou de documentaires à ce sujet sans avoir besoin d'en faire plus. Dans *Les Malgré-nous*, je laisse



le spectateur deviner ce qui se passe entre la deuxième et troisième partie du film, quand ils partent au front. C'est ce qu'on appelle une suggestion d'événements. Tout cela faisait parti de mon sujet de thèse.

AB : À la fin, vous dédiez ce travail à la mémoire d'Albert et René Jurak, amenant le spectateur à faire le lien entre ces deux hommes et les deux personnages. Pourquoi avoir pris des personnes réelles ?

SN : Comme je l'explique précédemment, Albert est mon grand-père, et je voulais lui rendre hommage à travers la réalisation de ce film. Il passait des heures à nous raconter les événements qu'il avait vécu pendant la Seconde Guerre mondiale et par ce film, je voulais lui montrer que ça m'avait touché. Mon plus grand regret est qu'il soit décédé avant même que je ne commence la réalisation et qu'il n'ait jamais pu le visionner. Je voulais également rendre hommage au courage du grand-père de mon ami car après avoir lu son journal, cela m'avait profondément touché et je n'imaginerais pas me retrouver un jour dans cette situation et de vivre toutes les horreurs qu'il a vécu. J'espère ne jamais avoir à vivre l'horreur de la guerre de l'incorporation de force, et je suis consciente que ces événements marquent les esprits à tout jamais.

AB : Même si chacun peut mettre en relation ces personnages avec son histoire familiale, j'imagine que ce travail a été avant tout réalisé dans le cadre d'une démarche personnelle. Si oui, qu'attendiez vous de ce travail ? (La découverte de l'histoire de l'incorporation de force, le deuil, faire connaître ce sujet, ...)

SN : Avant tout, je voulais faire connaître le sujet peu connu des Malgré-nous et de l'incorporation de force autour du monde entier, mais je voulais aussi toucher les spectateurs avec des émotions profondes. Le but de ce film était de faire réagir mon audience et de créer du dégoût, de la tristesse et de la compassion. Je me rappelle d'un livre de Guy de Maupassant appelé *Une vie*, qui m'avait à l'époque profondément touché, car on pouvait suivre la vie complète d'une personne, Jeanne à travers tout le livre. J'étais impressionnée par l'attachement que j'avais développé envers le personnage principal, et la tristesse que j'ai ressentie quand j'ai fini le livre. C'est là que pour la première fois, j'ai compris ce qu'un "bon auteur" signifiait vraiment. Arriver à toucher les spectateurs avec une création artistique est probablement une des plus belles satisfactions. Après le visionnage final dans mon université lors de la présentation générale au public, j'ai réussi à faire pleurer la majeure partie de l'audience et cela a été ma plus grande récompense/satisfaction.

Mise en scène

AB : On remarque que durant l'intégralité du film, une musique de piano est présente, prenant le pas sur les bruits alentours tels que les rires puis la sirène d'alarme ou encore le train. Pourquoi avoir fait ce choix ? Souhaitiez-vous transmettre une émotion en particulier ?

SN : La musique au piano a été entièrement créée et composée par mon frère, qui est un pianiste merveilleux. Lors de la création de mon storyboard, je l'ai contacté pour lui demander de me créer une bande sonore qui devait durer environ dix minutes. Nous avons étudié le storyboard ensemble; il a composé trois parties assez différentes en relation avec les trois parties de mon film, et nous avons passé une journée à l'enregistrer en studio ici au Pays de Galles. À nouveau, ici le but était d'amener le spectateur à suivre une chaîne d'évènements, de créer des émotions et une histoire à travers la musique. Je me suis inspirée de la célèbre animation de Michael Dudock de Wit *Father and Daughter* qui m'a également beaucoup touché au niveau du visuel mais aussi de la bande son qui est magnifique. Le résultat ne serait évidemment pas le même sans le son. Je voulais également mettre en avant les talents cachés de mon frère qui crée lui même ses compositions. Pour moi la musique est un élément essentiel, que ce soit dans ma vie ou dans mon travail, et je pense qu'il est quasiment impossible d'avoir la même finalité, de retranscrire les mêmes émotions, sans avoir une musique appropriée au visuel.

AB : La recherche scénographique, notamment avec l'image du pont présent tout le long du film, traversant le temps contrairement aux hommes ; ainsi que la présence appuyée d'images de la nature tels que les papillons rappelant les deux personnages semblent illustrer la notion de la mémoire.

SN : Effectivement, le pont et les deux papillons sont les éléments essentiels de mon film. Mon sujet de thèse était également centré autour de "comment raconter une vie entière en dix minutes" et "comment faire pour expliquer ceci clairement au spectateur dans un film". C'est l'utilisation d'éléments de repères intemporels comme le pont qui amène le spectateur à comprendre que le temps passe et qu'il s'agit toujours des mêmes personnages. Si vous regardez le film de Michael Dudock de Wit, il utilise également cette même technique. Le changement de saison ainsi que les plans répétitifs sont aussi des éléments essentiels pour illustrer le temps qui passe. Les deux papillons représentent un élément plus symbolique dans le film. Ils illustrent les deux frères, leur lien, leur connexion familiale ainsi que l'amour qu'ils ont l'un pour l'autre. Ils sont présents tout au long du film afin que le spectateur ne perde pas de vue le message principal ainsi que l'évolution des deux personnages. Dans la troisième partie du film, on peut voir qu'il n'en reste plus qu'un et qu'ils sont réunifiés à la fin, lorsque que le deuxième frère meurt de vieillesse.



Accueil

AB : Après le visionnage, quelles réactions du public votre film a-t-il suscité en Alsace-Moselle ? dans les pays étrangers ?

SN : Je ne sais pas exactement quelles réactions le film a suscité en Alsace Moselle car il n'a été visionné que par très peu de gens et je n'étais pas présente. Ce film a été envoyé à beaucoup de festival du film dans le monde entier mais malheureusement je n'ai pas pu m'y rendre afin de voir ou d'entendre les réactions.

AB : Vous avez été récompensé par le 1er prix pour un film étudiant au Festival du film d'animation Roshdu à Téhéran en 2008, pouvez-vous m'en parler ? Qu'avez-vous ressenti suite à cette reconnaissance ?

SN : Au début je n'ai pas réalisé bien sûr, c'était vraiment une bonne nouvelle et je me suis sentie récompensée pour tout le travail que j'avais fait pendant un an et demi. J'ai reçu une statue et mon prix est arrivé à Londres quelques mois plus tard par bagage diplomatique. Mais je pense honnêtement que j'ai ressenti plus de reconnaissance et de satisfaction lorsque j'ai vu tout le monde pleurer quand nous avons visionné le film lors du show final à l'université. Je ne m'attendais vraiment pas à ça ! J'ai récemment présenté mon film à une très bonne amie, et à la fin elle avait les larmes.

AB : Avez-vous eu des contacts avec des institutions ou des associations de défenses des Malgré-nous avant ou après la réalisation ?

SN : Non pas vraiment, j'ai mis le film en ligne sur YouTube et j'ai été contacté par quelques professeurs d'histoire qui me demandaient la permission de visionner mon film pendant leur cours. Je ne me suis pas occupée de faire beaucoup de promotion pour le film car après cela j'ai été occupée pour des raisons personnelles.



Table des matières

Table des matières

SOMMAIRE.....	6
ABRÉVIATIONS ET NOTIONS.....	8
INTRODUCTION.....	9
LES ARCHIVES, UN OUTIL MÉMORIEL.....	15
1.État des lieux de la recherche dans le domaine des archives.....	15
1.1.Que sont les archives des Malgré-nous ?.....	15
.1.1.1.Archives françaises.....	15
.1.1.2.Archives allemandes.....	16
.1.1.3.Archives russes.....	18
1.2.Le cas des archives russes.....	19
.1.2.1.Histoire.....	19
.1.2.2.Les spécificités des archives russes.....	21
.1.2.3.Les apports scientifiques.....	22
1.3.De nouvelles pistes de recherche.....	24
.1.3.1.Les enjeux des archives privées.....	24
.1.3.2.La pluralité de sujets découlant des archives russes.....	26
.1.3.3.L'apport de chercheurs extérieurs au territoire Alsacien-Mosellan : un regard différent.....	27
2.Archives et mémoire.....	28
2.1.La naissance du processus mémoriel.....	29
.2.1.1.Du procès à la mise en lumière de leur histoire.....	29
.2.1.2.La confrontation des mémoires avant une paix commune.....	30
.2.1.3.Consolidation de cette mémoire alsacienne-mosellane.....	32
2.2.La relation avec les archives.....	35
.2.2.1.Qu'est-ce que la mémoire ?.....	35
.2.2.2.Psychogénéalogie et psychohistoire.....	36
.2.2.3.Des archives « véhiculeur » d'émotions.....	38
2.3.Les évolutions sociétales amenant un nouveau regard.....	40
.2.3.1.Des dynamiques différentes : une Moselle cachée par l'Alsace.....	40
.2.3.2.Le devoir de mémoire : principe et application.....	42
.2.3.3.La nouvelle génération : un attrait pour le passé ?.....	44
BIBLIOGRAPHIE.....	47
ÉTAT DES SOURCES.....	53
LES USAGES DES ARCHIVES DE L'INCORPORATION DE FORCE (1990-2016).....	58
1.Les enjeux des archives à travers différents acteurs.....	58
1.1.Les associations de défense.....	58
.1.1.1.Un passé riche, mais pour quel avenir ?.....	59
.1.1.2.Un enjeu archivistique.....	60
.1.1.3.ASCOMEMO : le gardien des archives d'associations ?.....	62
1.2.Les services d'archives.....	64
.1.2.1.Que trouve-t-on dans les services d'archives ?.....	64



.1.2.2. Une politique menée vers une meilleure connaissance du sujet.....	66
1.3. L'impact des collectivités et le rôle du Délégué à la Mémoire Régionale.....	68
.1.3.1. Délégué à la Mémoire Régionale.....	68
.1.3.2. Les collectivités : créatrice et partenaire d'évènements pour la sauvegarde de la mémoire régionale	69
.1.3.3. Mur des noms/Colonne de la mémoire : l'aboutissement des résultats obtenus par les archives ?.	71
2. Les archives, le témoignage d'une époque particulière à transmettre.....	73
2.1. La communication au grand public.....	73
.2.1.1. Les ouvrages sur les archives des Malgré-nous.....	73
.2.1.2. Les services d'archives : communication, valorisation et pédagogie.....	75
2.2. De nouveaux moyens de communication pour une nouvelle génération ?.....	77
.2.2.1. Archives et internet.....	78
.2.2.2. De nouveaux supports : le cas du manuel scolaire.....	80
.2.2.3. Avec des limites.....	82
2.3. La monumentalisation : une mémoire ancrée dans le territoire.....	84
.2.3.1. Des origines au Mémorial d'Alsace-Moselle.....	85
.2.3.2. Les enjeux de cette politique.....	86
.2.3.3. Le Mémorial de Schirmeck : « le gardien des archives ».....	88
3. Un renouvellement des logiques d'usages ?.....	91
3.1. Les archives russes permettent un croisement des sources.....	91
.3.1.1. Des apports nouveaux.....	91
.3.1.2. La confrontation des sources.....	92
3.2. L'appropriation de ces archives par la nouvelle génération.....	94
.3.2.1. Une réponse aux démarches entreprises.....	94
.3.2.2. L'appropriation passe par la constitution de groupe ?.....	96
3.3. Quelle postérité pour ces archives ?.....	97
.3.3.1. Des archives orphelines ?.....	97
.3.3.2. Le centenaire de la Grande Guerre nous apporte-t-il des éléments de réponse ?.....	99
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	102
ANNEXES.....	103
TABLE DES MATIÈRES.....	138



RÉSUMÉ

L'histoire de l'incorporation de force a amené ces hommes à porter jusqu'à cinq uniformes, au cours de la Seconde Guerre mondiale, engendrant une mémoire qu'on pourrait qualifier d'« atypique ». Ainsi comment les archives sont-elles utilisées pour perpétuer le souvenir de cette histoire, soixante-quinze ans après les faits ?

Dans un premier temps, nous présentons les archives des « Malgré-nous », l'histoire de leur rapatriement de Russie, et la création du processus mémoriel. Par la suite, la question des archives et de la mémoire est abordée sous l'angle sociologique et psychologique.

Dans un second temps, nous analysons les enjeux archivistiques issus d'acteurs mémoriaux tels que les associations, les services d'archives ou encore les collectivités. Nous y développons le cas de l'ADEF du Bas-Rhin, propriétaire d'archives, qui accueille encore aujourd'hui beaucoup de chercheurs dans ses locaux. Par la suite, l'analyse aborde la question de la transmission mémorielle qui passe par la publication d'ouvrages, la création de sites Internet, et même d'un Mémorial. Le jeune public est directement visé, citoyen de demain, c'est lui qui décidera de perpétuer cette mémoire ou bien de l'oublier. Enfin, les logiques d'usages des archives de l'incorporation de force sont traitées afin de déterminer s'il y a une évolution de ces dernières, et d'émettre des hypothèses sur les lecteurs de demain.

mots-clés : Alsace ; Archives ; Association de défense ; Exposition ; Histoire locale ; Incorporation de force ; Logiques d'usages ; Malgré-nous ; Mémoire ; Mémorial Alsace-Moselle ; Moselle ; Seconde Guerre mondiale.

ABSTRACT

The history of the incorporation of force led these men to carry up to five uniforms during the Second World War, generating a memory that could be called "atypical". So how are archives used to perpetuate the memory of this story, seventy-five years after the facts?

First, we present the archives of "Malgré-nous", the history of their repatriation from Russia, and the creation of the memorial process. Subsequently, the question of archives and memory is approached from the sociological and psychological point of view.

In a second step, we analyze the archival issues arising from memorial actors such as associations, archives and communities. We develop the case of the ADEF of the Bas-Rhin, owner of archives, which still hosts many researchers on its premises. Subsequently, the analysis addresses the issue of memory transmission, which involves the publication of books, the creation of websites and even a Memorial. The young audience is directly targeted, the citizen of tomorrow, it is he who will decide to perpetuate this memory or to forget it. Finally, the logics of uses of the archives of the incorporation of force are treated in order to determine if there is an evolution of the latter, and to speculate on the readers of tomorrow.

keywords : Alsace ; Archives ; Association for defense ; Exhibition ; Local history ; Forced recruitment ; Use logics ; Malgré-nous ; Memory ; The Alsace-Moselle Memorial ; Moselle ; World War II.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e)
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex